

**Ministère De l'enseignement Supérieur et de la Recherche
Scientifique**

ECOLE SUPERIEURE DE COMMERCE KOLEA

**Mémoire de fin de cycle en vue de l'obtention d'un master en
sciences financières et comptabilité**

Option : Monnaie, finance et banque

Thème :

**L'évolution et le développement du paiement électronique en
Algérie**

Cas : Crédit populaire d'Algérie-CPA-

Elaboré par :

BERRADJ Manar

Encadré par :

Dr. BENACHOUR AMIRA

Lieu de stage : la direction du crédit populaire d'Algérie, Bir Mourad Rais, Alger

Période de stage : du 28/02/2023 au 28/05/2023

Année universitaire : 2022 / 2023

**Ministère De l'enseignement Supérieur et de la Recherche
Scientifique**

ECOLE SUPERIEURE DE COMMERCE KOLEA

**Mémoire de fin de cycle en vue de l'obtention d'un master en
sciences financières et comptabilité**

Option : Monnaie, finance et banque

Thème :

**L'évolution et le développement du paiement électronique en
Algérie.**

Cas : Crédit populaire d'Algérie-CPA-

Elaboré par :

BERRADJ Manar

Encadré par :

Dr. BENACHOUR AMIRA

Lieu de stage : la direction du crédit populaire d'Algérie, Bir Mourad Rais, Alger

Période de stage : du 28/02/2023 au 28/05/2023

Année universitaire : 2022 / 2023

Remerciements

Remerciements

Je tiens à remercier Dieu le Tout-Puissant pour m'avoir accordé la santé, la force, la patience et le courage nécessaires pour accomplir ce présent travail.

Je souhaite également exprimer ma reconnaissance envers mon encadrante, Madame BENACHOUR Amira, pour ses orientations, son expertise et sa disponibilité tout au long de la réalisation de ce mémoire.

Un remerciement particulier pour madame KASSALI Sara, pour son accueil chaleureux, sa disponibilité et son contribution à ma recherche. Son expertise et son partage d'expérience ont été d'une grande importance.

Je souhaite remercier aussi tout le personnel de la Direction Monétique du Crédit Populaire d'Algérie.

Mes remerciements s'adressent également aux membres du jury qui nous ont fait l'honneur de consacrer leur temps à l'évaluation de ce travail.

Je tiens à exprimer ma reconnaissance envers tous mes enseignants de l'École Supérieure de Commerce qui m'ont transmis les connaissances nécessaires tout au long de mon parcours universitaire.

Enfin, un remerciement spécial à mes chères parentes. Leur amour, leur soutien indéfectible et leur confiance en moi m'ont permis de croire en moi-même, de surmonter les obstacles et de persévérer dans la réalisation de ce mémoire.

Dédicace

Dédicace

Je dédie ce mémoire :

A mes chers parents, qui ont toujours été mes premiers supporteurs, votre amour inconditionnel, vos encouragements constants, vos sacrifices et votre fierté ont été la clé de ma réussite. Je vous suis profondément reconnaissante pour tout ce que vous avez fait pour moi.

A mon partenaire de vie, mon mari, tu as été ma source d'inspiration et mon pilier de soutien pendant cette période intense. Je te remercie pour ta présence à mes côtés.

A mes chers frères, vous êtes une source infinie de bonheur et de motivation dans ma vie.

A ma cousine Rimah, qui est bien plus qu'une cousine pour moi. Tu es ma sœur de cœur, ma confidente et ma meilleure amie.

A mes intimes amies, Amani et Yasmine, je souhaite vous remercier pour votre amitié inestimable. Vous avez été là pour moi dans les moments de doute, de stress et de succès.

Je vous aime tous

Manar

Sommaire

Remerciements.....	
Dédicace	
Sommaire.....	I
Listes des tableaux.....	II
Liste des figures	III
Listes des abréviations.....	IV
Résumé.....	V
Abstract.....	IV
Introduction générale.....	A-G
Chapitre 1 : Généralités sur le système de paiement.....	1
Introduction du chapitre.....	2
Section 01 : Histoire et évolution du système de paiement.....	3
Section 02 : Les moyens de paiement	11
Conclusion du chapitre	24
Chapitre 2 : La monétique en Algérie	24
Introduction du chapitre.....	25
Section 01 : Cadre théorique de la monétique	26
Section 02 : Etat de lieu sur le paiement électronique et la carte bancaire en Algérie.....	43
Conclusion du chapitre	51
Chapitre 3 : la monétique au sein du CPA, Réalité et perspectives.....	49
Introduction du chapitre.....	50
Section 01 : Présentation du crédit populaire d'Algérie CPA.....	51
Section 2 : Evolution des principaux indicateurs du paiement électronique au niveau du CPA.....	56
Section 03 : Prévisions des cartes CIB au niveau du CPA.....	74
Conclusion du chapitre	82
Conclusion générale	84
Bibliographie	88
Table des matières	I-IV
Annexes.....	i-xii

Listes des tableaux

Tableau 1: les avantages et les inconvénients du chèque..... 16

Tableau 2: les avantages et les inconvénients du virement..... 17

Tableau 3: les avantages et les inconvénients de l’avis de prélèvement..... 18

Tableau 4: La différence entre la lettre de change et le billet à ordre 21

Tableau 5: les avantages et les inconvénients des effets de commerces..... 21

Tableau 6: les avantages et les inconvénients de la carte bancaire. 23

Tableau 7: les avantages et les inconvénients du télépaiement. 24

Tableau 8: Nombre global des cartes CIB en circulation. 43

Tableau 9: Nombre global des automates interbancaire en exploitation. 45

Tableau 10: Nombre total des transactions de retrait. 46

Tableau 11: Nombre global des TPE en exploitation. 48

Tableau 12: Nombre global des transaction paiement 49

Tableau 13: Nombre total de cartes CIB en circulation au sein du CPA. 56

Tableau 14: Nombre total de GAB/DAB du CPA 58

Tableau 15: Nombre d’opérations de retraits effectuées au niveau du CPA. 59

Tableau 16: Nombre d'opérations effectuées par les porteurs de cartes du CPA sur les DAB du CPA..... 60

Tableau 17: Nombre et montant des retraits des porteurs des confrères sur les DAB du CPA. 62

Tableau 18: Nombre et montant des retraits des porteurs du CPA sur les DAB des confrères. 63

Tableau 19: Nombre de TPE en exploitation 64

Tableau 20: nombre de paiements sur les TPE du CPA..... 66

Tableau 21: nombre et montant des paiements effectués par les porteurs du CPA sur les TPE des confrères. 67

Tableau 22: nombre des paiements effectuées par les porteurs du CPA sur les TPE des confrères 69

Tableau 23: Nombre de web marchands. 70

Tableau 24: décomposition des opérations par web marchands. 71

Tableau 25: nombre de carte CIB de 2015 jusqu’à 2022 75

Tableau 26: les prévisions sur la circulation des CIB 76

Tableau 27: les limites de l’estimation 77

Tableau 28: les mesures statistiques 78

Liste des figures

Figure 1: la carte bancaire.....	35
Figure 2: Mentions à trouver sur la carte bancaire.	36
Figure 3: le Distributeurs Automatiques de Billets (DAB)	38
Figure 4: le Guichets Automatiques de Banque (GA	39
Figure 5: le terminal de paiement électronique.	42
Figure 6: Nombre global des cartes CIB en circulation.	44
Figure 7: Nombre global des automates interbancaires en exploitation.	45
Figure 8: Nombre global des transactions de retrait.	47
Figure 9: Nombre global des TPE en exploitation.	48
Figure 10: Nombre global des transactions paiement par TPE.	49
Figure 11: Nombre de cartes CIB en circulation.	56
Figure 12: Nombre de DAB/GAB.....	58
Figure 13: Nombre d'opérations de retraits.	59
Figure 14: Nombre des opérations des porteurs du CPA sur les DAB du CPA.....	61
Figure 15: Nombre des retraits des porteurs des confrères sur les DAB du CPA	62
Figure 16: Nombre des retraits des porteurs du CPA sur les DAB des confrères.....	63
Figure 17: nombre de TPE en exploitation.	64
Figure 18: Nombre de paiements sur les TPE du CPA.....	66
Figure 19: nombre des paiements effectuées par les porteurs du CPA sur les TPE des confrères	68
Figure 20: Nombre des opérations de paiement sur internet	69
Figure 21: nombre de web marchands.	70
Figure 22: décomposition des opérations par web marchands.	72
Figure 23 : évolution des cartes CIB, Données, Prévisions et Limites.....	80

Listes des abréviations

ARTS: Algeria Real Time Settlements.

ATCI : Algérie Télé-Compensation Interbancaire.

BA : La banque d'Algérie.

BADR : Banque de l'Agriculture et du Développement Rural.

BEA : Banque Extérieure d'Algérie.

BDL : Banque de Développement Local.

BNA : Banque Nationale d'Algérie.

BRI : La Banque des Règlements internationaux.

CPA : Le Crédit Populaire d'Algérie.

CPI : Centre de Pré-compensation Interbancaire.

CNEP : Caisse Nationale d'Épargne et de Prévoyance.

CNMA : Caisse Nationale de Mutualité Agricole.

CIB : Carte interbancaire.

DA : Dinar Algérien.

DAB : Distributeurs Automatiques de Billets.

ISO : Organisation Internationale de Normalisation.

GIE : Groupement d'Intérêt Économique de la monnaie.

GAB : Guichets Automatiques de Banque.

RTGS: Real Time Gross Settlements.

RMI : Réseau Monétaire Interbancaire.

Spa : Société par actions.

SATIM : Société d'Automatisation des Transactions Interbancaires et de Monnaie.

TPE : Terminal de paiement électronique.

Résumé

L'objectif principal de cette étude est d'analyser l'état actuel du système de paiement électronique en Algérie, et de proposer des perspectives de développement futur. Pour atteindre cet objectif, en mettant l'accent sur le Crédit Populaire d'Algérie (CPA), une méthode de recherche variée a été adoptée, comprenant une recherche bibliographique, un stage pratique au CPA et une approche mixte combinant des méthodes descriptives, analytiques et statistiques.

L'étude théorique révèle une évolution significative de la monétique ces dernières années au niveau national. Les observations pratiques confirment cette tendance positive, en particulier après la pandémie de COVID-19, ainsi que l'impact de l'interopérabilité des systèmes monétiques. Les résultats de l'étude menée au CPA mettent en évidence une augmentation notable des principaux indicateurs de la monétique tels que les cartes CIB, mais le nombre de web marchands au sein du CPA soit encore limité

En résumé, cette étude met en évidence l'évolution positive du système de paiement électronique en Algérie, en se concentrant sur le Crédit Populaire d'Algérie. Les résultats montrent une adoption croissante des technologies de paiement électronique, tandis que les prévisions indiquent une tendance à la hausse pour les années à venir. Cela témoigne de la volonté de modernisation du système financier en Algérie et de l'importance du développement du commerce en ligne.

Mots-clés : système de paiement, monétique, carte CIB, Crédit populaire d'Algérie.

Abstract

The main objective of this study is to analyze the current state of the electronic payment system in Algeria and propose perspectives for future development. To achieve this objective, with a focus on the Crédit Populaire d'Algérie (CPA), a varied research method was adopted, including literature review, practical internship at CPA, and a mixed approach combining descriptive, analytical, and statistical methods.

The theoretical study reveals a significant evolution of electronic banking in recent years at the national level. Practical observations confirm this positive trend, particularly after the COVID-19 pandemic, as well as the impact of interoperability of electronic banking systems. The results of the study conducted at CPA highlight a notable increase in key electronic banking indicators such as CIB cards, but the number of web merchants within CPA is still limited.

In summary, this study highlights the positive evolution of the electronic payment system in Algeria, focusing on the Crédit Populaire d'Algérie. The results show an increasing adoption of electronic payment technologies, while forecasts indicate an upward trend for the coming years. This demonstrates the willingness to modernize the financial system in Algeria and the importance of developing online commerce.

Keywords: payment system, electronic banking, CIB card, Crédit Populaire d'Algérie.



Introduction générale

Introduction générale

Le système de paiement joue un rôle essentiel dans le fonctionnement d'une économie, en particulier dans un contexte d'économie de marché. Alors que les petits paiements peuvent être effectués en espèces sans problème majeur, les gros paiements nécessitent l'utilisation d'institutions financières et d'instruments de paiement autres que les billets de banque. Au fil du temps, le développement des institutions et les progrès de l'intermédiation bancaire ont entraîné une évolution et une diversification des instruments de paiement. Les avancées technologiques en matière de transmission de données et d'informatique ont considérablement amélioré les procédures de recouvrement.

En Algérie, l'introduction du paiement électronique au début des années 2000 n'a malheureusement pas connu la croissance escomptée par les pouvoirs publics et la communauté bancaire. Plusieurs facteurs ont entravé son développement, notamment le faible taux de bancarisation, la prédominance de l'utilisation des espèces dans la culture monétaire, ainsi que la présence d'un marché informel. Pour garantir le succès de ce nouveau mode de paiement, des mesures structurelles sont nécessaires, impliquant tous les acteurs et les processus, tels que les clients, les banques, la maîtrise technologique et la régulation du marché. Il est crucial d'agir également sur le facteur culturel, qui joue un rôle déterminant dans l'adoption massive du paiement électronique par les citoyens et les acteurs économiques, tels que les commerçants.

Par ailleurs, les banques, qui sont en concurrence les unes avec les autres, doivent assumer leur rôle de catalyseur dans la généralisation et la réussite de cette méthode de paiement. Elles doivent proposer des offres adaptées aux besoins de leur clientèle, tout en agissant en tant que moteur de cette évolution.

Cette introduction présente les principaux enjeux et défis liés au développement du paiement électronique en Algérie. Ce mémoire se propose d'explorer plus en détail ces aspects, en analysant le cadre théorique de la monétique, l'état actuel du paiement électronique en Algérie, ainsi que son application spécifique au sein du Crédit Populaire d'Algérie (CPA).

De ce fait, notre problématique consiste à répondre à la question suivante

Problématique

Quelle est la réalité de l'utilisation du paiement électronique en Algérie et comment a-t-il évolué ?

Pour y parvenir, nous examinerons l'évolution de la monétique en Algérie, en nous concentrant également sur le développement de la monétique au sein du CPA et en évaluant les prévisions pour l'avenir du paiement électronique au sein de cette institution.

De cette problématique découlent les questions suivantes :

Questions secondaires

- Quelle est la tendance de l'évolution de la monétique en Algérie ?
- Peut-on considérer que la monétique est développée au sein du CPA ?
- Quel est l'avenir du paiement électronique au sein du CPA ?

Pour répondre à la problématique principale et aux questions secondaires, un ensemble d'hypothèses peuvent être formulées comme suit :

Hypothèse principale

L'utilisation du paiement électronique en Algérie a connu une évolution progressive au cours des dernières années, en réponse à l'évolution des habitudes de consommation et à la nécessité croissante de solutions de paiement pratiques et sécurisées.

Hypothèses secondaires

H1 : L'utilisation du paiement électronique en Algérie a connu une croissance significative au cours des dernières années en raison de l'augmentation de l'accès à Internet et de l'adoption croissante des technologies numériques.

H2 : Le CPA (Crédit Populaire d'Algérie) a investi dans le développement de ses services de monétique, en proposant des solutions de paiement électronique aux clients tels que les cartes bancaires et les services de paiement en ligne.

H3 : L'avenir du paiement électronique au sein du CPA pourrait être marqué par l'expansion de services innovants tels que les paiements mobiles.

Objectif de l'étude

L'objectif de cette étude est de réaliser une analyse approfondie de l'utilisation du paiement électronique en Algérie, en se concentrant spécifiquement sur le Crédit Populaire d'Algérie. Cette analyse permettra de mieux appréhender l'état actuel du paiement électronique au sein de cette institution et de fournir des perspectives quant à son développement futur.

Motifs du choix du sujet

Le choix de cette étude est motivé par plusieurs raisons objectives et personnelles. Sur le plan personnel, cette thématique a suscité mon intérêt et a nourri mon désir de réflexion. De plus, elle est en adéquation avec ma spécialité, ce qui m'a encouragé à approfondir mes connaissances dans ce domaine.

En ce qui concerne les raisons objectives, elles peuvent être résumées comme suit :

- L'importance du secteur bancaire algérien : Le secteur bancaire joue un rôle crucial dans l'économie algérienne, et il est essentiel de comprendre l'évolution et les défis du paiement électronique dans ce contexte. Cette recherche permettra de mettre en lumière les enjeux spécifiques auxquels fait face l'Algérie dans ce domaine.
- Le paiement électronique est devenu un élément essentiel du système financier mondial.
- Ce thème est d'une grande actualité, étant donné la tendance observée au cours des deux dernières décennies en faveur du développement et de la modernisation du système de paiement en Algérie.

Méthodologie

Dans le but de répondre aux questions qui se posent et d'examiner les principales hypothèses, nous avons adopté une méthode de travail qui consistait tout d'abord à fréquenter les bibliothèques qui nous étaient accessibles. Nous avons ainsi effectué une recherche bibliographique et documentaire en utilisant différentes sources telles que des ouvrages, des sites web, des articles de presse, des textes réglementaires et des mémoires. Nous avons spécifiquement axé notre recherche sur le thème de l'évolution du paiement électronique en Algérie.

Ensuite, dans une deuxième étape, nous avons effectué un stage pratique au niveau du Crédit Populaire d'Algérie.

Pour atteindre les objectifs mentionnés précédemment, nous avons utilisé une approche mixte qui combine des méthodes descriptives, analytiques et économétrique.

Etudes antérieures

HATEB.S et KECHEMIR.R, L'évolution des systèmes de paiement dans les pays Maghreb, Master en Sciences financières et comptabilité, Université mouloud Mammeri tizi ousou,2021.

Dans cette étude, ils ont réalisé une analyse comparative en se basant sur des données statistiques pour évaluer l'utilisation des moyens de paiement dans le service de télé

Compensation au sein des différentes banques des trois pays : l'Algérie, la Tunisie et le Maroc. Ils ont entrepris une évaluation individuelle de chaque pays afin de mieux comprendre la situation.

Suite à cette analyse, ils ont observé une amélioration significative du système de paiement en termes de volume d'opérations enregistrées depuis sa mise en place. Cependant, en comparaison avec les systèmes similaires du Maroc et de la Tunisie, l'Algérie présente un retard notable en raison de l'utilisation limitée des moyens de paiement scripturaux par la population algérienne.

LAZREG.M, le développement de la monétique en Algérie, Réalités et perspectives, thèse de doctorat, école supérieure de banque, 2015.

Le chercheur s'est penché sur la problématique de la sous-utilisation de la carte interbancaire CIB en Algérie et a formulé la question suivante : " Quelles sont les causes de la sous-utilisation de la carte interbancaire CIB en Algérie ?" Les résultats de l'étude ont révélé qu'il est nécessaire de développer une véritable culture monétique à l'égard de tous les acteurs économiques en Algérie. De plus, le manque de publicité académique a ouvert la voie au circuit informel basé sur le "bouche à oreille" pour la promotion des produits et services proposés par les banques algériennes. Afin de stimuler l'utilisation de la carte interbancaire CIB, il est donc crucial de sensibiliser et d'informer davantage les différents acteurs économiques sur ses avantages et de renforcer la communication et la promotion de ces services par les banques.

MOALIM, Le système de paiement par carte bancaire en Algérie, mémoire de master en sciences économiques, Université Abderrahmane Mira Bejaïa, 2013

La recherche met en évidence deux aspects importants. D'une part, les banques commerciales n'ont pas adopté de stratégie visant à promouvoir l'utilisation de la carte bancaire auprès de la population et à déployer un nombre suffisant de distributeurs de billets. D'autre part, les commerçants, à l'exception des secteurs réglementés en termes de tarification des biens et services, ne voient aucun intérêt à accepter les paiements par carte, car cela impliquerait une traçabilité des transactions et une obligation de se conformer aux normes. En résumé, le faible développement du paiement par carte est dû à un nombre limité de cartes émises à la population, à un déploiement insuffisant de distributeurs et de terminaux de paiement, ainsi qu'à l'absence d'un cadre législatif encourageant cette méthode de paiement, ce dernier point étant imputé à l'autorité monétaire.

Plan de travail

Pour à bien mener notre travail, nous avons structure le mémoire en trois chapitres, deux théoriques et un pratique, qui examinent différents aspects du système de paiement et de la monétique en Algérie.

La partie théorique commence par :

- Le Chapitre 1, intitulé "Généralités sur le système de paiement", qui est divisé en deux sections. La Section 1 aborde l'histoire et l'évolution du système de paiement, en mettant en évidence les différences entre l'opération de paiement et l'opération de règlement. Elle présente également une vue d'ensemble du système de paiement, en définissant ses composants et les intervenants impliqués, et examine les différents systèmes de paiement existants. De plus, cette section se penche sur l'évolution du système de paiement en Algérie. La Section 2 se concentre sur les moyens de paiement, en commençant par la définition de la monnaie et en explorant les différents types de monnaie. Elle examine ensuite les différents moyens de paiement tels que le chèque, le virement, l'avis de prélèvement, les effets de commerce, la carte bancaire et le télépaiement, en analysant leurs avantages et inconvénients.
- Le Chapitre 2 est dédié à la monétique en Algérie. La Section 1 présente le cadre théorique de la monétique, en définissant le concept de monétique et en retraçant l'histoire de sa réforme en Algérie. Elle examine également les opérateurs de la monétique en Algérie et les instruments utilisés dans ce domaine. La Section 2 se concentre sur l'état actuel du paiement électronique et de la carte bancaire en Algérie, en fournissant des statistiques telles que le nombre de cartes CIB en circulation, le nombre d'automates interbancaires en exploitation, le nombre total de transactions de retrait, le nombre de terminaux de paiement électronique (TPE) en exploitation, ainsi que le nombre total de transactions de paiement effectuées par le biais des TPE.

La partie pratique est abordée dans :

- Le Chapitre 3, qui se concentre sur le paiement électronique au sein du Crédit Populaire d'Algérie (CPA). La Section 1 présente une présentation du CPA, mettant en évidence son rôle et ses activités dans le domaine des services financiers. La Section 2 analyse les instruments de paiement électronique utilisés au sein du CPA, en examinant l'état actuel de ces instruments, et dans la troisième section en proposant des prévisions sur le nombre de cartes CIB.



**Chapitre 1 : Généralités sur
le système de paiement**

Chapitre 1 : Généralités sur le système de paiement

Introduction du chapitre

Le système de paiement joue un rôle fondamental dans le fonctionnement de l'économie mondiale et national. Il permet aux entreprises et aux particuliers de réaliser des transactions financières de façon efficace, sûre et rapide. Les paiements peuvent être effectués à distance ou en personne, et peuvent être effectués dans différentes devises.

Les moyens de paiement sont des éléments essentiels d'un système de paiement ces dernières sont passées de la monnaie espèce à la monnaie scripturale puis à la monnaie électronique, cette évolution permet de traiter les moyens de paiements toujours plus dématérialisés qui nécessite le développement de systèmes de paiement de plus en plus.

La technologie rend le paiement automatisé et plus pratique, à partir de là le paiement électronique est devenu un élément clé de notre système économique moderne. Il permet aux consommateurs et aux entreprises de transférer de l'argent rapidement et facilement, sans les limites physiques et géographiques des méthodes de paiement traditionnelles telles que l'argent liquide et les chèques.

Ce présent chapitre est articulé autour de deux sections. La première section abordera l'histoire et l'évolution du système de paiement. La deuxième section traitera les différents moyens de paiement : traditionnels et modernes

Chapitre 1 : Généralités sur le système de paiement

Section 01 : histoire et évolution du système de paiement

Le système de paiement est une composante essentielle du système monétaire et financier d'un pays. Un système de paiement efficace signifie le bon fonctionnement du système bancaire et donc le développement économique d'un pays. Dans ce qui suit nous allons parler sur le système de paiement, ses notions de base et les différents systèmes de paiement

1. L'opération de paiement Vs l'opération de règlement

1.1 Définition du paiement

La Banque des Règlements internationaux (BRI) définit le paiement comme étant un transfert par le débiteur d'une créance monétaire sur un tiers recevable par le créancier. Une telle créance prend généralement la forme de billets de banque ou de dépôt auprès d'un établissement financier ou de la banque centrale¹.

D'après la définition du Petit Larousse, le terme « paiement » désigne l'action de remettre une certaine somme d'argent à un créancier afin de s'acquitter d'une dette. Par conséquent, le paiement permet de régler une obligation financière.²

Donc le paiement est une transaction au cours de laquelle une personne acquitte une dette envers une autre personne en lui remettant une somme d'argent ou une autre contrepartie convenue. Ceci peut être fait en utilisant différents instruments de paiement, comme l'espèce, les chèques, les transferts, les cartes bancaires, etc.

1.2 Définition du règlement

Selon la BRI, le règlement est l'acte qui éteint une obligation relative au transfert de fonds ou de titre entre deux ou plusieurs parties.³

On distingue deux types de règlements : le règlement et le règlement net.

- **Règlement brut** : il s'agit du règlement des ordres de transfert de fonds sans compensation et transaction par transaction. Dans ce cas, le règlement coïncide avec le paiement, à condition que le compte du débiteur soit suffisamment provisionné.

¹ Glossaire CSPR des termes utilisées pour les systèmes de paiement et de règlement, BRI, 2003, p37.

² Site : <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/paiement/57252> consulté le 20/02/2023 à 13 :00.

³ Glossaire CSPR des termes utilisées pour les systèmes de paiement et de règlement, BRI, 2003, p43.

Chapitre 1 : Généralités sur le système de paiement

- **Le règlement net** correspond au règlement des ordres de paiement après compensation bilatérale ou multilatérale entre les différentes transactions.

2. Le système de paiement, Réalité et historique

2.1 Définition d'un système de paiement

Selon D. RAMBURE, le système de paiement est : « un ensemble d'instruments, de Procédures bancaires et de systèmes interbancaires de transfert de fonds, destiné à assurer la circulation de la monnaie »¹.

Un système de paiement est une structure présente sur le marché financier qui facilite le transfert de fonds en utilisant des méthodes de compensation et/ou de règlement. Ces systèmes permettent d'effectuer des transactions financières en utilisant un ou plusieurs moyens de paiement.²

D'après la Banque des Règlements Internationaux (BRI), le système de paiements se définit comme suit : « un système de paiement est un ensemble d'instruments, de procédures et de règles bancaires et particulièrement de système de transfert de fonds interbancaire (actif monétaire) qui assure : la circulation de la monnaie, la compensation et le règlement des ordres de paiement ».

Alors le système de paiement est l'ensemble d'instruments, de règles et de procédures pour transférer des fonds entre les participants du système via une infrastructure réseau de communication. Il facilite l'échange des biens et services entre les agents économiques.

2.2 Les composants d'un système de paiement

Les principales composantes d'un système national de paiement sont les suivantes : ³

- Instruments de paiement servant à transférer des fonds entre les comptes des payeurs et des bénéficiaires auprès des établissements financiers.

¹ RAMBURE.D, Les systèmes de paiement, Edition Economica, paris, 2005, p12.

² Rapport sur le système de paiement DANS L'UEMOA, p1.

³ CSPR, Orientations générales pour le développement d'un système national de paiement, janvier 2006, P2

Chapitre 1 : Généralités sur le système de paiement

- Infrastructures nécessaires à l'exécution et à la compensation des instruments de paiement, au traitement et à la diffusion des informations sur les paiements, ainsi qu'au transfert de fonds entre établissements payeurs et receveurs.
- Établissements proposant des comptes, instruments et services de paiement aux particuliers et aux entreprises, et organismes gérant les réseaux de services pour l'exécution, la compensation et le règlement des opérations de paiement pour ces établissements financiers.
- Conventions de place, notamment accords, réglementation et contrats portant sur la production, la tarification, la fourniture et l'acquisition des divers instruments et services de paiement.
- Lois, normes, règles et procédures, établies par les tribunaux, législateurs, instances de réglementation et organismes de paiement, qui définissent et régissent le processus de transfert des paiements et le fonctionnement des marchés des services de paiement.

2.3 Les intervenants dans un système de paiement

Les systèmes de paiement impliquent généralement plusieurs intervenants qui jouent des rôles différents, donc les principaux intervenants sont les suivants :

2.3.1 Les banques commerciales

Le dénouement des opérations de paiement nécessite l'intermédiation des banques entre les utilisateurs et les systèmes de paiement. En tant qu'institution, la banque détient une licence bancaire l'autorisant à prendre des dépôts et à faire des paiements. En tant que membre d'un système de paiement, la banque assure la compensation des créances interbancaires¹.

2.3.2 La banque de règlement

Est l'institution qui a comme activité la gestion des comptes de clearing des banques participantes et fournit une monnaie commune pour le règlement. Cette fonction de règlement peut être assurée par une banque commerciale ou par la banque centrale².

¹ RAMBURE.D, Les systèmes de paiement, Edition Economica, paris, 2005, p76.

²Idem p 82.

Chapitre 1 : Généralités sur le système de paiement

2.3.3 Le centre de compensation

Lieu unique ou système de traitement centralisé dans lequel les établissements financiers acceptent de s'échanger des ordres de paiement ou d'autres instruments financiers (par exemple des titres) ¹, le centre de compensation a comme fonction de collecter les ordres et de calculer les positions multilatérales des participants puis communiquer le solde final pour la Banque Centrale pour des fins de règlement.

3. Les différents systèmes de paiement

Les systèmes de paiement sont composés d'infrastructures et de prestataires de paiement. De chacun des pays, ils assurent le traitement des flux de paiement du secteur économique et financier, centralisé ou décentralisé, en temps réel ou différé, traitant de transactions d'un montant faibles ou élevés, ils garantissent le règlement des opérations interbancaires.

Il existe plusieurs systèmes de paiement, nous citons :

3.1 Le système de paiement de gros montant : RTGS (Real Time Gross Settlements)

Le traitement des ordres se fait en continu, opération par opération. Le règlement est immédiat. Les opérations de crédit /débit relatives à chaque ordre de paiement sont exécutées dès réception, dans la mesure où le compte de clearing est suffisamment approvisionné, tous les systèmes RTGS effectuent le règlement des ordres en monnaie centrale

Dans certains cas le système est géré par un organisme privé qui fonctionne sous la supervision de la banque centrale et utilise la banque centrale comme banque de règlement ².

3.2 Le système de paiement de petits montant

Dans ce système, les ordres de paiement sont adressés au centre de traitement tout au long de la séance de compensation, mais le règlement final n'a lieu qu'à intervalles réguliers (normalement en fin de journée). Le paiement des soldes auprès de la banque de règlement se fait donc en deux temps : dans un premier temps, le centre de traitement calcule les soldes interbancaires et les communiquent aux membres du réseau et à la banque centrale, dans un

¹ BRI, CSPR (2003). Op.cit., p.82

² RAMBURE.D,2005, Op- cit, p91.

Chapitre 1 : Généralités sur le système de paiement

deuxième temps, les banques procèdent à des opérations de prêts /emprunts en monnaie centrale (pour niveler leur position et maintenir leur balance positive avec la banque centrale¹).

3.3 Le système hybride(mixte)

L'objectif de ce système est de cumuler les avantages des deux systèmes :la rapidité de règlement des systèmes RTGS et la faible consommation de liquidité des systèmes DNS, tout en maintenant la sécurité des opérations.

4. L'évolution du système de paiement en Algérie

Le système de paiement en Algérie est passé par plusieurs étapes, nous pouvons les Résumés ainsi :

4.1 Le système de compensation manuelle

En Algérie, la compensation manuelle a été largement utilisée jusqu'à la fin des années 90 pour le traitement des opérations financières entre banques et autres établissements financiers. Cette méthode de compensation manuelle était très coûteuse et prenait beaucoup de temps, et était souvent sujette aux erreurs de saisie et de calcul.

4.1.1 Définition de la compensation manuelle

C'est tout d'abord le moyen pour les banques de connaître en détail et en valeur les ordres passés par leurs clients d'une banque à l'autre, afin de porter à leurs comptes respectifs les transactions correspondantes. Ces ordres sont donnés à l'aide d'un support tel que le chèque, la carte de crédit, l'ordre de virement, les effets de commerces lé prélevement...²

« Dans le cadre de la compensation manuelle, les représentants des banques se réunissent chaque jour à une heure fixe dans la chambre de compensation où ils apportent les chèques, effets, ordres de virement...etc., à échanger, Ces instruments de paiement sont transportés par

¹ RAMBURE.D, 2005, Op-cit, p 90.

² SIDIBE HAROUNA.I. Cartographie des risques liés à la compensation interbancaire : cas de la Banque Atlantique du Mali [en ligne], Avril 2011, p9.

Chapitre 1 : Généralités sur le système de paiement

voiture, train, camion... etc. un nombre limité de banques envoient leur représentant, tandis que les autres s'en remettent aux banques participantes pour les représenter »¹

4.1.2 Les opérations de compensation manuelle

Les opérations de compensation manuelle sont faites par le service portefeuille de chaque banque. Le but de cette procédure est de traiter les versements de chèques et les effets. Ces valeurs sont remises par la clientèle, le réseau (les autres agences), les confrères (les autres banques) et la chambre de compensation.

Ces transactions de portefeuille se déroulent en cinq (5) phases² :

- La réception des valeurs et leur constatation comme entrée en portefeuille.
- Leur préparation matérielle.
- Leur paiement en recette s'il s'agit de valeurs émises par l'agence ; ou leur mise en recouvrement.
- Le règlement des remises payées.
- La gestion des valeurs impayées.

4.2 Système de paiements de gros montants en temps réel « RTGS »

Selon l'article 2 du règlement n° 05-04 du 13 octobre 2005 portant sur le système de règlements bruts en temps réel de gros montants et paiements urgents : « Le système de règlements bruts en temps réel de gros montants et paiements urgents, mis en place par la Banque d'Algérie et dénommé Algeria Real Time Settlements (ARTS) est un système de règlements interbancaires des ordres de paiement par virements bancaires ou postaux de montants élevés ou paiements urgents effectués par des participants à ce système ».

Le Système ARTS est un système de paiement interbancaire où s'effectuent les paiements de gros montants égaux ou supérieurs à 1.000.000 DA ou les paiements urgents. Ces paiements peuvent seulement être effectués par virements et sous la surveillance de la banque centrale. Ce système ne se limite pas seulement aux paiements des gros montants ou paiements urgents, il prend en charge le règlement des soldes déversés par les systèmes exogènes (le Système ATCI géré par le CPI spa et le Système de règlement-livraison de titres géré par Algérie Clearing).

¹ MOSTAPHA, Hashem Sherif, Paiements électroniques sécurisés, Edition presses polytechniques et universitaires ramandes, 2007, p 347.

² CHERCHEM.M, Système de paiement de masse, Edition El-Amar, Alger. 2006, p 77.

Chapitre 1 : Généralités sur le système de paiement

Le Système ARTS est entré en production le 08 février 2006 en application des dispositions du règlement de la Banque d'Algérie (BA) n° 05-04 du 13 octobre 2005. Il fonctionne en temps réel et en continu chaque jour ouvrable de 8 heures et demie à 16 heures et demie.

La mise en exploitation de ce système a eu un important impact sur la gestion de la trésorerie des banques et la gestion des flux interbancaires. Au niveau de la conduite de la politique monétaire, le système a permis de bénéficier d'une souplesse et d'une rapidité de transmission¹

4.2.1 Composition du système RTGS(ARTS)

Le système RTGS se compose de²

- **Une plate-forme de production** : c'est l'ensemble des équipements informatiques et logiciels de paiement relié, à des plates-formes dites "participant", installées au niveau des banques.
- **Une plate-forme de secours à chaud** : Elle se trouve au niveau d'Alger, en cas de problèmes rencontrés sur la plate-forme de production, elle prend en charge automatiquement la suite des opérations.
- **Une plate-forme de secours à froid** : Il est généralement recommandé que, le RTGS soit doté d'un système de secours à distance, qui assure l'archivage de l'ensemble des données historiques portant sur les paiements, et prend en charge les paiements en cas de graves difficultés rencontrées (sinistre, séisme, inondation...).

4.3 Système de paiement de masse : Algérie Télé-Compensation Interbancaire « ATCI »

En parallèle avec la mise en œuvre du système de règlement brut en temps réel de gros montants et de paiements urgents, il a été procédé au lancement de la modernisation du système de paiement de masse.

Selon l'article 2 du règlement BA n° 05-06 du 15 décembre 2005 portant sur la compensation des chèques et autres instruments de paiement de masse : « Le système de compensation électronique, dénommé Algérie-Télé compensation Interbancaire dit (ATCI) est mis en place par la Banque d'Algérie. Il s'agit d'un système interbancaire de compensation électronique de

¹ Rapport d'activité de la BA 2005, Chapitre VI, Modernisation de l'infrastructure du système bancaire 114.

² Idem p114.

Chapitre 1 : Généralités sur le système de paiement

chèques, effets, virements, prélèvements automatiques et retraits et paiements par carte bancaire.

Seuls les virements d'une valeur nominale inférieure à un million de dinars sont acceptés par ce système. Les ordres de virement d'une valeur nominale supérieure ou égale à ce montant doivent être effectués dans le système de règlements bruts en temps réel de gros montants et paiements urgents ».

Chapitre 1 : Généralités sur le système de paiement

Section 02 : les moyens de paiement

La monnaie et les moyens de paiement sont des éléments fondamentaux de l'économie moderne. La monnaie est un instrument d'échange et de mesure de la valeur qui facilite les transactions économiques en permettant l'achat et la vente de biens et de services. Les moyens de paiement, quant à eux, sont des outils utilisés pour transférer la monnaie d'un compte ou d'un portefeuille électronique à un autre.

Au fil du temps, la nature de la monnaie et des moyens de paiement a évolué alors qu'à l'origine la monnaie était représentée par des pièces et des billets en papier, elle est aujourd'hui majoritairement électronique, stockée dans des comptes bancaires et transférée via des réseaux informatiques. Les moyens de paiement ont également varié, allant des chèques et cartes de crédit aux applications de paiement mobile et autres moyens électroniques

1. Définition de la monnaie

Les économistes donnent une définition de la monnaie en tant que tout ce qui est communément accepté en échange de biens ou de services, ou pour rembourser des dettes. ¹

La monnaie est par nature, l'instrument d'échange universel dont l'existence préalable est la condition de l'échange. Sa détention est rationnellement justifiée par la nécessité soit de rompre les relations de troc, soit de différer l'échange en situation d'incertitude.²

La monnaie peut se définir comme tout moyen de paiement généralement accepté par une collectivité pour la livraison de bien ou le règlement d'une dette³.

Donc on peut définir la monnaie comme un moyen d'échange ou de paiement, elle permet de faciliter les échanges économiques en simplifiant les transactions.

1.1 Les types de la monnaie

La monnaie peut prendre différentes formes, telles que :

1.1.1 La monnaie fiduciaire

Ce type de monnaie appelée « monnaie-papier » est de nature fiduciaire (du latin fiducia confiance) dans la mesure où sa valeur est fortement dépendante du degré de confiance accordé par les porteurs de billets à l'organisme qui les émet. La monnaie fiduciaire a une nature monétaire duale, elle est définie comme étant un support et un instrument monétaire qui permet

¹ MICHKIN.F, Monnaie, banque et marchés financiers, Pearson Éducation, 9ème édition, Paris, 2004, p65.

² MORGUES.M, Macroéconomie monétaire, Edition Economica, Paris, 2000, P 20-21.

³ BASSINO.J-P, JEAN.Y et MICHELENA.P, La monnaie et finance, édition Foucher, Paris, 2000, P12.

Chapitre 1 : Généralités sur le système de paiement

aux différents agents économiques d'effectuer leurs différentes transactions. Elle est un support monétaire car elle matérialise les unités de paiement libellé en unité de valeur ou de compte, et elle est un instrument monétaire, car elle permet le transfert des unités de paiement qu'elle matérialise d'un patrimoine à un autre par simple tradition¹.

La monnaie fiduciaire est formée de deux ensembles ²:

- Les pièces métalliques : pour les valeurs les plus faibles (les pièces de monnaie sont aussi appelées monnaie divisionnaire).
- Les billets de banque : pour les valeurs de quelques dizaines à quelques centaines de dinars. Cette monnaie permet d'acheter des biens et des services.

1.1.2 La monnaie scripturale

La monnaie scripturale correspond à une inscription comptable de sommes d'argent dans les comptes à vue (ou compte courant) ouverts par une banque. La monnaie circule de compte à compte par un simple jeu d'écriture.³

Par opposition à la monnaie fiduciaire constituée par les billets et les pièces, les moyens de paiements scripturaux sont des dispositifs permettant le transfert des fonds tenus en compte par des établissements de crédit ou des institutions assimilées suite à la remise d'un ordre de paiement⁴.

Donc la monnaie scripturale se réfère à l'ensemble des sommes enregistrées électroniquement sur les comptes bancaires, pouvant servir à des transactions financières. Son transfert d'un compte à un autre s'effectue par le biais de divers moyens de paiement.

1.1.3 La monnaie électronique

La monnaie électronique est une valeur monétaire mesurée en unités fiduciaires et stockées sous forme électronique ou dans une puce électronique détenue par le consommateur⁵.

La monnaie électronique se réfère à une valeur monétaire qui représente une créance envers l'émetteur, stockée sur un support électronique. Elle est émise en échange de fonds d'un montant

¹ PIEDELVIÈRE.S, Les instruments de crédit et de paiement, Edition DALLOZ, Paris, 2016, P 151 .

² DRAGON.C et autres, les moyens de paiement : des espèces à la monnaie électronique, édition Banque, 1998, p 83.

³ PLIHON.D, la monnaie et ses mécanismes, Edition la découverte, Paris, 2003, p 10.

⁴ REGIS.B, Le monde des paiements, Edition Revue Banque, Paris, 2005, P 22 .

⁵ HACHEM SHERIF.M, la monnaie électronique système de paiement sécurisé, édition 1999, p46.

Chapitre 1 : Généralités sur le système de paiement

équivalent ou supérieur à la valeur monétaire émise, et peut être utilisée comme moyen de paiement par des entreprises autres que l'émetteur.¹

Alors la monnaie électronique est une forme d'argent qui est stockée et transférée électroniquement, sans utiliser de supports physiques comme des pièces de monnaie ou des billets.

1.2 La différence entre la monnaie fiduciaire et la monnaie scripturale

La différence entre la monnaie fiduciaire et la monnaie scripturale dépend de deux éléments principaux : sa matérialité et son moyen de circulation²

La monnaie fiduciaire se compose de pièces physiques, de pièces et de billets, circulant à travers les distributeurs automatiques et les transactions commerciales.

La monnaie scripturale comprend l'ensemble des écritures sur les comptes bancaires d'où son nom, et circule grâce à des moyens de paiement scripturaux, tel que le paiement par carte bancaire.

2. Les types de moyens de paiement

Il existe plusieurs moyens de paiement, nous les présentons comme suit :

2.1 Le chèque

2.1.1 Définition du chèque

Selon L. BERNET-ROLLANDE, le chèque est « un écrit par lequel une personne dénommée le tireur donne l'ordre à une autre personne dénommée le tiré de payer une certaine somme au titulaire ou à un tiers, appelé le bénéficiaire à concurrence des fonds déposés chez le tiré ». ³

Le chèque est un document écrit qu'une personne physique ou morale, appelée "le tireur" et possédant un compte bancaire, remet à une autre personne appelée "bénéficiaire" pour régler un achat, une dette ou effectuer un don. L'établissement bancaire qui gère le compte du tireur du chèque est appelé l'établissement tiré⁴.

¹ Storrer Pierre, Droit de la monnaie électronique, RB Edition, 2014, P 55.

² Site : <https://www.comparabanques.fr/comprendre/monnaie-fiduciaire#monnaie-fiduciaire-vs-monnaie-scripturale-quelle-difference> consulté le 21/03/2023 à 09 :00

³ LUC-BERNET.R, Principe de technique bancaire, Edition DUNOD, Paris, 2008, P 70.

⁴ CLAUDE.D et d'autre : les moyens de paiement : des espèces à la monnaie électronique, Edition d'organisation, paris, 2013, P 17.

Chapitre 1 : Généralités sur le système de paiement

Alors le chèque est un écrit par lequel un client donne l'ordre à sa banque de payer un montant donné à la personne qu'il désigne.

A travers la définition ci-dessus, on constate que le chèque peut faire intervenir trois parties :

- **Le tireur** : c'est lui qui rédige et signe le chèque, il faut qu'il en soit capable.
- **Le tiré** : il tient les fonds et paie ; il peut s'agir d'une banque., un trésorier
- **Le bénéficiaire** : c'est lui qui reçoit le paiement.

2.1.2 Les mentions obligatoires

Le chèque doit comporter plusieurs mentions obligatoires pour être valable :¹

- Le mot « cheque ».
- Le mandat pur et simple de payer une somme déterminée.
- Le nom de tiré (celui qui doit payer).
- Le lieu de paiement (adresse complète).
- La date et lieu d'émissions.
- La signature du titulaire du compte.

2.1.3 Les mentions facultatives

Le nom du bénéficiaire : n'est pas obligatoire, dans le cas d'absence de bénéficiaire le chèque est réputé au porteur (n'importe qui peut en devenir le bénéficiaire en inscrivant son propre nom)².

2.1.4 Les types de chèques

Il existe différents types de chèques, chacun ayant des caractéristiques spécifiques :

- **Le chèque de banque**

C'est un chèque établi à la demande du client ou dans certains cas particuliers. L'utilité de ce chèque est de pouvoir régler des montants importants en toute quiétude.

¹ BEGUIN.J.M et BERNARD.A, L'essentiel des techniques bancaires, Éditions Groupe Eyrolles, 2008, P 53.

²BEGUIN.J.M.et BERNARD.A, Op-cit., P 53.

Chapitre 1 : Généralités sur le système de paiement

La banque se substitue au client en émettant en son lieu et place un chèque au nom du bénéficiaire choisi par ce dernier. Elle va commencer par interroger le compte du client tireur, pour savoir s'il y a provision, puis le débiter de la somme souhaitée au profit de son compte « chèque de banque ». Reste alors au banquier à établir un chèque grâce au chéquier de ce compte. L'avantage réside dans le fait que le bénéficiaire du chèque est assuré d'être payé, sous réserve toutefois de respecter le délai de validité du chèque (un an et huit jours).¹

- Le chèque certifié

Le chèque certifié est un chèque ordinaire émis par le titulaire du compte dont la banque atteste l'existence de la provision pendant le délai d'encaissement (8 jours en France) et vingt (20) jours pour l'Algérie à compter de la date d'émission, en apposant la mention « certifié pour la somme de... »².

Moins utilisé que le chèque de banque, il présente, lui aussi, une garantie de paiement mais d'une durée moins importante. Par la certification, la banque atteste l'existence de la provision.

- Le chèque visé

Un chèque visé est tout simplement un chèque dont la provision est garantie le jour de son émission. Par son visa, la banque ne s'engage pas, elle informe seulement le bénéficiaire que la provision existait le jour du tirage du chèque³.

- Le chèque de voyage

Le chèque de voyage est émis au nom du client en coupure numérotée et montant prédéterminé. Il offre au souscripteur de ce type de moyen de paiement une garantie spécifique en cas de perte ou de vol.⁴

² LUC-BERNET, (R) : Principe de technique bancaire, Edition DUNOD, Paris, 2008.P.66

³ BEGUIN, (J.M) et BERNARD (A), Op.cit., P.54.

⁴ BEGUIN, (J.M) et BERNARD (A), Op.cit., P.55.

Chapitre 1 : Généralités sur le système de paiement

2.1.5 Les avantages et les inconvénients du chèque

Tableau 1: les avantages et les inconvénients du chèque

Les avantages	Les inconvénients
<ul style="list-style-type: none"> - La gratuité d'utilisation - Flexible et facile à utiliser. - Éviter d'avoir à se déplacer avec beaucoup de liquide. - Diminue et réduit le risque de vol - Permet de conserver une trace de paiement 	<ul style="list-style-type: none"> - Difficile à utiliser dans le cas d'un paiement à l'étranger. - Un coût économique élevé d'utilisation et de sécurité. - Graves conséquences en cas d'incidents de paiement. - Lourdeur dans le traitement et lourdeur pour obtenir le chéquier.

Source : élaboration personnelle

2.2 Le virement

2.2.1 Définition du virement

Le virement est une opération de paiement par laquelle des fonds sont transférés électroniquement d'un compte à un autre. Il s'opère par un jeu d'écriture. Le compte donneur d'ordre sera débité et celui du bénéficiaire sera crédité. Il fait intervenir une ou deux banques.¹

Le virement est l'opération qui consiste à débiter un compte pour en créditer un autre. L'ordre de virement peut être donné par écrit sur papier libre, mais il est généralement donné au moyen de formules délivrées par la banque. Il est de plus en plus souvent effectué sur internet avec utilisation d'un identifiant et d'un mot de passe que seul le titulaire du compte connaît. Un virement peut être effectué entre deux comptes tenus dans un même établissement ou tenus par deux établissements différents, dans ce dernier cas, l'opération s'effectue par le biais du système interbancaire de télé compensation.²

Alors on peut définir le virement comme une transaction bancaire qui permet le transfert des fonds d'un compte bancaire à un autre, que ce soit au sein d'une même banque ou entre

¹ PIEDELIEVRE.S, instrument de crédit et de paiement, Edition Daloz, 2001, Page 299.

² LUC-BERNET.R, Op.cit., P79.

Chapitre 1 : Généralités sur le système de paiement

différentes banques. Cette transaction se fait électroniquement, sans échange de documents matériels comme des chèques ou des espèces.

2.2.2 Les types de virement

On distingue deux types de virement :¹

- **Le virement direct** : Le virement est « direct » quand il est effectué entre deux personnes ayant chacune un compte dans la même banque (sur les livres d'une même agence ou sur les livres de deux agences différentes d'une seule banque), dans ce type de virement l'agence du donneur d'ordre effectue le transfert de la somme par une liaison (avis de crédit) qu'elle adresse à l'agence du client bénéficiaire.
- **Le virement indirect** : Le virement est « indirect » lorsqu'il est effectué entre deux personnes titulaires de comptes dans des banques différentes dans ce cas, il faut alors recourir à la compensation pour réaliser l'opération.

2.2.3 Les avantages et les inconvénients du virement

Tableau 2: les avantages et les inconvénients du virement

Les avantages	Les inconvénients
<ul style="list-style-type: none"> - La performance et l'efficience dans son utilisation. - Transfert de fonds d'un compte à un autre sans transfert d'argent - Pas de risque de falsification, de perte ou de vol - Sécurité du transfert, rapide et peu coûteux <p>Facilement automatisable</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Gravité des conséquences en cas d'incident de paiement - Le transfert peut être long, s'il est fait par courrier

Source : élaboration personnelle

¹ PROVENCE.R, la banque, 27^{ème} Edition DUNOD, Paris, 1967, p78.

Chapitre 1 : Généralités sur le système de paiement

2.3 L'avis de prélèvement

2.3.1 Définition de l'avis prélèvement

L'avis de prélèvement est un moyen de paiement dans lequel le créancier « donneur d'ordre ou émetteur » a l'initiative de la mise en recouvrement de la créance sous réserve de l'autorisation préalable et permanente du débiteur.¹ Ce moyen de paiement est utilisé pour les recouvrements aperiodiques (paiement des factures d'électricité, renouvellement d'abonnement...). Pour lancer un avis de prélèvement, le débiteur s'engage à payer les montants à venir en signant un papier une seule fois.²

Alors, l'avis de prélèvement est un mode de paiement où le créancier, également appelé "donneur d'ordre" ou "émetteur", a l'autorisation préalable et permanente du débiteur pour initier le recouvrement de la créance. Il est utilisé pour les paiements non récurrents tels que les factures d'électricité ou les renouvellements d'abonnements. En signant un document, le débiteur s'engage une seule fois à payer les montants à venir, permettant ainsi au créancier de prélever les sommes dues sans avoir à obtenir une autorisation à chaque fois.

2.3.2 Les avantages et les inconvénients de l'avis de prélèvement

Tableau 3: les avantages et les inconvénients de l'avis de prélèvement

Les avantages	Les inconvénients
Flexibilité et simplification des formalités et Rapidité d'exécution	Risque de prévention insuffisant Certains frais peuvent être très élevés
Possibilité d'opposition et de réclamation de remboursement	Risque d'oubli au niveau de la gestion de son budget
Automatisation de traitement et initiative de règlement	

Source : élaboration personnelle

¹ Jean-Pierre Toering et François Brion, les moyens de paiement, édition PUF, Paris, 1996, p 61.

² HACHEM SHERIF.M, La monnaie électronique système de paiement sécurisé, édition 1999, p39.

Chapitre 1 : Généralités sur le système de paiement

2.4 Les effets de commerce

C'est un moyen de paiement à distance destiné aux relations professionnelles. Il se décompose en instruments de crédit :

2.4.1 La lettre de change

La lettre de change est un écrit par lequel le tireur invite le tiré à payer au bénéficiaire ou à son ordre une somme déterminée à une échéance convenue.¹

La lettre de change est un écrit par lequel une personne (le tireur = le créancier) donne à une autre personne (le tiré = le débiteur) l'ordre de payer une certaine somme à une troisième personne (le bénéficiaire) à une certaine échéance (le bénéficiaire peut être le tireur lui-même ou bien une tierce personne). La lettre de change est généralement établie par le tireur lui-même ; il transmet éventuellement ce document à son client débiteur (le tiré) s'il souhaite que cet effet de commerce soit accepté ou avalisé, ou bien il le remet directement à sa banque pour encaissement ou escompte. La banque peut se charger elle-même de faire accepter ce document au tiré².

Donc la lettre de change est un document écrit par lequel une personne appelée le tireur donne l'ordre à une autre personne appelée le tiré, de payer une somme d'argent à payer une somme à une tierce personne appelée le bénéficiaire à une date précise ou à vue.

➤ Les mentions obligatoires

La lettre de change doit comporter un certain nombre de mentions :³

- Le mot « lettre de change »
- L'ordre de payer une certaine somme (en chiffres et en lettres).
- Le nom de celui qui doit payer (le tiré).
- L'échéance.
- Le lieu de paiement.
- Le nom du bénéficiaire.
- La date et le lieu de création.
- Le nom et la signature du tireur (celui qui émet la lettre de change).

À l'exception des trois mentions suivantes : date d'échéance, lieu de paiement et lieu de création, toute omission dans les mentions obligatoires prévues ci-dessus, a pour conséquence

¹ ROVENCE. R (1967), la banque, 27^{ème} édition : DUNOD, Paris, P 78.

² BEGUIN.J.M et BERNARD. A, Op-cit., P59.

³ LUC-BERNET.R, Principe de technique bancaire, Edition DUNOD, Paris, 2008.P.247.

Chapitre 1 : Généralités sur le système de paiement

de faire du titre un simple billet négociable auquel le droit particulier de la lettre de change ne peut s'appliquer et dont le porteur ne peut, notamment, exercer de recours contre les endosseurs.¹

2.4.2 Le billet à ordre

Le billet à ordre est un écrit par lequel une personne appelée souscripteur s'engage à payer à une autre personne, appelée bénéficiaire, une certaine somme à une époque déterminée.²

Le billet à ordre est un écrit par lequel une personne appelée souscripteur (le débiteur, c'est-à-dire le client) reconnaît sa dette et s'engage à payer à une autre personne appelée bénéficiaire (le créancier, c'est-à-dire le fournisseur, ou un tiers désigné par lui) une certaine somme à une époque déterminée. Le débiteur prend l'initiative et établit lui-même le document par lequel il s'engage à s'acquitter de sa dette à une date déterminée : le billet à ordre³.

Donc un billet à ordre est un document par lequel une personne, appelée le souscripteur, s'engage à payer une somme d'argent à une autre personne, appelée le bénéficiaire ou le porteur, à une date fixée à l'avance.

➤ Mentions obligatoires

Pour être valide, le billet à ordre doit comporter les renseignements suivants :

- La formule de la clause à ordre ou du billet à ordre, insérée dans le texte lui-même.
- Une simple promesse de paiement d'un montant donné.
- Le lieu de paiement.
- Le nom du bénéficiaire.
- La date et le lieu d'inscription.
- La signature de souscripteur (c'est lui qui émet le billet).

2.4.3 La différence entre la lettre de change et le billet à ordre

¹ LUC-BERNET, (R) : Principe de technique bancaire, Edition DUNOD, Paris, 2008.P.247

² PROVENCE.R (1967), « la banque », 27^{ème} édition : DUNOD, Paris P 85.

³ LUC-BERNET, (R), Op, cit, p.255

Chapitre 1 : Généralités sur le système de paiement

Tableau 4: La différence entre la lettre de change et le billet à ordre

La lettre de change	Le billet à ordre
Est une invitation à payer émanant du tireur	Est un engagement de payer du souscripteur
3 personnes interviennent (le tireur, le tiré, le bénéficiaire)	2 personnes seulement (le souscripteur et le bénéficiaire)
La lettre de change est soumise à la formalité de l'acceptation	Dans le billet à ordre l'engagement du souscripteur remplace l'acceptation
Est l'instrument de la vente à terme	Est l'instrument normal du prêt d'argent, il est utilisé aussi pour les paiements commerciaux à terme
Est toujours un acte de commerce	Qui participent au billet à ordre contractent des obligations commerciales ou civiles, selon qu'ils sont commerçants ou non commerçants.
Les différends relatifs à une lettre de change sont de la compétence exclusive des tribunaux de commerce.	Les différends relatifs au billet à ordre sont du ressort du tribunal de commerce ou du tribunal civil, selon que l'obligation contractée par les parties est commerciale ou civile

Source : LUC-BERNET, (R), Op, cit, p.259.

2.4.4 Les avantages et les inconvénients des effets de commerces

Tableau 5: les avantages et les inconvénients des effets de commerces

Les avantages	Les inconvénients
<ul style="list-style-type: none"> - La fidélisation des clients - La sécurité de transaction - Retarde le paiement à une date ultérieure, évitant le paiement immédiat 	<ul style="list-style-type: none"> - Risque de perte, de falsification et de vol. - Le risque d'impayé

Source : élaboration personnelle.

2.5 La carte bancaire

2.5.1 Définition de la carte bancaire

La carte bancaire est un moyen de paiement offrant des avantages pour toutes les parties impliquées. Pour le porteur, la carte est simple et universelle. Pour le commerçant, elle offre une garantie de paiement et dispense du besoin de stocker de l'argent liquide. Pour les banques, la carte est entièrement informatisée, ce qui permet des coûts de traitement peu élevés, bien que les coûts d'investissement soient élevés.¹

La carte bancaire est un moyen de paiement émis par un établissement de crédit, un établissement de paiement ou de monnaie électronique, permettant d'effectuer des opérations de paiement et/ou de retrait. Des services connexes peuvent également y être associés (assurance, assistance...). Un contrat-cadre de services de paiement ou la convention de compte de dépôt définit les conditions d'utilisation de la carte ².

Définition personnelle

2.5.2 Types de carte bancaire

Il existe différents types de cartes bancaires, chacune offrant des fonctionnalités et des avantages spécifiques ³ :

- **Les cartes de retrait** : elles permettent de retirer de l'argent aux distributeurs automatiques de billets (DAB), soit uniquement dans les distributeurs de votre réseau bancaire, soit dans les distributeurs de tous les établissements
- **Les cartes de paiement** : elles permettent à la fois de retirer de l'argent et de réaliser des achats sur internet ou directement chez les commerçants
- **Les cartes de crédit** : les permettent de payer non pas avec l'argent disponible sur son compte bancaire, mais avec un crédit renouvelable, souscrit auprès de l'organisme qui a délivré la carte et dont le taux a été fixé contractuellement.
- **Les cartes prépayées** : elles permettent de disposer d'une somme d'argent limitée, dont le montant a été préchargé.

¹ DOMINIQUE.R, Les systèmes de paiement, édition Economica, Paris, 2005, page 58.

²Site : <https://www.abe-infoservice.fr/banque/moyens-de-paiement/carte-bancaire/que-faut-il-savoir-sur-la-carte-bancaire> Consulté le 10/02/2023 à 11 :12

³Site : <https://www.lelynx.fr/finance/banque/comparaison/offres/carte-bancaire/> Consulté le 11/02/2023 à 12 :00

Chapitre 1 : Généralités sur le système de paiement

- **Une carte privative** : est une carte privée de paiement distribuée par les établissements de crédit et grandes surfaces. Une carte privative inclue classiquement de nombreux services. Elle comprend ainsi des fonctions de paiement et de retrait mais, également, une réserve d'argent (crédit revolving), des réductions ou des programmes de fidélité.¹

2.5.3 Les avantages et les inconvénients de la carte bancaire

Tableau 6: les avantages et les inconvénients de la carte bancaire.

Les avantages	Les inconvénients
<ul style="list-style-type: none"> - Facilite les paiements en ligne - Paiement et retrait rapide - Évite de devoir circuler avec des espèces sur soi - Une meilleure protection grâce au code confidentiel 	<ul style="list-style-type: none"> - Frais éventuels pour les retraits d'espèces - Ne permet pas les paiements entre particuliers - Plafonds de retrait et paiement - Un coût annuel

Source : élaboré par nous-même.

2.6 Le télépaiement

2.6.1 Définition de télépaiement

Selon le dictionnaire Larousse, le télépaiement est "le paiement à distance, par téléphone, par Internet ou par tout autre moyen de télécommunication, d'un bien ou d'un service"

Il s'agit d'une méthode de paiement électronique. Le télépaiement permet d'effectuer un paiement entre un acheteur et un vendeur, sans que les deux contractants ne soient face à face. On parlera donc de paiement à distance, réalisé par le biais d'un procédé télématique ou téléphonique. Le télépaiement s'effectue généralement par téléphone ou par internet²

C'est un système en fort développement qui permet de payer avec sa carte bancaire en utilisant les moyens de communication à distance. Donc le télépaiement regroupe l'ensemble des transactions réalisées à distance par l'intermédiaire d'un moyen de communication tel que l'internet (paiement en ligne), le téléphone fixe, le téléphone mobile, le courrier³

¹ Site : <https://www.mataf.net/fr/edu/glossaire/carte-privative> consulté le 09/03/2023 à 12 :15

² DOMINIQUE.R, op-cit. P 66-67.

³ BEGUIN, (J-m) et BERNARD(A) : Op.cit., p.63.

Chapitre 1 : Généralités sur le système de paiement

Alors on peut définir le télépaiement comme un moyen de paiement électronique qui permet de régler des transactions à distance, généralement à travers Internet.

2.6.2 Les avantages et les inconvénients du télépaiement

Tableau 7: les avantages et les inconvénients du télépaiement.

Les avantages	Les inconvénients
<ul style="list-style-type: none"> - Simple et pratique - Paiement rapide - Disponibilité 24h /24 et 7j /7 	<ul style="list-style-type: none"> - Risque de fraude - Problème de sécurité

Source : élaboré par nous-même.

Conclusion du chapitre

En résumé, ce chapitre nous a permis de mieux comprendre l'importance cruciale du système de paiement dans l'économie moderne et son évolution au fil du temps. Nous avons également examiné en détail les différents composants et acteurs impliqués dans le système de paiement, ainsi que les différents types de systèmes de paiement disponibles.

Dans la deuxième section, nous avons exploré les différents moyens de paiement à disposition des consommateurs et des entreprises, et nous avons analysé les avantages et les inconvénients de chacun. Nous avons ainsi découvert que chaque moyen de paiement présente ses propres caractéristiques, coûts et niveaux de sécurité, et que les choix des consommateurs dépendent de nombreux facteurs, tels que la commodité, la sécurité et le coût.

Finalement, nous avons conclu que le système de paiement est crucial pour assurer le bon fonctionnement de l'économie et faciliter les transactions entre les parties. Les avancées technologiques ont permis l'émergence de nouveaux moyens de paiement, offrant une plus grande commodité pour les consommateurs, mais également de nouveaux défis en termes de sécurité et de réglementation. Par conséquent, il est important de continuer à surveiller et à améliorer le système de paiement pour répondre aux besoins en constante évolution des consommateurs et de l'économie dans son ensemble.



**Chapitre 2 : La monétique
en Algérie**

Introduction du chapitre

La monétique a connu une évolution rapide et constante depuis son émergence dans les années 1950 avec l'introduction des premières cartes de crédit. Le but du paiement électronique est de faciliter les transactions commerciales et de développer les opérations bancaires de l'économie avec une plus grande efficacité et sécurité des services.

Le développement de la monnaie électronique repose sur un certain nombre de facteurs, y compris la demande croissante de commodité, de rapidité et de sécurité dans les transactions financières. Les avancées technologiques ont permis d'améliorer l'efficacité des processus de paiement, ce qui a entraîné une augmentation des volumes d'opérations.

En Algérie, la mise en œuvre de la monétique remonte au milieu des années 1980, mais son utilisation au début était très faible.

Notre deuxième chapitre traite de la monétique en Algérie et est subdivisé en deux sections.

Dans la première section, nous explorons les fondements théoriques de la monétique, en mettant l'accent sur sa définition et les différents acteurs qui interviennent dans ce domaine. Nous examinons également l'histoire de la réforme de la monétique en Algérie, en soulignant les principales étapes de développement et les opérateurs clés tels que la Société d'Automatisation des Transactions Interbancaires et de Monétique (SATIM), la GIE monétique et RMI. Enfin, nous nous penchons sur les instruments de la monétique tels que la carte bancaire, les distributeurs automatiques de billets (DAB) et les terminaux de paiement électronique (TPE).

Dans la deuxième section, nous dressons un état des lieux de l'utilisation du paiement électronique et des cartes bancaires en Algérie. Nous examinons plusieurs indicateurs clés, notamment le nombre de cartes CIB en circulation, le nombre total d'automates interbancaires en exploitation, le nombre de transactions de retrait, le nombre de TPE en exploitation, ainsi que le nombre de transactions de paiement effectuées par le biais de ces TPE. Ces données nous permettent de mieux comprendre la dynamique actuelle du paiement électronique en Algérie et d'évaluer l'adoption de la carte bancaire comme moyen de paiement.

Section 01 : Cadre théorique de la monétique

Cette première section s'intéresse au concept de la monétique qui fait référence à toutes les techniques et systèmes utilisés pour gérer et sécuriser les opérations financières électroniques.

La monétique joue un rôle essentiel dans le monde, elle permet de réaliser des transactions financières électroniques de manière rapide, efficace et plus sécurisée.

1. La monétique

1.1 Définition de la monétique

Selon M. ZOLLINGER, la monétique est l'ensemble des moyens électroniques mis en œuvre pour automatiser les transactions bancaires.¹

La monétique désigne l'ensemble des traitements électroniques, informatiques et télématiques nécessaires à la gestion de cartes bancaires ainsi que des transactions associées.²

Selon D, Plihon, la monétique peut être définie comme : « l'ensemble des techniques Informatiques, magnétiques, électroniques et télématiques, permettant l'échange de fonds

Sans support papier ».³

Alors la monétique est un terme qui désigne l'ensemble des technologies et des systèmes qui permettent d'effectuer des transactions financières au moyen de cartes de paiement électroniques.

1.2 Les acteurs de la monétique

Le système de paiement électronique fait appel à plusieurs acteurs qui jouent des rôles différents, donc les principaux acteurs du système sont :⁴

- **Le porteur** : Le porteur est celui à qui l'établissement financier remet la carte bancaire qu'elle a émise. Pour cela, il doit souscrire à un contrat porteur carte bancaire où sont indiquées les conditions générales portant. En particulier, sur la délivrance, l'utilisation, la sécurité et le renouvellement de la carte. Dans la majorité des cas, une carte est

¹ ZOLLINGER M, Monétique et Marketing, édition Vuibert, Paris 1989, Page 10.

² VANTET.C, La Monétique les transactions bancaires, IR3, Paris, 2008, page 04.

³ PLIHON.D, la monnaie et ses mécanismes, Edition LA DECOUVERTE, Paris, 2003, p17.

⁴Site : <https://www.planet-monetic.fr/basiques-monetique/> consulté le 20/03/2023 à 11 : 30

adossée à un compte à vue, appelé aussi compte courant ou compte de dépôt. Par exemple, la carte prépayée est une exception.

- **L'acquéreur** : l'achat d'une transaction de paiement se fait soit chez un commerçant au moment où du paiement par le porteur, soit quand le porteur effectue un retrait d'espèces dans un Distributeur Automatique de Billets ou un Guichet Automatique Bancaire (DAB / GAB). Pour réaliser la transaction, le porteur doit introduire la carte dans le terminal de paiement électronique (TPE) du commerçant ou dans le DAB / GAB de la banque. L'acquéreur est dans le premier cas la banque du commerçant qui lui a remis le TPE. Dans le second cas, c'est la banque du DAB / GAB.
- **L'émetteur** : l'émetteur crée la carte et la met à disposition de son client. L'émetteur a essentiellement les responsabilités suivantes :¹
 - La gestion de la fabrication de la carte.
 - La gestion du contrat et des relations avec le porteur.
 - La tenue du compte auquel la carte est adossée et plus particulièrement les débits/crédits liés aux transactions réalisées avec la carte.
 - La gestion des plafonds selon les conditions convenues avec le porteur.
 - La prise en compte des oppositions suite à une perte ou un vol déclarés par le porteur.
 - La gestion des fraudes et litiges résultant de l'utilisation de la carte.
- **L'accepteur** : l'accepteur est soit le professionnel qui accepte l'utilisation d'une carte bancaire pour le paiement d'un produit ou d'un service. Ou encore, la banque qui met à disposition le DAB / GAB pour les retraits d'espèces. Le professionnel est équipé d'un TPE par sa banque. La banque des DAB / GAB s'équipe elle-même de sorte qu'elle est à la fois l'accepteur et l'acquéreur des retraits et opérations réalisées sur ces machines. L'accepteur, quand c'est un commerçant. Il doit respecter ses engagements vis-à-vis de sa banque et s'assurer de la régularité des paiements par carte.

2. Histoire de réforme de la monétique en Algérie

Les réformes économiques depuis les années 1990 ont entraîné d'importants changements, qui ont donné naissance à la monétique dans le secteur bancaire algérien. L'introduction de la monétique en

¹ Site : www.comprendrelespaiements.com consulté le 20/03/2023 à 16 :00

Algérie a été envisagée par la plupart des banques à des périodes différentes, dont le plus ancien projet remonte à l'année 1975.¹

- Le Crédit Populaire d'Algérie (CPA) a commencé son activité monétique en 1989 par l'adhésion à Visa International en qualité de membre principal émetteur et acquéreur, et en 1990 par l'adhésion à Mastercard International en qualité d'acceptant
- La BADR a tenté de développer la monétique à travers une carte pour les clients salariés domiciliés dans les agences BADR.
- La BEA a mis en place une carte monétique spéciale pour l'achat de carburant auprès des stations de services Naftal en remplacement des bons d'essence.

2.1 Les principales étapes de développement de la monétique en Algérie

L'évolution de la monétique en Algérie a connu plusieurs étapes, dont les plus importantes ² :

- La création de l'unique opérateur monétique en Algérie, la Société d'Automatisation des Transactions Interbancaires et de monétique SATIM en 1995 : 8 banques publiques (BADR, BDL, BEA, BNA, CPA, CNEP, CNMA, et ALBARAKA) créent la Société d'Automatisation des Transactions Interbancaire et de Monétique qui sont actionnaires majoritaires, les autres banques commerciales adhéreront ultérieurement à cette association. Cette société gère les opérations interbancaires.
- Lancement du Réseau Monétique Interbancaire (RMI) : lancement de ce réseau était par la SATIM, il relie les systèmes d'information des banques adhérentes ainsi que leurs Distributeurs Automatiques de Billets
- Création du Centre de Pré-compensation Interbancaire (CPI) par la banque d'Algérie en 2004 : la Banque d'Algérie a créé la filiale CPI (société par actions, filiale de la Banque d'Algérie dont le capital a été ouvert aux banques.), en 2004 avec la participation des banques et d'Algérie Poste, pour assurer la réalisation du futur système de télé compensation.
- Création du système de règlement brut en temps réel de gros montants et de paiement urgent (RTGS) en 2006.
- Démarrage du nouveau système de télé compensation ATCI en mai 2006.

¹ REFABA.B, La monétique en Algérie, développement et perspectives, Université Dr Moulay T, SAIDA, Algérie, Date d'acceptation : 01/12/2020 p 299.

² REFABA.B, La monétique en Algérie, développement et perspectives, Université Dr Moulay T, SAIDA, Algérie. Date d'acceptation : 01/12/2020, p 299-302.

- Introduction des cartes Visa et Mastercard : En 2010 la SATIM lance dans un projet prometteur en introduisant les cartes internationales Visa et Mastercard
- Le lancement du paiement en ligne en octobre 2016.

3. Les opérateurs de la monétique en Algérie

Les principaux opérateurs de la monétique en Algérie sont :

3.1 La Société d'Automatisation des Transactions Interbancaires et de Monétique (SATIM)

La SATIM a été Créée en 1995 à l'initiative de la communauté bancaire, la Société d'Automatisation des Transactions Interbancaires et de Monétique « SATIM » est filiale de 07 Banques Algériennes BADR, BDL, BEA, BNA, CPA, CNEP, ALBARAKA et de l'institution des assurances CNMA. Elle représente l'opérateur monétique interbancaire en Algérie pour les cartes domestiques ainsi qu'internationales agissant comme l'un des instruments techniques d'accompagnement du programme de développement et de modernisation des banques et particulièrement de promotion des moyens de paiement par carte. ¹

SATIM réuni 19 adhérents dans son réseau monétique interbancaire : 06 banques publiques et 12 banques privées ainsi qu'Algérie Poste

➤ Les missions de la SATIM

La Société d'Automatisation des Transactions Interbancaires et de Monétique (SATIM) occupe un rôle essentiel dans le système financier algérien. Elle a pour mission principale de :

- Œuvrer au développement et à l'utilisation des moyens de paiement électronique.
- Mise en place et gestion de la plate-forme technique et organisationnelle assurant une interopérabilité totale entre tous les acteurs du Réseau Monétique en Algérie.
- Participation à la mise en place des règles interbancaires de gestion des produits monétiques interbancaires en étant une force de proposition.
- Accompagnement des banques dans la mise en place et le développement des produits monétiques.
- Personnalisation des chèques et des cartes de paiement et de retrait d'espèces.

¹ Site : <https://www.satim.dz/fr/> consulté le 15/04/2023 à 11 :00

- Mise en œuvre de l'ensemble des actions qui régissent le fonctionnement du système monétique dans ses diverses composantes à savoir la maîtrise des technologies, l'automatisation des procédures, la rapidité des transactions...
- Assure les fonctions de connexion et de gestion des DAB/GAB, la personnalisation des cartes de retrait interbancaires « pour les banques »
 - **Les services de la SATIM**

La SATIM a deux principaux services, qui sont les services nationaux comme (Routage transactions, Hébergement services monétiques, Acquisition transactions, Retrait sur DAB/GAB, Paiement sur TPE, Paiement sur Internet (E-Commerce), Monitoring activité monétique, Lutte contre la fraude et gestion des litiges, Laboratoire certification des moyens de paiement interbancaires, Personnalisation cartes CIB et Impression des codes confidentiels (code PIN et mot de passe e-paiement) et la Personnalisation des chèques). Et des Services internationaux comme (Routage Transactions vers les réseaux internationaux, Traitement du flux, Emission Cartes MasterCard, Personnalisation Cartes MasterCard, Acquisition Transactions (Retrait sur DAB/GAB et Paiement sur TPE) et la Lutte contre la fraude et charge back).¹

3.2 Le GIE monétique

Le GIE Monétique est une entité communautaire qui intervient, dans le cadre de ses missions statutaires, dans la régulation du système monétique interbancaire. Ceci se concrétise par la mise en place des règles de fonctionnement de ce système, opposables à tous les membres adhérents et la supervision de l'ensemble de l'activité monétique interbancaire. Il pilote aussi des actions communautaires telles que la lutte contre la fraude, la sensibilisation à l'utilisation des moyens de paiement électronique, la formation et la communication.²

Le but principal de La création du GIE monétique est de soutenir le développement du secteur monétique et la promotion des moyens de paiement électronique ainsi qu'assurer l'interbancaire du système monétique.

➤ **Les composants du GIE monétique**

Le GIE Monétique est composé de 19 membres adhérents dont 18 banques et Algérie Poste. La Banque d'Algérie y participe en tant que membre non adhérent pour s'assurer de la sécurité des

¹ Site : <https://www.satim.dz/fr/> consulté le 15/04/2023 à 11 :12

²Site : <https://giemonetique.dz/> consulté le 15/04/2023 à 11 :30

systèmes et des moyens de paiement ainsi que de la production et de la pertinence des normes applicables en la matière, conformément à la réglementation en vigueur.¹

Les membres adhérents au GIE Monétique ayant une activité monétique en émission et en acquisition.

➤ **Les fonctions du GIE monétique**

Le GIE Monétique pilote le système monétique par le biais des fonctions essentielles suivantes :²

- La gestion des standards, spécifications et normes dans le secteur de la monétique.
- La définition des produits monétiques bancaires et des règles de leur mise en œuvre opérationnelle.
- La gestion de la plate-forme technique de routage.
- L'homologation.
- La gestion de la sécurité.

Il concrétise ainsi une transparence dans la définition des normes et des règles de l'activité monétique de façon à libérer les initiatives d'investissement dans l'industrie de la monétique.

L'objectif étant de promouvoir la monétique par la généralisation de l'usage des moyens de paiement électronique.

➤ **Les activités du GIE-Monétique**

L'activité principale de la GIE monétique est :³

• **Interbancaire monétique**

L'interbancaire représente l'activité monétique interbancaire en émission et en acquisition à travers le réseau interbancaire. Cela permet au titulaire de la carte CIB de bénéficier des services proposés par le système d'acceptation interbancaire d'un adhérent sans en être nécessairement client.

Ce mode d'acceptation interbancaire est rendu possible grâce à la normalisation des systèmes et des produits monétiques, d'une part, et à l'engagement d'assurer l'interopérabilité des systèmes entre les membres, d'autre part. Cette interopérabilité permet de garantir l'acceptabilité des produits et services monétiques interbancaires émis par l'ensemble des membres et les échanges de transactions dans des conditions de performance et de sécurité optimales.

¹ Site : <https://giemonetique.dz/> consulté le 15/04/2023 à 13 :23

² Site : <https://giemonetique.dz/> consulté le 15/04/2023 à 13 :40

³ Site : <https://giemonetique.dz/> consulté le 15/04/2023 à 14 :03

- **Régulation**

Dans le cadre de la mission de régulation, le GIE Monétique :¹

- Gère la relation entre les membres adhérents.
- Édicte aux membres adhérents toutes règles, normes ou procédures à l'effet de cadrer l'activité monétique interbancaire.
- S'assure de leur respect par les membres adhérents.

- **Promotion**

Le GIE Monétique, engagé dans la promotion de la monétique interbancaire, consacre un pôle d'activité au développement des produits et services monétiques interbancaires. Dans ce cadre, une démarche projet est entreprise pour l'introduction des nouveaux produits et services monétiques répondant aux besoins multiples et variés des membres adhérents. Cette démarche consiste, pour chaque produit ou service, en :

- L'opportunité du produit ou du service.
- La définition des spécifications fonctionnelles.
- La définition des spécifications techniques.
- La promulgation de règles de fonctionnement.
- La définition des responsabilités et obligations des acteurs intervenants pour l'exploitation du produit ou du service.
- La planification de la mise en production en collaboration avec les acteurs de la monétique interbancaire.
- Le suivi et l'éventuelle mise à niveau du produit ou service.

- **Homologation**

La mise en place d'une politique d'homologation s'inscrit dans la démarche stratégique du GIE Monétique visant, entre autres, à libérer et promouvoir les initiatives d'investissement dans l'industrie de la monétique. Cette politique se traduit par la mise en place de règles à l'adresse des acteurs de l'activité monétique interbancaire de façon à leur permettre de s'insérer dans le processus d'homologation arrêté par le GIE Monétique.

Les acteurs impliqués dans le processus d'homologation sont :

- **Le demandeur** : L'entité qui se présente au GIE Monétique sollicitant une homologation selon les règles définies
- **L'entité de pré-certification** : toute entité morale ou physique habilitée par le GIE Monétique pour délivrance des pré-certifications

¹ Site : <https://giemonetique.dz/> consulté le 15/04/2023 à 14 :14

- **L'entité accréditée** : tout organisme national et international reconnu par le GIE Monétique. Les formes de prononciation du GIE Monétique, selon les champs d'application, sont :
 - **Agrément** : délivré par le GIE Monétique en faveur de
 - Centres de personnalisation de cartes interbancaires.
 - Prestataires de services.
 - Centres d'appels.
 - Centres d'archivage numérique.
 - **Certification** : procédure par laquelle le GIE Monétique délivre un certificat pour
 - Equipements interbancaires ainsi que l'ensemble des logiciels nécessaires à leur interaction avec ce système.
 - Solutions, dans leurs dimensions logicielles et matérielles ;
 - Personnes physiques.

- **Autorisation**

Délivrée par le GIE Monétique en faveur d'un Web-marchand adossé à sa banque domiciliataire permettant l'entrée en exploitation du son site web à travers la plate-forme de paiement sur internet par carte interbancaire.

- **Sécurité**

Le GIE Monétique joue un rôle stratégique dans la surveillance de l'activité monétique interbancaire. Il œuvre à l'amélioration continue des mécanismes sécuritaires basés sur les normes internationales et ce pour assurer et maintenir la confiance de tous les acteurs du système monétique interbancaire, notamment l'utilisateur final qu'il soit client porteur de carte ou commerçant accepteur.

Pour se faire, le GIE Monétique s'est doté d'outils divers, dont :

- Charte de sécurité
- Dispositif de lutte contre la fraude
- Sécurité des moyens de paiement (carte bancaire, TPE, DAB/GAB, site Web Marchands...).

3.3 Réseau monétique interbancaire (RMI)

La SATIM a lancé en 1997 un réseau monétique interbancaire qui permet aux banques, qu'elles soient nationales ou étrangères, publiques ou privées, de proposer à leurs clients une gamme de services de paiement et de retrait. Ce réseau est constitué d'un système central comprenant des guichets automatiques de banque, des distributeurs automatiques de billets et des terminaux de paiement électronique utilisés pour des opérations bancaires telles que le retrait de billets et le

paiement par carte bancaire. Le réseau assure le traitement des transactions au nom des banques qui y sont affiliées.¹

Pour résumer, le réseau monétique interbancaire (RMI) est une plateforme centrale regroupant des guichets automatiques de banque, des distributeurs automatiques de billets et des terminaux de paiement électronique. Son objectif est de faciliter les services bancaires tels que les retraits d'espèces et les paiements électroniques.

➤ **Le rôle du Réseau Monétique Interbancaire**

Le rôle du RMI peut se résumer dans les points suivants :²

- L'interbancaire des opérations de retrait et de paiement exécutées sur le RMI.
- Pour tous les porteurs des adhérents.
- La mise à disposition de DAB par le RMI aux Banques adhérentes.
- L'intégration au RMI de DAB propre à la Banque adhérente.
- L'intégration des terminaux de paiement électronique.
- L'intégration du système monétique des banques qui en possède.
- L'acquisition des demandes d'autorisation de retrait émanant de DAB.
- Le traitement des transactions DAB pour le compte des Banques adhérentes.
- La préparation et le transfert de flux financiers destinés à la pré compensation des transactions DAB.

4. Instruments de la monétique

L'équipement de la monétique est les outils et les appareils électroniques utilisés pour exécuter ces opérations financières. Il inclut les éléments suivants :

4.1 La carte bancaire

Le support de base de la monétique est donc la carte bancaire ou carte de paiement dont on peut visualiser un exemple sur l'image ci-dessous :

¹ Document CPA.

²Idem.

Figure 1: la carte bancaire



Source : comprendre les paiements.

4.1.1 Description du support de la carte

C'est une carte plastique bien connu du grand public dont les dimensions habituelles sont de 85,725 mm × 53,975 mm sur une épaisseur de 0,76 mm Elle est équipée d'une bande magnétique (on parle de carte à piste) et le plus souvent d'une puce électronique (on parle de carte à puce).¹

4.1.2 Les composants de la carte bancaire

Dans chaque carte bancaire sont insérées : ²

- Une piste magnétique utilisable pour les paiements ainsi que pour les retraits à l'échelle nationale comme à l'échelle internationale
- Un microprocesseur ou puce électronique pour les opérations de paiement.

La personnalisation de la carte bancaire est assurée par deux identifiants

- L'identification de l'émetteur de la carte et du réseau auquel il appartient
- L'identification du porteur (embossage, signature, enregistrements électroniques sur piste magnétique et/ou sur puce électronique).

Au recto d'une carte bancaire, nous retrouvons :

- Le logo de la banque émettrice
- Les contacts de la piste magnétique et/ou de la puce électronique (5).

L'embossage, en relief du plastique :

¹ Document interne CPA.

² DRAGON.C, GEIBEN.D, et NALLARD. G, La carte et ses atouts, in revue Banque, 2002, P 112.

- Du numéro de la carte
- De la date limite de validité
- Du nom du porteur

Au verso, elle comporte :

- Piste magnétique
- Série de chiffres représentant un élément supplémentaire de sécurisation du paiement à distance
- Une zone destinée à recevoir un spécimen de signature du porteur de la carte
- L'adresse de l'établissement émetteur

Figure 2: Mentions à trouver sur la carte bancaire.



source :Bitakati.dz.

4.1.3 Le cycle de vie de la carte

La carte est fabriquée au niveau d'un organisme spécialisé (la SATIM en Algérie), après la demande du client au niveau d'une agence bancaire qui s'occupe de l'ouverture du compte, de la signature du contrat et de l'envoi de la demande de la carte à l'organisme concernés pour la production. Une fois la carte préparée, l'agence bancaire informe le client pour la récupérer et de l'utiliser sous un seuil de plafond désigné par la banque. Le client a le droit de s'y opposer en cas de perte ou de vol, par exemple, la banque émettrice de la carte peut bloquer la carte en cas de mauvais usage.¹

¹Document interne CPA.

4.2 Distributeurs Automatiques de Billets (DAB)

Un distributeur automatique de billets (DAB) est un distributeur permettant au titulaire d'une carte bancaire de retirer des espèces et/ou de consulter son compte bancaire après avoir composé un code confidentiel. Ce dispositif permet d'éviter l'attente au guichet.¹

Appareil permettant le retrait d'argent au moyen d'une carte bancaire et d'un code confidentiel individuel. Les sommes ainsi retirées sont ensuite portées au débit du compte du client.²

Distributeur automatique de billets de banque en libre-service permettant les retraits d'espèces à l'aide d'une carte.³

Le DAB est un dispositif installé par les institutions de crédit, les centres de chèques postaux ou par les grands émetteurs de la carte. Cet appareil permet au travers de la carte d'effectuer des retraits d'espèces et la consultation du solde 24h/24, 7j/7 avec une facilité de manipulation et une sécurité totale des transactions. Le plafond de retrait est généralement fixé par jour, et dépend essentiellement du type de carte et des revenus du titulaire.⁴

Donc un distributeur automatique de billets (DAB) est un dispositif électronique qui permet aux titulaires de cartes de retirer de l'argent à partir de leur compte bancaire.

4.2.1 Le déroulement d'une opération de retrait sur le distributeur automatique

Grâce au distributeur automatique, les clients peuvent retirer de l'argent au moyen d'une carte bancaire. Le distributeur de billets est connecté à un réseau bancaire et peut ainsi accéder aux comptes clients. Pour retirer de l'argent, le client insère sa carte bancaire dans le DAB et choisit le montant qu'il souhaite retirer. Le distributeur imprime alors un reçu et le client peut recouvrer son argent.⁵

¹ Site : www.capital.fr. consulté le 22/04/2023 à 15 :24.

² Site : <https://financeland.fr/lexique/distributeur-automatique-de-billets-dab/> consulté le 24/03/2023 à 12 :14.

³ GIE monétique, Paiement sur internet par carte interbancaire recueil documentaire portant règles interbancaires minimales, P86.

⁴ BENCHERIF.S et MOKRANIA, L'incidence de la pandémie du Coronavirus sur l'utilisation des moyens de paiement électronique en Algérie, P538.

⁵ Site : <https://centenaire.org/fr/distributeur-automatique-de-billets/> consulté le 24/03/2023 à 12 :30

En résumé, pour gérer votre argent avec un distributeur automatique de billets, vous devez d'abord vous assurer que vous avez un compte auprès d'une banque ou d'une institution financière. Après, vous devrez

- Insérer votre carte bancaire dans le lecteur.
- Saisir votre code PIN.
- Sélectionner la somme à retirer.

Figure 3: le Distributeurs Automatiques de Billets (DAB)



Source : France info

4.3 Guichets Automatiques de Banque (GAB)

Automate multifonctions permettant à la fois le retrait (partie DAB) et d'autres opérations bancaires (partie GAB) et répondant à des normes fonctionnelles, techniques, sécuritaires et ergonomiques.¹

Selon le site officiel de la Banque de France, un GAB est un "dispositif électronique qui permet à un titulaire de carte bancaire de retirer de l'argent ou d'effectuer des opérations de paiement sans intervention humaine, à partir de son compte bancaire".

Les guichets automatiques bancaires sont des dispositifs de communication électronique reliés à un réseau utilisé par les cartes électroniques. Ils offrent aux clients d'une institution financière

¹GIE monétique, Paiement sur internet par carte interbancaire recueil documentaire portant règles interbancaires minimales 86.

la possibilité d'accéder à leur compte de dépôt ou de crédit à tout moment, 24 heures sur 24. Les guichets automatiques permettent d'effectuer différentes transactions financières telles que des paiements ou des retraits, sans avoir besoin de l'assistance d'un caissier ou d'un employé.¹

Alors on peut définir le Guichet Automatique de Banque comme un appareil électronique qui permet aux titulaires de carte bancaire d'effectuer des transactions sans avoir besoin de se rendre dans une agence bancaire donc est une extension du distributeur automatique de billets (DAB), qui est un GAB simplifié ne permettant que les retraits.

Figure 4: le Guichets Automatiques de Banque (GA



Source : midilibre.fr

4.3.1 La déférence entre le DAB et GAB :

Le guichet automatique bancaire (GAB) offre une plus grande variété d'opérations que le distributeur automatique de billets (DAB) traditionnel. Il permet de :²

¹ IBEGHOUCHE.S, MOKRANE.A, Adoption et utilisation des paiements électroniques en Algérie : étude empirique de la période (2016-2022), Revue de l'économie financière & des affaires,2022, P559.

² Site : <https://www.planet.fr/banque-distributeur-de-billets-quelles-differences-avec-le-gab.2369592.687347.html> consulté le 21/05/2023 à 09:26

- Effectuer des retraits d'espèces
- Consulter le solde de votre compte en banque
- Vérifier vos dernières opérations
- Commander un chéquier
- Récupérer un chéquier
- Imprimer votre RIB
- Effectuer un dépôt d'espèces
- Effectuer un virement

Il est important de noter que seuls les clients des établissements bancaires propriétaires du guichet automatique bancaire peuvent effectuer ces opérations. Les autres utilisateurs peuvent seulement effectuer des retraits d'espèces s'ils possèdent une carte acceptée par l'appareil. Lorsque vous utilisez un DAB ou un GAB, veillez à ne pas vous laisser approcher par des individus malveillants et saisissez votre code confidentiel en préservant sa confidentialité.

4.3 Le terminal de paiement électronique TPE

Il s'agit d'un dispositif électronique qui est généralement installé chez les commerçants, les grandes surfaces, les pharmacies, les hôtels et les restaurants. Il permet aux détenteurs d'une carte CIB de payer leurs achats et leurs factures de manière rapide et sécurisée.¹

Le TPE est un équipement d'encaissement par carte bancaire, installé au niveau de votre point de vente, il permet aux détenteurs de la carte CIB ou Edahabia, de régler ses achats en toute sécurité. Le montant de la transaction est débité du compte bancaire du client et crédité sur votre compte courant professionnel².

Donc le terminal de paiement électronique est un appareil installé sur le lieu de vente, il permet d'effectuer des paiements électroniques par carte bancaire.

¹ SAM.H, BADI.A, La monétique comme levier de la finance inclusive : synthèse de l'approche quantitative sur la portée de la carte Edahabia au niveau d'Algérie Poste, journal of Business and Trade Economics,2022, p748.

² Site : <https://professionnels.societegenerale.dz/fr/banque-quotidien/vos-services-quotidien/terminal-paiement-electronique-tpe/> consulté le 27/04/2023 à 13 :16.

4.3.1 Les transactions financières autorisées sur le TPE

Un terminal de paiement électronique (TPE) permet d'effectuer différentes transactions financières autorisées, telles que :¹

- **La vente** : Cette opération sécurisée vous permet d'effectuer un achat de marchandises ou de services chez un commerçant en utilisant une carte sur un TPE.
- **L'annulation de la transaction** : Il est possible et autorisé d'annuler la dernière transaction réalisée sur le TPE, que ce soit pour le paiement d'achats ou de factures. Pour annuler l'opération, le commerçant doit avoir accès à deux informations : le montant de la transaction et le numéro du reçu, qui sont affichés sur le ticket imprimé à la fin de chaque transaction effectuée sur le TPE.
- **Le remboursement** : Cette opération est réalisée uniquement si le paiement a déjà été effectué et que le compte du client a été débité. En utilisant les enregistrements de transactions sur le TPE, le commerçant peut retrouver la transaction souhaitée pour effectuer le remboursement et créditer le compte du client.

En résumé, le TPE offre la possibilité de réaliser des transactions de vente sécurisées, d'annuler la dernière transaction effectuée et d'effectuer des remboursements aux clients. Ces fonctionnalités permettent une gestion pratique des paiements électroniques.

4.3.2 Les types de TPE

Il existe trois principaux types de TPE :²

- **Les TPE fixes** : il ne peut pas être déplacé, Il est prévu pour être utilisé seulement au comptoir dans les boutiques et les magasins fixes. De plus, il se connecte à Internet où.

Une prise téléphonique.

- **Les TPE mobile** : c'est l'outil d'encaissement des commerçants toujours en déplacement. Il est connecté à une prise secteur à tout moment, les terminaux de paiement mobile intègrent une batterie. Il faut les recharger régulièrement, La

¹ Document interne CPA.

² Samia BENCHERIF *, Abdelkrim MOKRANI, L'incidence de la pandémie du Coronavirus sur l'utilisation des moyens de paiement électronique en Algérie, P539-540.

connexion se fait par Bluetooth ou Wi-Fi. Il dispose d'une puce 3 G intégrée mais il est également sans abonnement et sans engagement.

- **Les TPE spéciaux** : est un TPE fixe et intègre une « sorte de clavier de rallonge » (le PIN Pad), muni d'un lecteur de carte bancaire permettant au client d'inscrire son code ou de présenter la Carte directe dans le clavier pour le paiement sans contact.

4.3.3 Les services de TPE

Parmi les services qu'il peut offrir :¹

- Contrôler les cartes en opposition.
- Obtenir des autorisations de manière automatique.
- Vérifier les cartes électroniquement.
- Transmettre les transactions à distance.
- Les nouveaux produits de la monétique.

Figure 5: le terminal de paiement électronique.



Source : systematic1.fr

¹ Samia BENCHERIF *, Abdelkrim MOKRANI, L'incidence de la pandémie du Coronavirus sur l'utilisation des moyens de paiement électronique en Algérie p,539.

Section 02 : Etat de lieu sur le paiement électronique et la carte bancaire en Algérie

Le paiement électronique est une méthode de paiement qui utilise les technologies numériques dans le cadre d'opérations financières. Avec la croissance du commerce électronique et l'augmentation des achats en ligne, le paiement électronique est devenu un moyen de paiement de plus en plus populaire. Le paiement électronique permet de réaliser des transactions financières en utilisant des cartes de crédit ou de débit, des portefeuilles électroniques, des virements bancaires en ligne, des paiements mobiles, des cryptomonnaies, et bien d'autres options. Ces modes de paiement offrent une grande commodité pour les consommateurs, car ils peuvent effectuer des transactions rapidement et facilement depuis n'importe où, à tout moment.

Ces dernières années le paiement électronique en Algérie a connu une croissance significative à travers l'utilisation des différents moyens de paiement moderne tel que la carte bancaire ainsi le terminal de paiement électronique...

Alors les tableaux ci-dessous montre l'état de lieu de paiement électronique en Algérie et l'évolution des moyens de paiement électronique dans les dernières années.

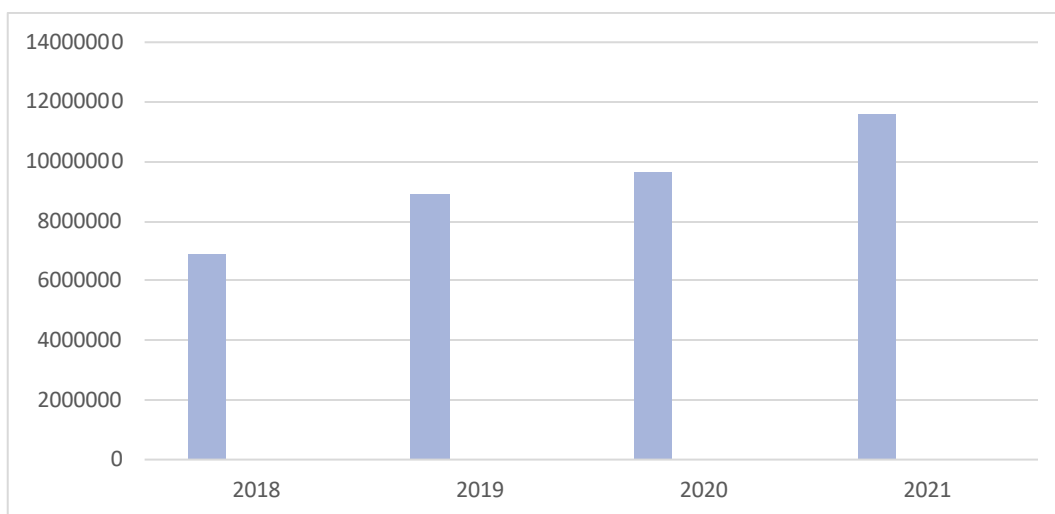
1. Le nombre des cartes CIB en circulation

La carte CIB est une carte interbancaire, elle est reconnaissable par le logo CIB de l'interbancaire monétique qui est imprimé sur la carte, Il y a deux types de cartes émises par les banques la carte CIB classique et la carte CIB gold, l'utilisation de ses cartes est en évolution comme le montre le tableau suivant :

Tableau 8: Nombre global des cartes CIB en circulation.

L'année	2018	2019	2020	2021
Nombre de carte CIB en circulation	6 865 724	8 941 294	9 621 017	11 609 624

Source : Élaboré par nous-mêmes à partir des données du gie monétique.

Figure 6: Nombre global des cartes CIB en circulation.

Source : Elaboration personnelle.

Le tableau et le diagramme présentent l'évolution du nombre de cartes CIB en circulation en Algérie entre 2018 et 2021. On constate une croissance régulière du nombre de cartes, avec une augmentation de plus de 69% sur cette période, passant de 6 865 724 en 2018 à 11 609 624 en 2021.

Cette augmentation peut être attribuée à plusieurs facteurs, tels que la croissance des infrastructures de paiement électronique en Algérie, ainsi que la pandémie de COVID-19, qui a incité les consommateurs à adopter davantage les paiements électroniques pour éviter la manipulation d'espèces.

L'augmentation du nombre d'automates interbancaires et de TPE en exploitation en Algérie a également contribué à l'adoption croissante des paiements électroniques, car cela rend plus facile pour les consommateurs d'effectuer des paiements électroniques avec leur carte de débit.

En somme, la croissance du nombre de cartes CIB en circulation en Algérie témoigne de l'évolution des habitudes de paiement des consommateurs, qui optent de plus en plus pour les paiements électroniques, ainsi que de l'engagement des institutions financières et gouvernementales à promouvoir l'utilisation de la monétique. Cela peut avoir des effets positifs sur la transparence des transactions, la lutte contre la fraude financière et l'inclusion financière.

2. Nombre global des automates interbancaires en exploitation

Les automates interbancaires sont les guichets automatiques de banque (GAB) et les distributeurs automatiques (DAB), ils permettent aux clients d’effectuer des transactions telle que le retrait d’espèces, la consultation du solde du compte bancaire.

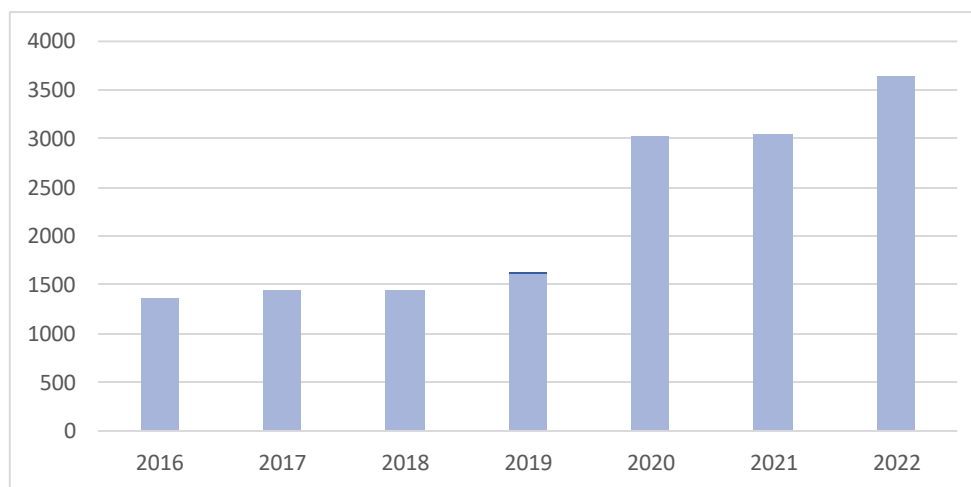
Donc l’évolution des automates interbancaires en exploitation se présente comme suit :

Tableau 9: Nombre global des automates interbancaire en exploitation.

L'année	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Nombre global des automates interbancaires en exploitation	1 370	1 443	1 441	1 621	3 030	3 053	3 640

Source : Élaboré par nos soins à partir des données fournies par le GIE Monétique.

Figure 7: Nombre global des automates interbancaires en exploitation.



Source : Elaboration personnelle

Le tableau et le graphique ci-dessus illustrent l’évolution du nombre d’automates interbancaires opérationnels en Algérie de 2016 à 2022, révélant une croissance significative de plus de 165 %, passant de 1 370 à 3 640 automates pendant cette période. Cette croissance est plus remarquable en 2020, où la pandémie de COVID-19 a augmenté la demande de paiements électroniques, entraînant une augmentation de 1 409 automates par rapport à l’année précédente.

L’augmentation du nombre d’automates interbancaires en fonctionnement est due à l’augmentation de la demande de paiements électroniques et aux efforts de modernisation des infrastructures bancaires du pays, qui ont permis aux consommateurs de réaliser des

transactions électroniques plus facilement et rapidement, contribuant ainsi à la désengorgement des guichets bancaires traditionnels.

Cette augmentation est également attribuable à l'effort des institutions financières et du gouvernement algérien pour promouvoir le développement de la monétique et des paiements électroniques, qui peuvent avoir des effets positifs sur l'inclusion financière, la transparence des transactions et la lutte contre la fraude financière.

Dans l'ensemble, la croissance du nombre d'automates interbancaires en Algérie montre l'engagement du gouvernement et des institutions financières à moderniser les infrastructures bancaires et à encourager l'utilisation des paiements électroniques pour faciliter la vie des citoyens.

3. Nombre total des transactions de retrait

Pour récupérer de l'argent, la solution la plus utilisée est le retrait par carte bancaire dans un distributeur automatique de billets (DAB) ou dans un guichet automatique de banque (GAB).

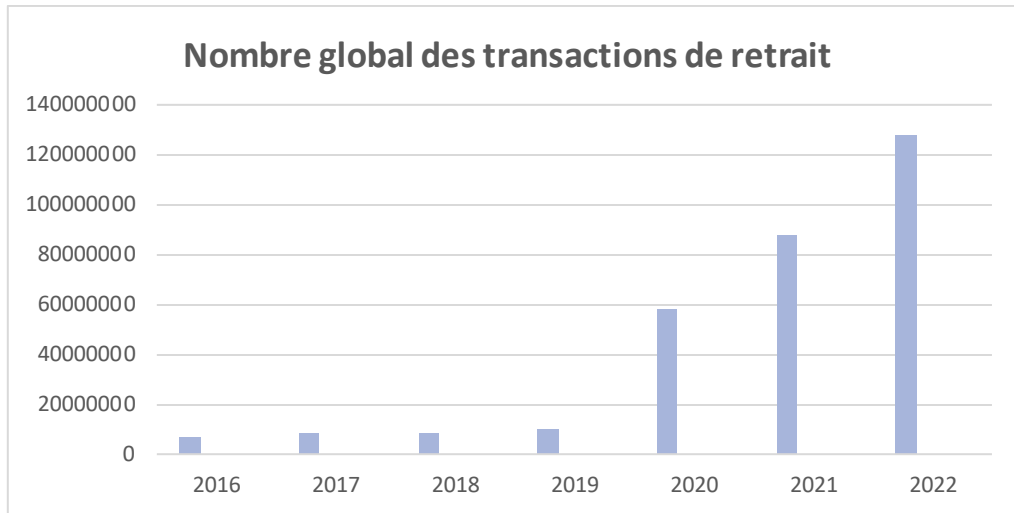
Le retrait de l'argent ou le retrait bancaire est l'opération par laquelle un titulaire de compte bancaire retire des fonds de son compte bancaire en utilisant un moyen de paiement. L'évolution de nombre globale de transactions de retrait sur les automates se présente comme suit :

Tableau 10: Nombre total des transactions de retrait.

L'année	2016	2017	2018	2019	2020*	2021	2022
Nombre total des transactions de retrait	6 868 031	8 310 170	8 833 913	9 929 652	58 428 933	87 722 789	128 035 361

Source : Élaboré par nos soins à partir des données fournies par le GIE Monétique.

Figure 8: Nombre global des transactions de retrait.



Source : Elaboration personnelle.

Le tableau présente l'évolution du nombre total de transactions de retrait effectuées à partir d'automates interbancaires en Algérie entre 2016 et 2022. Au fil des années, on observe une forte augmentation du nombre de transactions, passant de 6 868 031 opérations en 2016 à 128 035 361 en 2022, cette croissance est due à plusieurs facteurs.

Tout d'abord, elle est étroitement liée à la croissance du nombre d'automates interbancaires en exploitation en Algérie, comme présenté dans le tableau précédent. La modernisation des infrastructures bancaires et la promotion des paiements électroniques ont permis aux consommateurs de retirer de l'argent plus facilement et rapidement, ce qui a entraîné une augmentation de la demande pour les paiements électroniques et les transactions par carte.

La pandémie de COVID-19 a également eu un impact significatif sur cette croissance en 2020, car les restrictions de déplacement et la fermeture des guichets bancaires traditionnels ont poussé les consommateurs à se tourner davantage vers les paiements électroniques.

Enfin, cette croissance est un signe positif pour l'inclusion financière en Algérie, car elle indique que de plus en plus de personnes ont accès aux services bancaires et peuvent effectuer des transactions électroniques.

En somme, l'augmentation du nombre total de transactions de retrait en Algérie témoigne de l'effort de modernisation des infrastructures bancaires et de la promotion des paiements électroniques dans le pays, ainsi que de l'impact de la pandémie de COVID-19. Cette tendance positive peut avoir des effets bénéfiques sur l'inclusion financière, la transparence des transactions et la lutte contre la fraude financière en Algérie.

4. Nombre global des TPE en exploitation

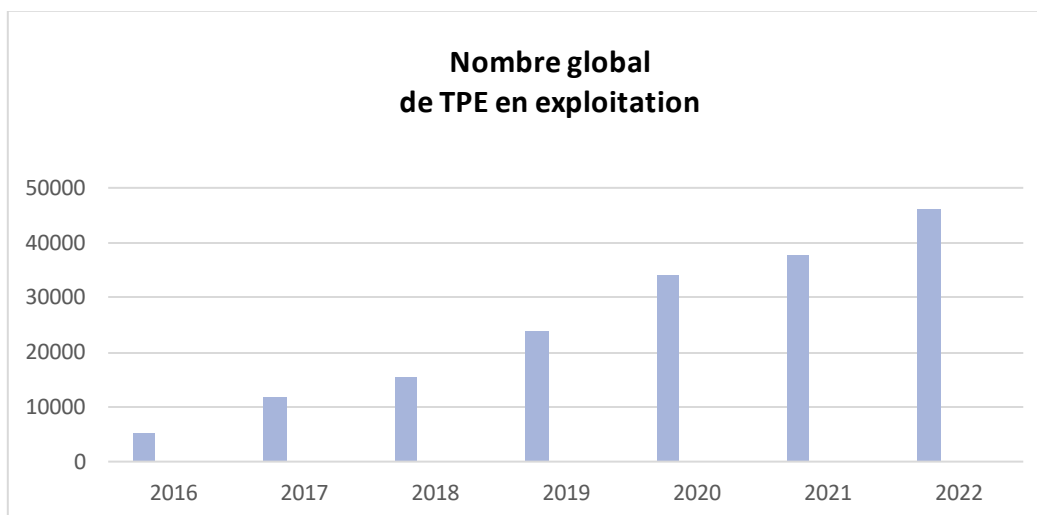
Le terminal de paiement électronique est un appareil électronique permettant de réaliser des paiements sécurisés et digitalisé, l'évolution de paiement par cet appareil durant la période 2016-2022 se présente comme suit :

Tableau 11: Nombre global des TPE en exploitation.

Année	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Nombre global De TPE	5 049	11 985	15 397	23 762	33 945	37 561	46 263

Source : Élaboré par nos soins à partir des données fournies par le GIE Monétique.

Figure 9: Nombre global des TPE en exploitation.



Source : Elaboration personnelle

Le nombre de terminaux de paiement électroniques (TPE) en exploitation en 2016 est de 5049, il a enregistré une progression durant la période 2016-2022 et atteint 46263 TPE en 2022. Cet accroissement a été plus significatif en 2019 avec une hausse de 8 365 terminaux mis en exploitation, une augmentation annuelle de 54,3 %, suivi de l'année 2020 avec 10183 nouveaux TPE, en hausse de 42,8 %.

Bien que le nombre de terminaux de paiement électronique en exploitation ait considérablement augmenté, il reste très limité en comparaison avec le nombre de commerçants, qui dépasse les deux millions (2 145 067 commerçants à la fin de février 2021), et avec la population algérienne, qui était d'environ 44,6 millions en début d'année 2021 selon les données de l'ONS. Cela met en évidence le potentiel important de développement du paiement électronique en Algérie.

5. Nombre global des transactions de paiement par TPE

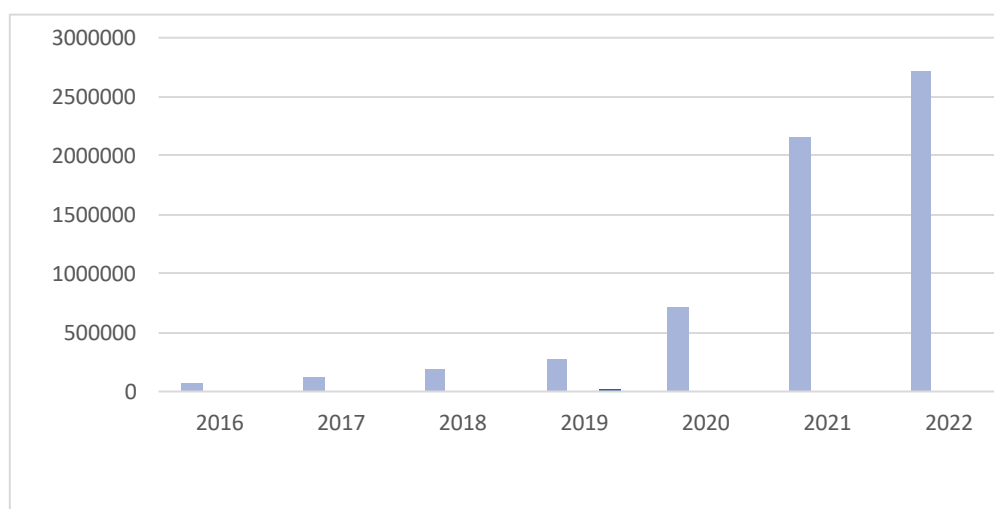
Le paiement par TPE est un moyen de paiement pratique et rapide, car il ne nécessite pas d'argent comptant. Il est également sûr et sécurisé parce que les transactions effectuées à travers TPE sont généralement protégées par des protocoles de sécurité. L'évolution de ce type de transaction se présente comme suit :

Tableau 12: Nombre global des transaction paiement

L'année	2016	2017	2018	2019	2020*	2021	2022
Nombre global des transaction paiement	65 501	122 694	190 898	274 624	711 777	2150 529	2712 848

Source : Élaboré par nos soins à partir des données fournies par le GIE Monétique.

Figure 10:Nombre global des transactions paiement par TPE.



Source : élaboration personnelle

Alors que le nombre de terminaux de paiement électronique en exploitation a augmenté, le nombre de paiements effectués via ces TPE a considérablement augmenté au cours de la période 2016-2022. Le nombre de transactions est passé de 65 501 à 2 712 848.

Les résultats présentés démontrent une croissance significative du nombre de cartes CIB en circulation, d'automates interbancaires et de terminaux de paiement électronique (TPE) en

fonctionnement entre 2016 et 2022. Cette croissance est particulièrement remarquable en 2020, suite à la pandémie de COVID-19 et à l'augmentation de la demande pour les paiements électroniques.

Le nombre de transactions de retrait a également connu une croissance importante durant cette période, principalement en 2020, en raison de l'augmentation du nombre d'automates interbancaires en circulation.

Par ailleurs, le nombre de transactions de paiement par TPE a connu une croissance impressionnante, passant de 65 501 en 2016 à 2 712 848 en 2022, en corrélation avec l'augmentation du nombre de terminaux de paiement électronique en exploitation.

En résumé, ces résultats témoignent d'une forte augmentation de l'utilisation de la monétique en Algérie, répondant aux besoins des consommateurs et à l'évolution des technologies de paiement électronique.

Conclusion du chapitre

En résumé, ce chapitre nous a permis de mieux comprendre le cadre de la monétique en Algérie en explorant son histoire de réforme, les acteurs impliqués ainsi que les différents instruments de paiement électronique disponibles. Nous avons également effectué une analyse détaillée de l'état des lieux du paiement électronique et de la carte bancaire en Algérie en utilisant des tableaux pour présenter les données relatives au nombre de cartes CIB en circulation, au nombre d'automates interbancaires en exploitation, au nombre total de transactions de retrait, au nombre global de TPE en exploitation ainsi qu'au nombre global de transactions de paiement (par TPE) de 2018 jusqu'à 2022, en incluant la période de la pandémie et son impact.

Les données présentées révèlent une croissance continue du nombre de cartes en circulation, d'automates interbancaires et de TPE en exploitation au fil des années. Cependant, la pandémie de COVID-19 a eu un impact sur le nombre total de transactions de retrait et de paiement qui a connu une baisse en 2020 avant de se redresser légèrement en 2021.

Il est important de noter que le développement de la monétique en Algérie dépend de la disponibilité des infrastructures requises ainsi que de la confiance des utilisateurs dans les systèmes de paiement électronique. Bien que la pandémie ait accéléré la transition vers le paiement électronique, des efforts supplémentaires sont nécessaires pour améliorer les services de paiement électronique et renforcer la confiance des utilisateurs dans ces systèmes.

En conclusion, il est évident que la monétique en Algérie est en constante évolution, et les acteurs concernés doivent poursuivre leur collaboration pour améliorer les services de paiement électronique et s'adapter aux besoins changeants des consommateurs.



**Chapitre 3 : la monétique au
sein du CPA, Réalité et
perspectives**

Introduction du chapitre

L'objectif principal de cette étude est d'analyser l'évolution des indicateurs clés de la monétique au sein du CPA, en mettant particulièrement l'accent sur les cartes CIB (Cartes Interbancaires). Ces cartes jouent un rôle crucial dans le paysage des paiements électroniques en offrant aux clients du CPA une solution pratique et sécurisée pour effectuer des transactions.

Pour atteindre cet objectif, nous commencerons par présenter le CPA en tant qu'organisme d'accueil de notre étude. Nous mettrons en évidence son rôle majeur dans le secteur financier algérien, son engagement envers le développement du paiement électronique, ainsi que ses efforts pour répondre aux attentes des clients en matière de commodité et de sécurité lors des transactions.

Ensuite, nous analyserons en profondeur l'évolution des indicateurs clés de la monétique au sein du CPA notamment le nombre et le montant des transactions effectuées par les porteurs de cartes bancaires du CPA à travers les différents canaux de paiement électronique disponibles. Nous examinerons les volumes de transactions sur les distributeurs automatiques de billets (DAB), les guichets automatiques de banque (GAB), les terminaux de paiement électronique (TPE), ainsi que les paiements en ligne et les web marchands.

En plus de l'analyse des transactions passées, nous utiliserons les données historiques pour effectuer des prévisions sur le nombre de cartes CIB en circulation dans les années à venir. Ces prévisions seront réalisées en utilisant des méthodes de prévision appropriées, telles que le lissage exponentiel de Holt, afin d'anticiper la demande future et d'évaluer la croissance potentielle du paiement électronique au sein du CPA.

Les résultats de cette étude fourniront une analyse approfondie de l'évolution du paiement électronique au sein du Crédit Populaire d'Algérie, en mettant spécifiquement l'accent sur les cartes CIB. Ces résultats permettront de mieux comprendre l'utilisation actuelle des cartes CIB, les habitudes de dépenses des détenteurs de ces cartes, ainsi que les canaux de paiement privilégiés. De plus, les prévisions sur le nombre de cartes CIB permettront d'anticiper les évolutions futures et de formuler des recommandations stratégiques pour soutenir le développement et l'expansion du paiement électronique au sein du CPA.

Section 01 : Présentation du crédit populaire d'Algérie CPA

Le crédit populaire d'Algérie, par abréviation CPA représente l'une des premières banques publiques créées après l'indépendance. A été créé en 1966 par l'ordonnance N° 66/366 du 29 décembre, avec un capital initial de 15 millions de dinars. Ses statuts ont été arrêté par l'ordonnance N° 67/78 du 11 mars 1967. Défini par ses statuts comme banque universelle.¹

1. Historique du crédit populaire d'Algérie CPA

- À sa création en 1966, la banque a repris les actives de cinq (5) banques étrangères, à savoir : la Banque Populaire Commerciale et Industrielle d'Alger (BPCI Alger), la Banque Populaire Commerciale et Industrielle de Constantine (BPCI Constantine), la Banque Populaire Commerciale et Industrielle d'Oran (BPCI Oran), la Banque Populaire du Crédit d'Algérie (BPCA) et la Banque Populaire Commerciale et Industrielle d'Annaba (BPCI Annaba).
- En 1967, elle a repris les activités de la banque Algérie-Misr, de la Compagnie Française de Crédit et de Banque (CFCB), de la Société Marseillaise de Crédit en Algérie (SMC Algérie) et de la Banque Populaire Arabe (BPA).
- En 1985 il a donné naissance à la Banque de Développement Local (BDL), par cession d'actif (40 agences, le transfert de 550 employés et cadres et de 89000 comptes clientèle).
- En 1989, il est érigé en Entreprise Publique Economique (EPE), juridiquement structuré en société par actions.
- Après avoir satisfait les conditions d'éligibilité prévues par les dispositions de la banque d'Algérie, le C.P.A a reçu son agrément du conseil de la monnaie et du crédit le 07avril1997, devenant la deuxième banque agréée en Algérie.
- En 2010, son capital est passé de 29,3 milliards de dinars algériens à 48 milliards de dinars algériens.
- En 2021, la banque offre à ses clients le service « Finance islamique ».²

2. Présentation de la Direction Monétique (DM)

La Direction de la Monétique, dénommée par abréviation " DM ", de par sa qualité de structure support au réseau d'exploitation, est chargée principalement de :³

¹ Site : <https://www.cpa-bank.dz/index.php/fr/la-banque> consulté le 24/04/2023 à 11 :00

² Document CPA.

³ Document interne CPA

- Assurer les relations avec les systèmes de paiement (domestiques et internationaux) et exploiter la documentation technique.
- Produire les cartes bancaires commandées par le réseau d'exploitation.
- Gérer les informations et les données transmises par le réseau d'exploitation pour personnaliser les cartes bancaires et paramétrer les terminaux de paiement électroniques.
- Installer les terminaux de paiement électronique auprès des commerçants affiliés par le réseau d'exploitation ainsi que les guichets automatiques de banque et veiller à leur bonne gestion (suivi technique de leur exploitation).
- Traiter et émettre les écritures comptables nécessaires vers les sièges domiciliataires.
- Exploiter les fichiers des opérations réalisées par les cartes, terminaux de paiement et guichets automatiques de banque.
- Élaborer les déclarations statistiques périodiques et réglementaires à destination des systèmes de paiement (domestiques et internationaux).
- Apporter le soutien logistique au réseau d'exploitation et au réseau des commerçants affiliés.
- Concevoir et développer de nouveaux produits et services monétiques.
- Participer et contribuer à la transformation digitale de la banque.
- Contribuer à la lutte contre la fraude et l'amélioration des dispositifs de gestion des risques.

2.1 Les fonctions de la direction monétique (DM)

Elle comprend quatre (4) fonctions distinctes :¹

- **Monétique nationale**

Cette fonction consiste, essentiellement à :

- Prendre en charge l'ensemble des demandes du réseau d'exploitation pour la production de cartes CIB, l'installation de TPE et la mise en place du service de paiement en ligne (paiement électronique).
- Assurer le suivi et le contrôle des transactions monétaires nationales.
- Assister et orienter le réseau d'exploitation dans ce domaine.
- Traiter les réclamations de la clientèle relevant de ce domaine.

¹ Document interne CPA

- **Monétique internationale**

Cette fonction consiste, principalement, à :

- Prendre en charge toutes les demandes émanant du réseau d'exploitation relative à la production de cartes internationales
- L'installation des TPE acceptant lesdites cartes ainsi que tout autre service y afférent.
- Assurer le suivi et le contrôle de toutes les opérations monétiques internationales
- Assurer le bon fonctionnement de ces processus.
- Assister et orienter la clientèle ainsi que le réseau d'exploitation dans ce domaine.
- Traiter les réclamations de la clientèle relevant de ce domaine
- Assurer une assistance particulière à la clientèle importante de la banque (porteurs de cartes haut de gamme).

- **Etudes, analyse et développement**

La fonction vise principalement à :

- Assurer la relation entre la banque et les différents systèmes de paiement (nationaux et internationaux).
- Veiller au respect de la réglementation tant interne qu'externe en matière de traitement des opérations monétiques.
- Collecter, exploiter et diffuser la réglementation en rapport avec les exigences décrétées par l'environnement national et international, et en suivre l'application.
- Prendre en charge l'examen et le traitement des contrats fournisseurs avec les différents organes internes.
- Mettre en place un système de suivi réglementaire, normatif et technique pour le développement de la monétique.
- Proposer de nouveaux produits et services monétiques et de nouvelles offres de paiement, en fonction des évolutions techniques.
- Garantir la mise en œuvre d'un système de gestion des risques et de prévention de la fraude.
- Analyser, régulièrement, l'ensemble des domaines de l'activité monétique.
- Elaborer, périodiquement, les états statistiques et les indicateurs de gestion.
- Fournir aux structures de la banque les rapports d'analyse de l'activité.

- **Comptabilité et Gestion des Contrats**

Cette fonction se compose principalement de :

- Assurer le traitement comptable des opérations monétiques, en procédant au montage et au contrôle des journées comptables devises et dinars
- Assurer le traitement des factures des différents prestataires locaux et étrangers
- Enregistrer, sur les comptes appropriés en dinars et en devises étrangères, les opérations monétique.
- Centralisation des opérations de transferts et de rapatriements auprès de la Direction des Opérations Extérieures (DOPEX)
- Assurer le suivi des comptes de réconciliation ouverts à l'étranger et des comptes intérieurs gérés par les services de la Direction de la Monétique
- Assurer le suivi des contrats signés avec les différents prestataires
- Gérer le fonds documentaire de la structure
- Gérer les moyens humains et matériels nécessaires au fonctionnement de la structure

2.2 Rôle et attributions des principaux responsable de la direction monétique

- **Le directeur**

Le Directeur est responsable du fonctionnement, de la gestion et du développement de la structure, donc il est chargé principalement de :

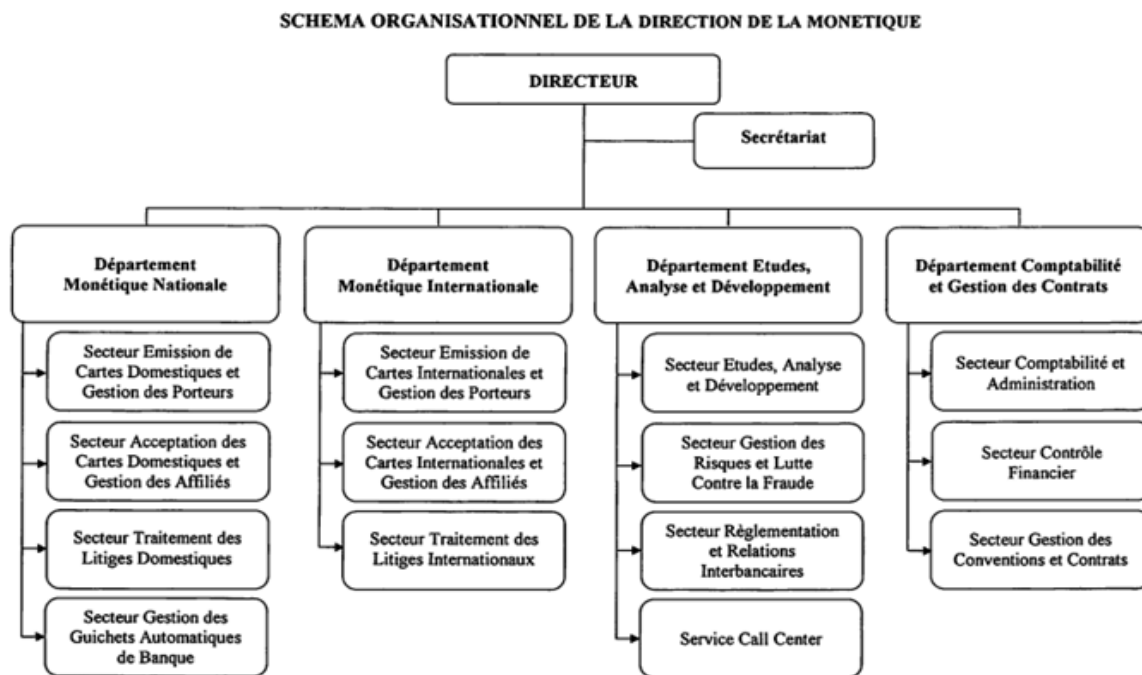
- Représenter l'établissement dans ses relations avec les tiers dans le cadre des activités de la structure.
- Mettre en place le plan d'actions de la Direction et de veiller à son exécution dans les délais requis.
- Animer, coordonner et contrôler les activités de la Direction.
- Veiller à la bonne application de la réglementation en vigueur.
- Établir les rapports d'activités en conformité avec les plans d'actions arrêtés.
- Gérer le budget notifié à sa structure.
- Proposer la nomination du personnel placé sous son autorité.
- Entreprendre toute mesure visant le bon fonctionnement de sa structure.
- Veiller au respect de la discipline générale et des règles d'hygiène et de sécurité.

- **Le chef de département**

Il a pour principales responsabilités de :

- Affecter, organiser, animer, coordonner et contrôler les travaux exécutés par les services qui lui sont rattachés.
- Participer à l'élaboration du budget et du plan d'action de sa structure et veiller à leur mise en œuvre dans les délais requis.
- Participer à la réalisation des d'activités en conformité avec les plans d'actions arrêtés.
- Veiller au respect de la réglementation et des procédures relatives à son domaine d'activité.
- Participer à la phase de négociation des contrats jusqu'à leur signature.
- Réaliser les évaluations, détecter les alertes et en informer la hiérarchie.
- Participer aux travaux de réflexion initiés par sa structure et être une force de propositions pour un meilleur fonctionnement de sa structure.
- Contribuer à la formation du personnel placé sous son autorité.
- Veiller au respect de la discipline générale et des règles d'hygiène et de sécurité au niveau du Département dont il a la charge

L'organigramme de la direction monétique



Source : Document interne/CPA.

Section 2 : évolution des principaux indicateurs du paiement électronique au niveau du CPA

1. L'évolution des cartes CIB en circulation

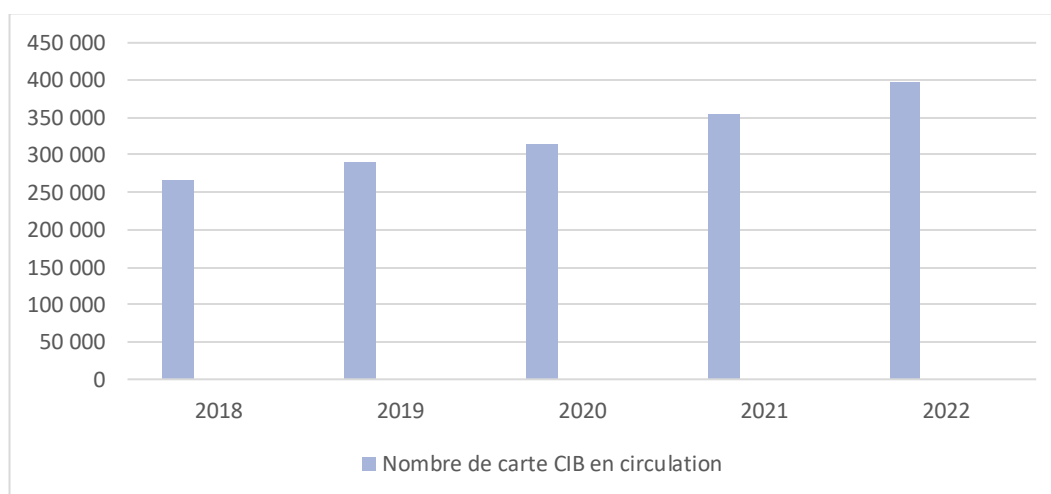
Le CPA a fortement investi dans la commercialisation de sa carte bancaire CIB dans le but d'augmenter le nombre de porteurs de cette carte. Ainsi, le tableau suivant représente l'évolution du nombre de cartes CIB en circulation réalisée par le Crédit Populaire d'Algérie.

Tableau 13: Nombre total de cartes CIB en circulation au sein du CPA.

Année	2018	2019	2020	2021	2022
Nombre de cartes CIB en circulation	266 698	291 557	315 182	355 084	398 631
Croissance annuelle en valeur	45118	24859	23625	39902	43547
Croissance annuelle en pourcentage (%)	20,36%	9,32%	8,1%	12,65%	12,26%

Source : élaboration personnelle basée sur les données du CPA.

Figure 11: Nombre de cartes CIB en circulation.



Source : élaboration personnelle.

Nous avons constaté une augmentation de la dotation de cartes entre 2019 et 2020, passant de 8% à 13% en raison de l'augmentation de la demande de cartes introduite par la clientèle

pendant la période de la COVID-19. Cependant, nous avons noté un taux de progression de 20,36% de 2017 à 2018 qui n'est pas conforme aux taux de progression enregistrés lors des années précédant la COVID. Cela est dû à une opération interne de la banque, appelée "opération spéciale", réalisée en 2018, au cours de laquelle des cartes CIB ont été attribuées à des comptes particuliers sans demande préalable des clients.

À la fin de l'année 2021, la part des cartes CIB de la banque CPA en circulation représentait 12,8% du total des cartes CIB en circulation. En revanche, cette part s'est élevée à 3% du total des cartes de paiement en circulation, y compris les cartes Edahabia, à la même période.

Les porteurs de cartes Edahabia d'Algérie Poste sont en position dominante au niveau national en raison de la domiciliation auprès de cette institution de l'ensemble des employés relevant de la fonction publique d'une part, et des salariés retraités d'autre part. Dans ce contexte, l'interopérabilité entre le système monétique d'Algérie Poste et interbancaire a été mise en œuvre en 2020.

Ainsi, après la signature de cette convention, les titulaires de la carte de paiement électronique postale, appelée « Edhahabia », d'Algérie Poste, peuvent retirer des fonds sur les guichets automatiques bancaires (GAB) connectés au système monétique interbancaire géré par la SATIM. De plus, cette convention permet également aux titulaires de la carte monétique interbancaire, appelée « CIB », de retirer des fonds sur les GAB connectés au système monétique d'Algérie Poste.

2. L'évolution des automates

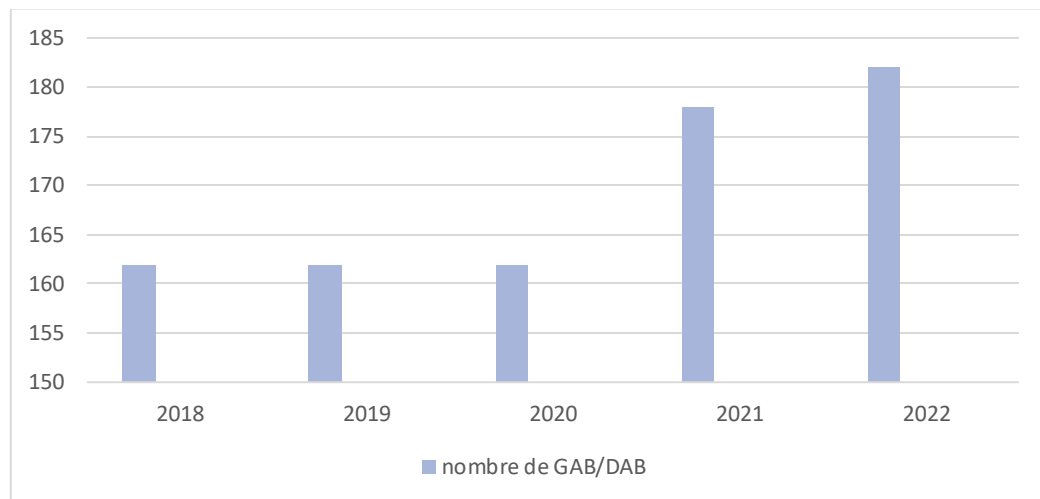
Le tableau ci-dessous synthétise l'évolution du nombre d'automates bancaires en service du Crédit Populaire d'Algérie au fil des années. Les automates bancaires constituent un outil incontournable pour les clients qui souhaitent effectuer des opérations bancaires en libre-service, notamment les retraits et les dépôts d'argent. Le nombre d'automates en service peut être considéré comme un indicateur de la présence et de l'accessibilité des services bancaires pour les clients du CPA. Ainsi, ce tableau permet de mieux comprendre comment la couverture des services bancaires du CPA a évolué au fil du temps.

Tableau 14: Nombre total de GAB/DAB du CPA

Année	2018	2019	2020	2021	2022
Nombre de DAB/GAB	162	162	162	178	182
Croissance annuelle en valeur	0	0	0	16	4
Croissance en pourcentage	0%	0%	0%	9,87%	2,24%

Source : élaboration personnelle à partir des données du CPA.

Figure 12: Nombre de DAB/GAB.



Source : élaboration personnelle.

D'après le tableau, on observe une stabilisation sur la période 2018-2020 avec un total de 162 distributeurs automatiques de billets (DAB) à l'échelle nationale. Cette stagnation est due aux délais plus longs nécessaires pour acquérir de nouveaux guichets automatiques, dont le premier n'a été reçu qu'en mars 2021. En 2021, avec l'arrivée des nouveaux appareils, le nombre de DAB installés par le CPA a connu une augmentation de 16 automates (+9,87 %) en passant de 162 automates à 178 automates à la fin de 2021. L'année 2022 a connu une hausse record de 2,24 %, portant le nombre d'automates à 182.

3. Nombre d'opération de retrait au niveau du CPA

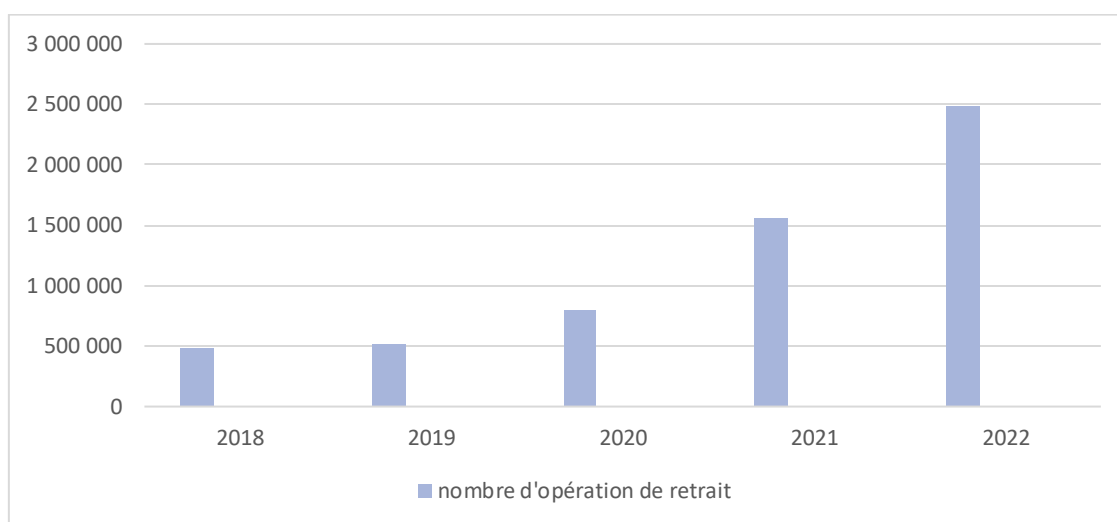
Pour mieux comprendre l'évolution de l'activité de retrait au niveau du Crédit Populaire d'Algérie, le tableau ci-dessous présente le nombre d'opérations de retrait effectuées chaque année de 2018 à 2022.

Tableau 15: Nombre d'opérations de retraits effectuées au niveau du CPA.

Année	2018	2019	2020	2021	2022
Nombre d'opérations de retraits au niveau du CPA	485 249	514 749	798 864	1 566 872	2 489 794

Source : élaboration personnelle à partir des données du CPA.

Figure 13: Nombre d'opérations de retraits.



Source : élaboration personnelle

D'après le tableau et le graphe mentionné ci-dessus, On observe une tendance à la hausse du nombre d'opérations de retraits au niveau du CPA au fil des années. Les chiffres indiquent une augmentation continue, passant de 485 249 en 2018 à 2 489 794 en 2022.

L'année 2020, en particulier, montre une augmentation significative du nombre d'opérations de retraits, passant à 798 864. Il est plausible que cette augmentation soit attribuable à la pandémie de COVID-19, car de nombreuses personnes ont préféré retirer des liquidités pour faire face à l'incertitude économique ou pour éviter les paiements en espèces. Ainsi, le contexte de crise sanitaire peut avoir contribué à une augmentation des opérations de retraits au niveau du CPA.

Une autre raison possible de l'augmentation en 2021 (1 566 872) et 2022 (2 489 794) est l'interopérabilité des opérations de retraits. L'interopérabilité permet aux porteurs de cartes CPA de retirer des fonds à partir de DAB (Distributeurs Automatiques de Billets) appartenant à d'autres banques. Cela offre une plus grande flexibilité aux clients de la banque pour effectuer des retraits, même en dehors de son propre réseau de distributeurs. Ainsi, l'augmentation des opérations de retraits peut être attribuée à la facilité accrue d'accès aux DAB d'autres banques.

3.1 Nombre d'opérations effectuées par les porteurs de cartes du CPA sur les DAB du CPA.

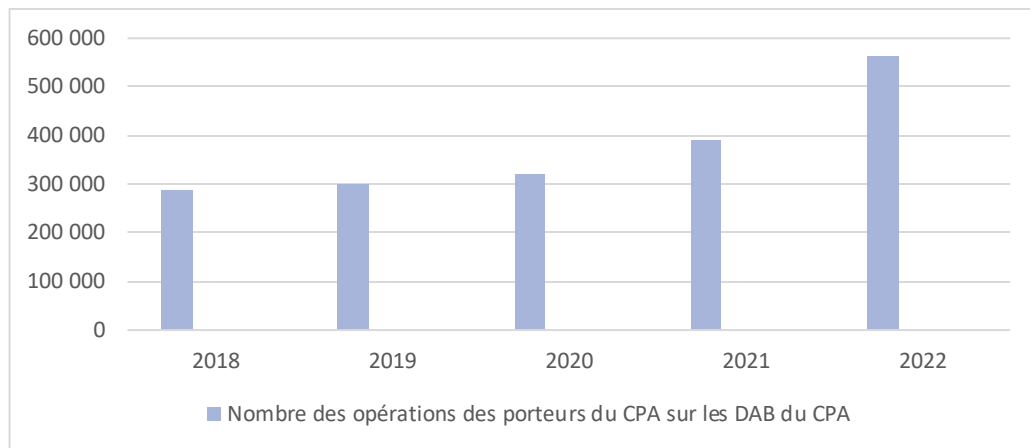
Dans ce tableau, nous avons compilé des informations sur l'évolution du nombre d'opérations effectuées par les porteurs de la carte bancaire du CPA sur les DAB du CPA, ainsi que le montant de ces opérations.

Tableau 16: Nombre d'opérations effectuées par les porteurs de cartes du CPA sur les DAB du CPA.

Année	2018	2019	2020	2021	2022
Nombre d'opérations effectuées par les porteurs de cartes du CPA sur les DAB du CPA.	287 808	298 566	321 483	392 694	563 334
Montant des retraits des porteurs du CPA sur les DAB du CPA (Millions DA)	3 018	3 258	4 017	5 564	8 727

Source : élaboration personnelle à partir des données du CPA.

Figure 14: Nombre des opérations des porteurs du CPA sur les DAB du CPA



Source : élaboration personnelle.

Le tableau et le présenté ci-dessus montre le nombre et le montant de transactions effectuées par les porteurs de carte bancaire du Crédit Populaire d'Algérie (CPA) sur les distributeurs automatiques de billets (DAB) du CPA en 2018 et en 2022. En 2018, le nombre total de transactions était de 287 808, avec un montant de 3 018 millions de dinars algériens (DA), tandis qu'en 2022, le nombre total de transactions était de 563 334, avec un montant de 8 727 millions DA. Cette augmentation du nombre de transactions et du montant de retrait suggère une amélioration de la présence et de l'accessibilité des services bancaires du CPA pour les clients.

De plus, l'année 2020 a connu une augmentation de 7,67 % du nombre de transactions sur les DAB du CPA, passant de 298 566 en 2019 à 321 483 en 2020. Cette augmentation peut être attribuée aux mesures préventives mises en place par le CPA, telles que la limitation du nombre de clients aux guichets, incitant les porteurs de cartes à utiliser les DAB pendant la pandémie.

3.2 Nombre des retraits des porteurs des confrères sur les DAB du CPA

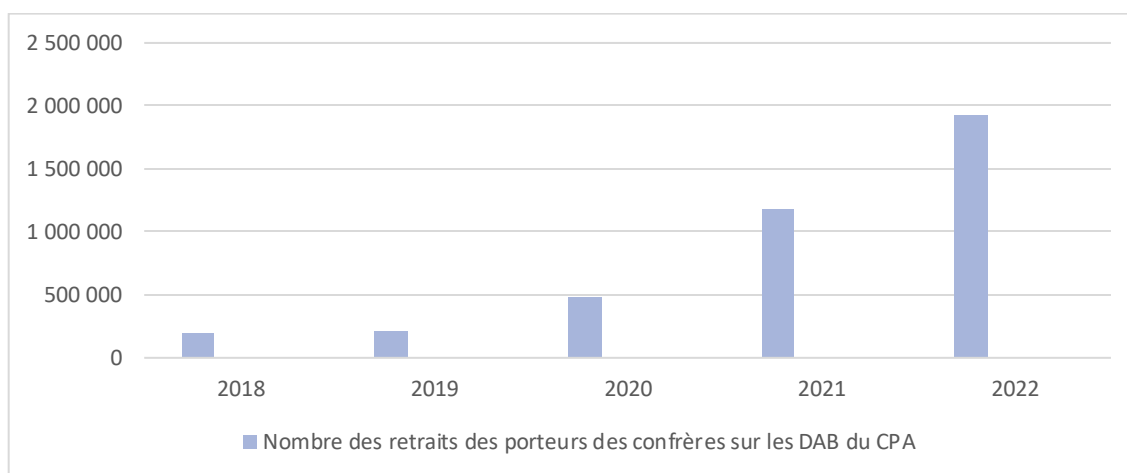
La présentation de données dans le tableau ci-dessous est une ressource précieuse pour comprendre comment les porteurs de cartes bancaires des concurrents du Crédit Populaire d'Algérie (CPA) utilisent les distributeurs automatiques de billets (DAB) de cette banque, en termes de nombre et de montant des retraits. Cette analyse offre une perspective plus claire sur la concurrence dans le secteur bancaire en Algérie, ainsi que sur le comportement des porteurs de cartes chez le CPA.

Tableau 17: Nombre et montant des retraits des porteurs des confrères sur les DAB du CPA.

Année	2018	2019	2020	2021	2022
Nombre des retraits des porteurs des confrères sur les DAB du CPA	197 441	216 183	477 381	1 174 178	1 926 460
Montant des retraits des porteurs des confrères sur les DAB du CPA (U : Millions DA)	2 272	2 684	8 012	22 299	30 854

Source : élaboration personnelle à partir des données du CPA

Figure 15: Nombre des retraits des porteurs des confrères sur les DAB du CPA



Source : élaboration personnelle.

En ce qui concerne le nombre de retraits effectués par les porteurs de cartes de confrères sur les DAB du CPA, on constate une augmentation entre 2018 et 2022, passant de 197 441 à 1 926 460 opérations, avec un montant de 197 441 et 1 926 460 millions de dinars, respectivement, pour les deux périodes.

La situation des transactions interbancaires sur les DAB du CPA révèle une hausse des opérations de retrait enregistrées en 2020, due d'une part à l'impact de la pandémie de COVID-19 qui a stimulé l'activité monétique interbancaire, et d'autre part à l'interopérabilité mise en place en 2020 ainsi qu'à l'augmentation des cartes en circulation sur la place bancaire.

3.3 Nombre et montant des retraits des porteurs du CPA sur les DAB des confrères

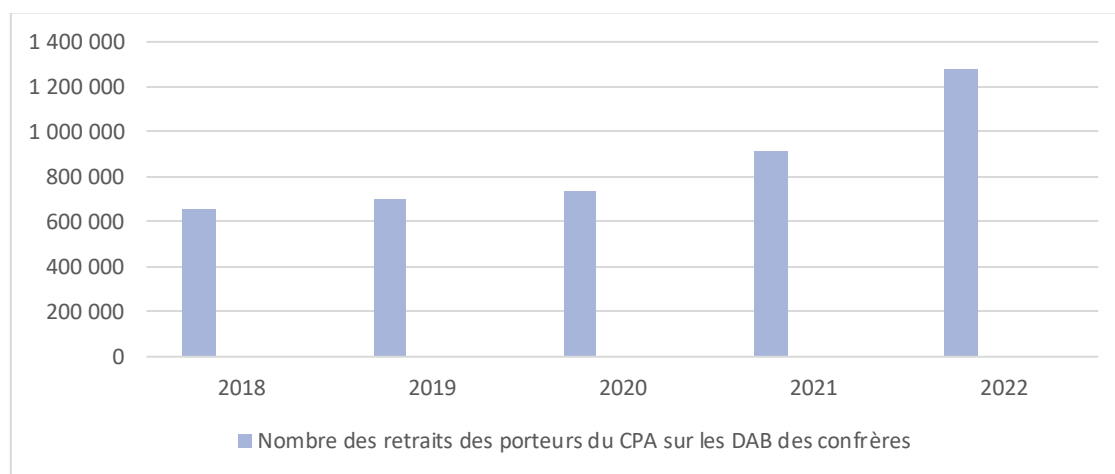
Le tableau suivant présente des informations sur l'évolution du nombre et du montant des retraits effectués par les porteurs de cartes du Crédit Populaire d'Algérie (CPA) sur les distributeurs automatiques de billets (DAB) des confrères au cours des cinq dernières années.

Tableau 18: Nombre et montant des retraits des porteurs du CPA sur les DAB des confrères.

Année	2018	2019	2020	2021	2022
Nombre des retraits des porteurs du CPA sur les DAB des confrères	659 649	704 504	740 353	917 738	1 280 491
Montant des retraits des porteurs du CPA sur les DAB des confrères (U : Millions DA)	6 624	7 330	9 099	12 725	17 229

Source : élaboré par nos soins à partir des données du CPA.

Figure 16: Nombre des retraits des porteurs du CPA sur les DAB des confrères



Source : élaboration personnelle.

Le tableau fourni présente le nombre de retraits effectués par les porteurs du CPA sur les distributeurs automatiques de billets (DAB) des confrères, ainsi que le montant total de ces retraits en millions de dinars algériens.

Il est observé une tendance à la hausse tant au niveau du nombre de retraits que du montant des retraits réalisés par les porteurs du CPA sur les DAB des confrères au cours des années.

En 2018, le nombre de retraits était de 659 649, avec un montant total de 6 624 millions de dinars algériens. Cette tendance à la hausse se poursuit chaque année, atteignant son niveau le

plus élevé en 2022, avec 1 280 491 retraits et un montant total de 17 229 millions de dinars algériens.

4. Evolution du parc de TPE en exploitation

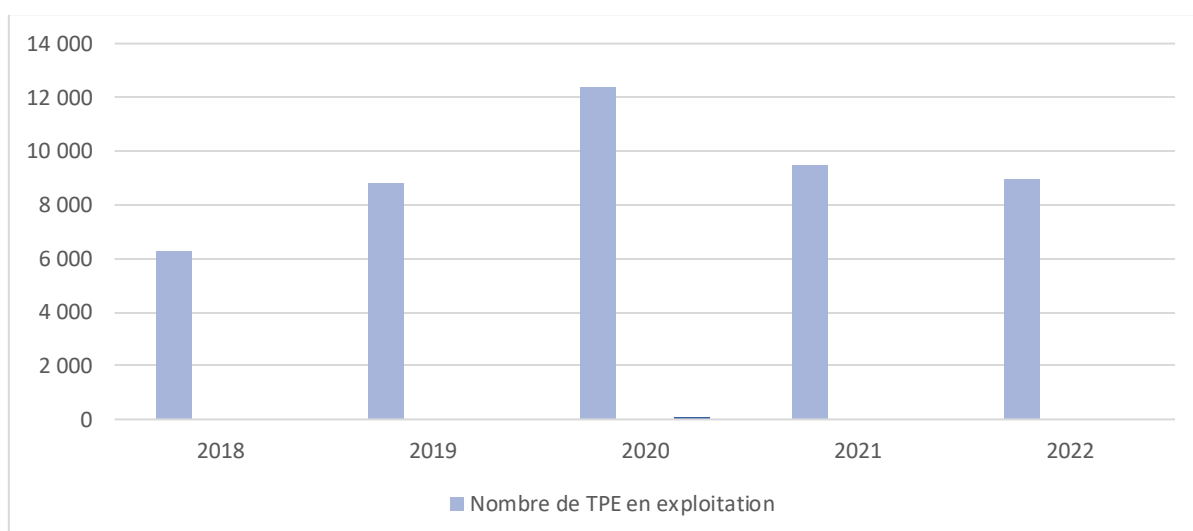
Le Crédit Populaire d'Algérie (CPA) partage l'objectif des pouvoirs publics visant à promouvoir le paiement électronique et à réduire l'utilisation des espèces. Dans ce contexte, les terminaux de paiement électronique (TPE) constituent l'un des moyens les plus importants pour encourager le paiement électronique. Le tableau ci-dessous présente l'évolution du nombre de TPE en exploitation au sein du CPA

Tableau 19: Nombre de TPE en exploitation

Année	2018	2019	2020	2021	2022
Nombre de TPE en exploitation	6 286	8 782	12 379	9 442	8945
Croissance En valeur	3367	2496	3597	- 2937	-497
Croissance En pourcentage	115, 34%	39,7%	40,95%	-23,72%	-5,26%

Source : élaboré par nos soins à partir des données du CPA.

Figure 17: nombre de TPE en exploitation.



Source : élaboration personnelle

Le tableau présente les données relatives au nombre de TPE (Terminaux de Paiement Électronique) en exploitation dans le crédit populaire d'Algérie au cours des années 2018, 2019, 2020, 2021 et 2022, ainsi que les taux de croissance en valeur et en pourcentage.

En 2018, il y a eu une croissance importante du nombre de TPE en exploitation, atteignant 6 286. Cependant, cette croissance est attribuée à une opération spéciale de la banque consistant à fournir ou distribuer un TPE à tous les commerçants ayant un compte dans cette banque. Il s'agit donc d'un événement ponctuel qui a eu un impact significatif sur le nombre de TPE cette année-là.

À partir de 2019, le nombre de TPE en exploitation varie d'une année à l'autre de manière incohérente. Cette variation est due à des désinstallations d'automates, principalement en raison de leur non-utilisation, ainsi qu'à des opérations de maintenance. Les chiffres montrent une augmentation en 2019 avec 8 782 TPE, puis une augmentation plus importante en 2020 avec 12 379 TPE. Cependant, en 2021 et 2022, le nombre de TPE diminue pour atteindre 9 442 et 8 945 respectivement.

En ce qui concerne la croissance en valeur, elle représente les variations absolues du nombre de TPE d'une année à l'autre. On observe une augmentation significative en 2018 avec une valeur de 3 367, suivie d'une augmentation plus modérée en 2019 avec 2 496. En 2020, la croissance en valeur est de 3 597. Cependant, à partir de 2021, on observe une diminution de 2 937, et en 2022, une autre diminution de 497.

Ainsi, la Banque est dotée d'un système TMS, lui permettant le suivi de son parc de TPE, en termes de taux de connectivité, indicateur suivi de près en vue de leur optimisation.

En résumé, le tableau montre une croissance exceptionnelle du nombre de TPE en 2018 en raison d'une opération spéciale de la banque. Les années suivantes, le nombre de TPE en exploitation varie de manière incohérente en raison des désinstallations dues à la non-utilisation des automates et aux opérations de maintenance. Les croissances en valeur et en pourcentage reflètent ces variations, avec des augmentations positives jusqu'en 2020, suivies de diminutions à partir de 2021.

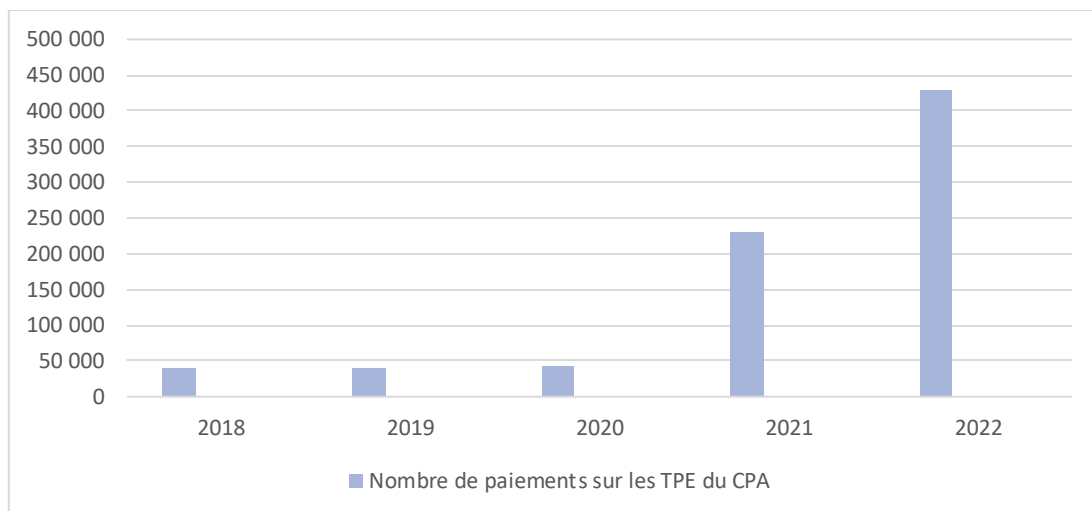
4.1 Nombre de paiements sur les TPE du CPA

Tableau 20: nombre de paiements sur les TPE du CPA.

Année	2018	2019	2020	2021	2022
Nombre de paiements sur les TPE du CPA	38 868	40 056	43 485	230 901	430 260
Montant de paiements sur les TPE du CPA (U : Millions DA)	283,6	310,34	356,4	2385,65	5883,05

Source : élaboré par nos soins à partir des données du CPA.

Figure 18: Nombre de paiements sur les TPE du CPA.



Source : élaboration personnelle.

À la lumière du tableau fourni, il est observé une croissance significative du nombre de paiements effectués sur les TPE du CPA en 2021, suivi d'une croissance encore plus importante en 2022. Cette croissance forte peut être attribuée à l'interopérabilité des TPE en Algérie, qui a permis une augmentation considérable du volume des transactions réalisées.

En 2021, le nombre de paiements sur les TPE du CPA a atteint 230 901, marquant une augmentation significative par rapport aux années précédentes. Cette croissance peut être le résultat direct de l'interopérabilité des TPE, qui a permis une utilisation plus répandue et une plus grande facilité d'acceptation des paiements électroniques. De même, le montant total des

paiements effectués sur les TPE du CPA en 2021 a connu une augmentation remarquable, atteignant 2 385,65 millions de dinars algériens.

La croissance continue en 2022, avec un nombre de paiements sur les TPE du CPA de 430 260 et un montant total de paiements de 5 883,05 millions de dinars algériens, renforce l'hypothèse selon laquelle l'interopérabilité des TPE joue un rôle important dans la stimulation des transactions électroniques et la croissance des paiements effectués via ces terminaux.

Ces chiffres témoignent des avantages de l'interopérabilité des TPE en Algérie, qui favorise une utilisation plus étendue des paiements électroniques, facilite les transactions pour les commerçants et les consommateurs, et contribue à la modernisation du système financier du pays.

En résumé, le tableau montre une croissance significative du nombre et du montant des paiements effectués sur les TPE du CPA en Algérie, notamment en 2021 et 2022. Cette croissance est attribuée à l'interopérabilité des TPE, qui a facilité l'acceptation des paiements électroniques et stimulé le volume des transactions. Ces chiffres témoignent des avantages de l'interopérabilité, qui favorise une utilisation plus répandue des paiements électroniques, améliore l'efficacité des transactions et contribue à la modernisation du système financier du pays.

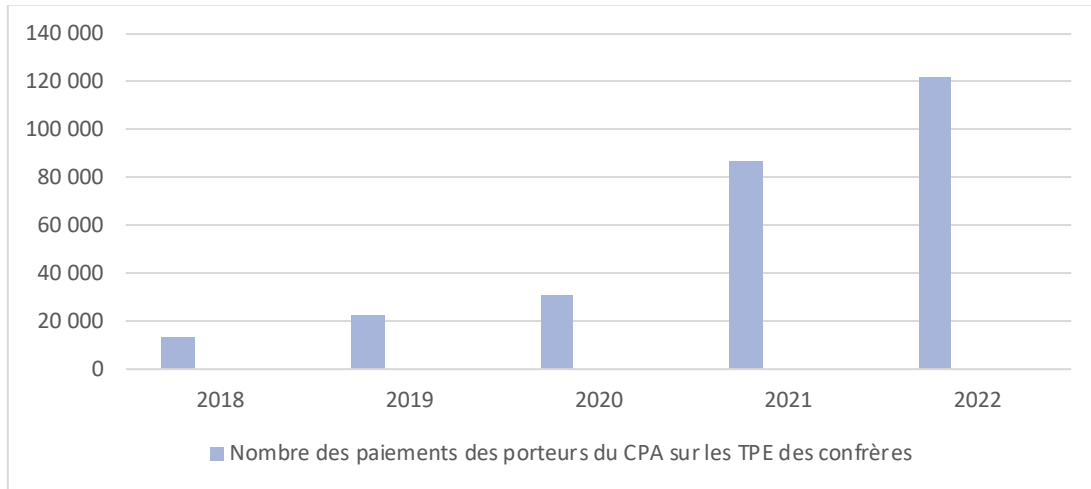
4.2 Nombre des paiements des porteurs du CPA sur les TPE des confrères

Tableau 21: nombre et montant des paiements effectués par les porteurs du CPA sur les TPE des confrères.

Année	2018	2019	2020	2021	2022
Nombre des paiements des porteurs du CPA sur Les TPE des confrères	13 625	22 338	31 169	86 896	122 082
Montant de paiements des paiements des porteurs du CPA sur Les TPE des confrères (U : Millions DA)	100,18	175,48	260,70	742,23	1 378,49

Source : élaboré par nos soins à partir des données du CPA.

Figure 19: nombre des paiements effectués par les porteurs du CPA sur les TPE des confrères



Source : élaboration personnelle.

Le tableau montre l'évolution du nombre et du montant des paiements effectués par les porteurs du CPA sur les Terminaux de Paiement Electronique (TPE) des confrères entre 2018 et 2022.

On remarque aussi une croissance significative du nombre et du montant des paiements sur les TPE des confrères, passant respectivement de 13 625 et 100,18 millions de DA en 2018 à 122 082 et 1 378,49 millions de DA en 2022.

A-t-elle seule, l'année 2021 a remarqué une tendance à la hausse, le nombre des paiements des porteurs du CPA sur les TPE des confrères est plus que doublé, cette augmentation s'explique aussi par l'interopérabilité.

5. Évolution du paiement sur internet

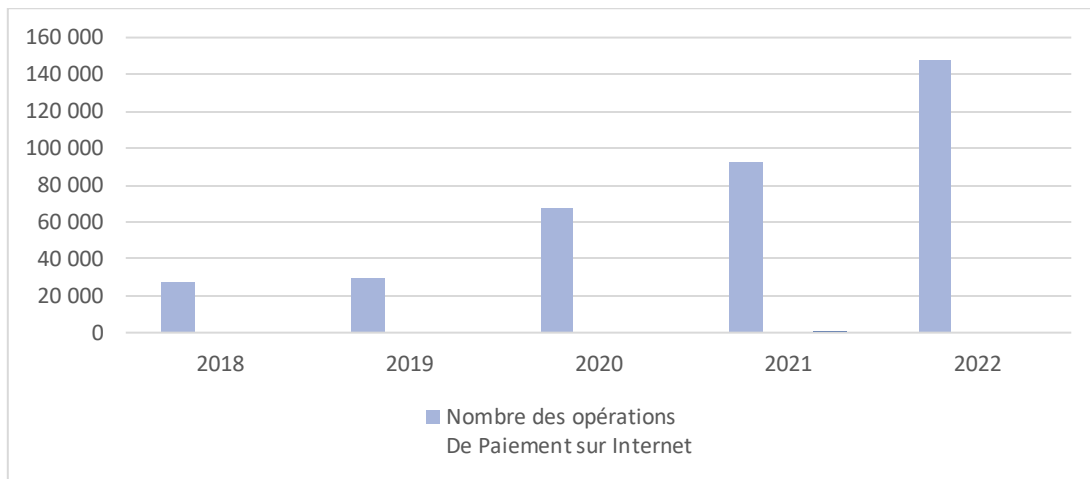
Le paiement en ligne est de plus en plus utilisé pour effectuer des opérations financières. En effet, la croissance du commerce électronique et la digitalisation croissante des services bancaires ont contribué à augmenter l'utilisation du paiement par Internet. Le tableau ci-dessous met en évidence l'évolution du nombre de transactions de paiement par Internet sur une période de cinq ans, allant de 2018 à 2022. Cette évolution permet de mieux comprendre la tendance générale de l'utilisation du paiement en ligne au cours de cette période.

Tableau 22: Nombre des opérations de paiement sur internet

Année	2018	2019	2020	2021	2022
Nombre des opérations De paiement sur internet	27 638	30 025	67 502	92 102	147 321
Montant des opérations De paiement sur internet	59	101	194	281	633

Source : élaboré par nos soins à partir des données du CPA.

Figure 20: Nombre des opérations de paiement sur internet



Source : élaboration personnelle.

La tendance nettement à la hausse du nombre de transactions de paiement par Internet entre 2018 et 2022 est très marquée, passant de 27 638 opérations en 2018 à plus de 147 320 opérations en 2022. Cette croissance phénoménale s'explique en grande partie par l'impact de la pandémie de COVID-19 sur les habitudes de consommation et la préférence pour les paiements sans contact. En effet, l'année 2020 a enregistré la plus forte progression avec une hausse de 37 477 opérations de paiements, suivie de l'année 2021 avec une progression de 24 600 paiements sur Internet.

En termes de valeur, on remarque également une tendance haussière pour la valeur des transactions en ligne sur la période allant de 2018 à 2022. Le montant total des paiements en ligne est passé de 59 millions de DA en 2018 à 633 millions de DA en 2022. Les années 2020,

2021 et 2022 ont connu les plus fortes augmentations, avec des montants respectifs de 93, 87 millions et 325 millions de DA.

Cette croissance spectaculaire du nombre et de la valeur des transactions en ligne reflète la préférence croissante des consommateurs pour les modes de paiement électronique et sans contact. En outre, cette tendance devrait se poursuivre au cours des prochaines années, en raison de l'adoption croissante du commerce électronique et de l'utilisation répandue des habitudes de consommation en ligne.

5.1 Nombre de web marchands

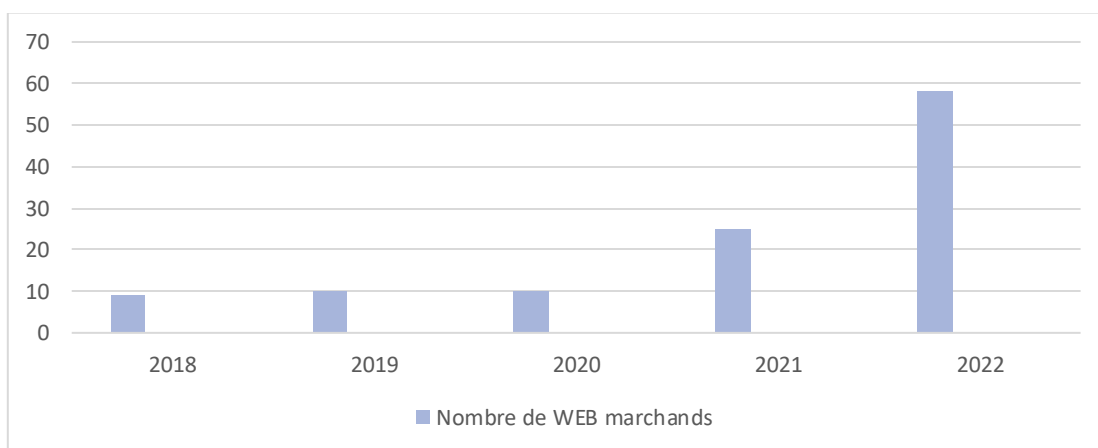
Les web marchands offrent aux consommateurs une plateforme conviviale et sécurisée pour effectuer des transactions en ligne. Ils permettent aux entreprises de présenter leurs produits et leurs services de manière attrayante, de gérer les paiements électroniques et de fournir une expérience d'achat fluide.

Tableau 23: Nombre de web marchands.

Année	2018	2019	2020	2021	2022
Nombre de Web Marchands	9	10	10	25	58

Source : élaboré par nos soins à partir des données du CPA.

Figure 21: nombre de web marchands.



Source : élaboré par nos soins.

Le tableau fourni met en évidence l'évolution du nombre de web marchands du crédit populaire d'Algérie au fil des années.

En 2018 et 2019, le crédit populaire d'Algérie comptait seulement 9 et 10 web marchands respectivement, ce qui suggère qu'elle avait une présence limitée dans le domaine du commerce en ligne à cette époque.

Cependant, à partir de 2020, on remarque une stabilité dans le nombre de web marchands, qui reste à 10. Cela pourrait être dû à divers facteurs tels que des efforts de développement plus lents ou une stratégie conservatrice de la part de la banque.

L'année 2021 marque un tournant significatif, avec une augmentation notable du nombre de web marchands à 25. Cette augmentation pourrait être liée à l'impact de la pandémie de COVID-19, qui a accéléré l'adoption du commerce en ligne et a incité de nombreux commerçants à se tourner vers les plateformes numériques.

En 2022, le nombre de web marchands augmente de manière significative pour atteindre 58. Cette croissance soutenue peut être le résultat de l'expansion continue de la stratégie de la banque dans le domaine du commerce en ligne, ainsi que de l'effet persistant de la demande croissante de services en ligne due à la pandémie.

En résumé, le tableau suggère que le CPA avait initialement une présence limitée dans le domaine du commerce en ligne, mais a connu une augmentation du nombre de web marchands, en particulier à partir de 2021. Cette croissance peut être attribuée à l'impact de la pandémie de COVID-19, qui a stimulé l'adoption du commerce en ligne. Cela souligne l'importance pour les institutions financières d'adapter leur stratégie en réponse aux changements du marché et aux besoins des clients.

5.2 Décomposition des opérations par web marchands

Tableau 24: décomposition des opérations par web marchands.

Décomposition des opérations par web marchands	
Nombre des paiements des porteurs du CPA sur les Web Marchands du CPA	451
Nombre des paiements des porteurs des CPA sur les Web Marchands du confrères	138 892

Source : élaboré par nos soins à partir des données du CPA.

Figure 22: décomposition des opérations par web marchands.

Source : élaboration personnelle.

Le tableau fourni présente la décomposition des opérations effectuées par les porteurs du CPA sur les web marchands du CPA et ceux des confrères.

D'après les données, le nombre de paiements effectués par les porteurs du CPA sur les web marchands du CPA est de 451. Cela indique que les porteurs de CPA ont effectué un nombre relativement faible de transactions sur les web marchands de leur propre institution financière.

En revanche, le nombre de paiements effectués par les porteurs de CPA sur les web marchands des confrères est beaucoup plus élevé, avec un total de 138 892. Cela suggère que les porteurs de CPA préfèrent effectuer leurs paiements sur les web marchands des institutions financières concurrentes plutôt que sur ceux de leur propre CPA.

Cette observation peut avoir différentes interprétations. Il est possible que les web marchands des institutions financières concurrentes offrent une meilleure gamme de produits ou une expérience d'achat en ligne plus attrayante, ce qui incite les porteurs de CPA à effectuer leurs paiements chez ces confrères.

Cela peut également indiquer une insatisfaction des porteurs de CPA à l'égard des web marchands de leur propre institution, que ce soit en termes de choix de produits, de convivialité du site ou d'autres facteurs liés à l'expérience d'achat en ligne.

En conclusion, le tableau révèle une disparité importante entre les paiements effectués par les porteurs de CPA sur les web marchands du CPA et ceux effectués sur les web marchands des confrères. Cela souligne la nécessité pour le CPA de renforcer ses offres en ligne et d'améliorer

l'expérience utilisateur de ses web marchands afin de fidéliser ses clients et de concurrencer plus efficacement les autres institutions financières sur le marché des paiements en ligne.

Le tableau fourni présente la décomposition des opérations effectuées par les porteurs du CPA sur les web marchands du CPA et ceux des confrères, en termes de montant des paiements.

De même que pour le nombre d'opérations, les montants des paiements effectués en ligne indiquent que les paiements effectués par les porteurs du CPA sur les web marchands de leur propre institution financière sont relativement faibles en termes de montant.

En revanche, le montant des paiements effectués par les porteurs du CPA sur les web marchands des confrères est beaucoup plus élevé, avec un total de 568,37 millions de dinars algériens. Cela suggère que les porteurs du CPA ont tendance à effectuer des paiements de montants plus importants sur les web marchands des institutions financières concurrentes.

Alors, le tableau met en évidence une différence significative dans les montants des paiements effectués par les porteurs du CPA sur les web marchands du CPA et ceux des confrères. Cette observation souligne l'importance pour le CPA de développer des offres attrayantes, de promouvoir leurs web marchands et de proposer des services de qualité afin de retenir les clients et de stimuler les paiements sur leurs propres plateformes en ligne.

Section 03 : prévisions des cartes CIB au niveau du CPA

Cette section se concentre sur les prévisions des cartes CIB au sein du Crédit Populaire d'Algérie (CPA), en utilisant les données annuelles disponibles sur une période de huit ans.

1. Méthodologie de travail

Cette partie se concentre sur les prévisions des cartes CIB au sein du Crédit Populaire d'Algérie (CPA), en prenant en compte les données annuelles disponibles sur une période de huit ans. Étant donné la taille relativement modeste de l'échantillon, il est essentiel d'utiliser une méthode de prévision robuste et adaptée. C'est pourquoi nous avons choisi d'appliquer la méthode de lissage exponentiel d'Holt, qui est particulièrement appropriée dans de telles situations. Cette approche statistique nous permet de modéliser les tendances et les variations saisonnières des données afin de générer des prévisions fiables pour les années à venir. En utilisant le lissage exponentiel d'Holt, nous prenons en compte à la fois les niveaux et les pentes des séries temporelles, ce qui nous permet d'obtenir des prédictions plus précises et de mieux comprendre les schémas de comportement des cartes CIB. Grâce à cette méthodologie, le Crédit Populaire d'Algérie peut prendre des décisions éclairées et mettre en place des stratégies efficaces pour encourager l'utilisation des cartes CIB et répondre aux attentes de ses clients de manière proactive.

1.1 Présentation de la méthode utilisée (lissage exponentiel)

Le lissage exponentiel est une méthode statistique utilisée pour effectuer des prévisions de séries temporelles en extrapolant les tendances passées. Cette approche est purement endogène, ce qui signifie qu'elle se base uniquement sur les informations contenues dans la série à prévoir, sans prendre en compte d'autres variables explicatives. L'idée sous-jacente est que les événements récents ont plus de chances de se reproduire que les événements plus anciens. Ainsi, la série est lissée en attribuant des poids chronologiques à ses valeurs passées. Ces pondérations seront d'autant plus élevées à mesure que l'on se rapproche des valeurs les plus récentes, reflétant ainsi l'importance accrue accordée aux données récentes dans la génération des prévisions.

Le lissage exponentiel double de Holt est une extension du lissage exponentiel qui permet de modéliser et de prévoir des séries temporelles avec une tendance. Contrairement au lissage exponentiel simple qui utilise un seul paramètre de lissage, le lissage exponentiel double de

Holt utilise deux paramètres distincts : α pour lisser la moyenne (a_{0t}) et β pour lisser la pente (a_{1t}). Ces paramètres varient tous deux dans l'intervalle $[0,1]$.

L'équation de lissage de la moyenne est donnée par :

$$a_{0t} = \alpha * x_t + (1-\alpha) * (a_{0t-1} + a_{1t-1})$$

Où :

$a_{0t-1} + a_{1t-1}$ représente la nouvelle moyenne lissée à la période $t-1$.

L'équation de lissage de la tendance est donnée par :

$$a_{1t} = \beta * (a_{0t} - a_{0t-1}) + (1-\beta) * a_{1t-1}$$

La prévision calculée à l'horizon h (h périodes futures) est donnée par :

$$\hat{X}_{t+h} = a_{0t} + a_{1t} * h$$

Dans certains cas, lorsque l'horizon de prévision est élevé (plus de six mois), il peut être nécessaire de limiter l'évolution rapide de la prévision en l'amortissant à l'aide de la racine carrée

$$\hat{X}_{t+h} = a_{0t} + a_{1t} * \sqrt{h}$$

Il est important d'initialiser le modèle avec des valeurs pour $t = 1$, généralement en posant

$$a_{01} = x_1 \text{ (la première valeur de la série) et } a_{11} = 0.$$

Une fois les valeurs initiales définies, les formules usuelles du lissage exponentiel double de Holt peuvent être utilisées pour prévoir la série chronologique x_t .

2. Echantillon et base de données

Les données qu'on a fournies sont le nombre de cartes CIB en circulation pour les années 2015 à 2022 dans le crédit populaire d'Algérie. En utilisant la méthode de Holt de lissage exponentiel, on a effectué des prévisions pour les années 2023, 2024 et 2025.

Tableau 25: nombre de carte CIB de 2015 jusqu'à 2022

Chronologie	Nombre de cartes
-------------	------------------

2015	185418
2016	207145
2017	221580
2018	266698
2019	291557
2020	315182
2021	355084
2022	398631

Source : élaboration personnelle à partir des données du CPA.

3. Résultats et commentaires

La colonne "Chronologie" présente les années pour lesquelles les données sur le nombre de cartes en circulation ont été collectées dans le CPA.

La colonne "Valeurs" indique le nombre de cartes en circulation chaque année dans le crédit populaire d'Algérie.

3.1 Les prévisions

Le tableau suivant met en évidence les valeurs prévues pour chaque année, à savoir 2022, 2023, 2024 et 2025.

Tableau 26: les prévisions sur la circulation des CIB

Chronologie	Prévision
2022	398631
2023	425008,799
2024	455218,653
2025	485428,507

Source : élaboré par nos soins à partir des résultats du l'Excel.

3.2 Les limites de confiance inférieures et supérieures

Dans le tableau fourni, les limites de confiance inférieure et supérieure sont calculées pour les années 2022, 2023, 2024 et 2025, en se basant sur les prévisions générées par la méthode de lissage exponentiel de Holt.

Tableau 27: les limites de l'estimation

Années	Limite de confiance inférieure	Limite de confiance supérieure
2022	398631,00	398631,00
2023	404701,08	445316,52
2024	429821,81	480615,50
2025	455793,81	515063,21

Source : élaboré par nos soins à partir des résultats du l'Excel.

Pour l'année 2023, la prévision générée par le lissage exponentiel de Holt est de 425,008.799. Les limites de confiance inférieure et supérieure sont respectivement de 404,701.08 et 445,316.52. Ces limites indiquent qu'il existe une certaine incertitude quant à la valeur réelle qui sera atteinte en 2023. Les résultats pourraient se situer dans cette plage de 404,701.08 à 445,316.52.

Pour l'année 2024, la prévision générée par le lissage exponentiel de Holt est de 429,821.81, avec une limite de confiance inférieure de 429,821.81 et une limite de confiance supérieure de 480,615.50. Cela signifie que les résultats réels pourraient se situer entre ces deux valeurs.

Pour l'année 2025, la prévision basée sur le lissage exponentiel de Holt est de 485,428.5072. Les limites de confiance inférieure et supérieure sont respectivement de 455,793.81 et 515,063.21. Ces limites reflètent une incertitude encore plus grande pour les prévisions à long terme. Les résultats réels pourraient varier dans une plage allant de 455,793.81 à 515,063.21.

3.3 Les mesures statistiques

Le tableau fournit diverses mesures statistiques utilisées pour évaluer la qualité des prévisions effectuées. Ces mesures permettent de quantifier l'écart entre les valeurs prévues et les valeurs réelles, et d'apprécier la performance du modèle utilisé.

Tableau 28: les mesures statistiques

Statistique	Valeur
Alpha	0,75
Beta	0,00
Gamma	0,00
MASE	0,29
SMAPE	0,03
MAE	8 754,84
RMSE	10 361,27

Source : élaboré par nos soins à partir des résultats du l'Excel.

- Alpha représente le coefficient d'adoucissement de la tendance de Holt, ce coefficient joue un rôle crucial dans la prédiction de la tendance future en attribuant un poids relatif à la valeur récente par rapport aux valeurs passées.
- Beta représente le coefficient d'adoucissement de la saisonnalité de Holt
- Gamma représente le coefficient d'adoucissement de la composante de saisonnalité de Holt
- La mesure d'erreur relative moyenne MASE indique la qualité de la prédiction
- La mesure d'erreur relative symétrique SMAPE (Symmetric Mean Absolute Percentage Error) permet de mesurer l'erreur de la prédiction en pourcentage par rapport aux valeurs réelles
- La mesure d'erreur absolue moyenne (MAE) est utilisée pour évaluer la précision des prévisions en calculant la moyenne des écarts absolus entre les valeurs prédites et les valeurs réelles. Une valeur de MAE plus faible indique une meilleure précision de la prédiction.
- La mesure d'erreur moyenne absolue RMS (Root Mean Square) est une autre métrique utilisée pour évaluer la précision d'une prédiction. Elle calcule la racine carrée de la moyenne des carrés des écarts entre les valeurs prédites et les valeurs réelles. Cette mesure permet de quantifier la dispersion des erreurs et d'évaluer la précision globale de la prédiction.

3.3.1 Commentaires sur les mesures statistiques

- Un coefficient d'adoucissement de la tendance élevé, tel que 0,75, suggère que la méthode de Holt accorde une plus grande importance aux observations récentes lors de la prédiction de la

tendance future. Cela implique que les valeurs récentes ont un impact plus significatif sur la prédiction, ce qui permet une adaptation plus rapide aux changements de tendance éventuels.

- Le coefficient d'adoucissement de la saisonnalité de Holt (Beta) est fixé à 0 car il n'y a pas de saisonnalité dans les données.
- Le coefficient d'adoucissement de la composante de saisonnalité de Holt (Gamma) est également fixé à 0 car il n'y a pas de saisonnalité dans les données.
- Dans ce cas, la valeur de MASE est de 0,29. Cela signifie que l'erreur moyenne absolue de la méthode de Holt de lissage exponentiel est 0,29 fois plus grande que l'erreur moyenne absolue d'un modèle de référence. Une valeur de MASE inférieure à 1 indique que la méthode de Holt de lissage exponentiel est plus précise que le modèle de référence.
- La mesure d'erreur relative symétrique SMAPE (Symmetric Mean Absolute Percentage Error) est utilisée pour évaluer l'erreur de prédiction en pourcentage par rapport aux valeurs réelles. Elle calcule la moyenne des erreurs absolues en pourcentage entre chaque prédiction et sa valeur réelle correspondante, pour toutes les périodes considérées.

Dans ce cas précis, le SMAPE présente une valeur de 0,03, ce qui signifie que l'erreur absolue moyenne en pourcentage est de 3%. Autrement dit, les prévisions réalisées par la méthode de Holt de lissage exponentiel ont une erreur moyenne absolue de 3% par rapport aux valeurs réelles.

Une valeur de SMAPE inférieure à 5% est généralement considérée comme une bonne précision de prédiction. Ainsi, avec un SMAPE de 0,03, on peut conclure que les prévisions de la méthode de Holt de lissage exponentiel pour les années 2023, 2024 et 2025 sont assez précises. Cela indique que les valeurs prédites se rapprochent significativement des valeurs réelles attendues.

- La mesure d'erreur absolue moyenne (MAE) est une mesure de la différence entre les prévisions et les valeurs réelles. Elle calcule la moyenne des écarts absolus entre les prévisions et les observations réelles. Plus la valeur de MAE est faible, meilleure est la précision de la prédiction.

Dans ce cas, la valeur de MAE est de 8 754,84. Cela signifie que l'écart moyen entre les prévisions et les valeurs réelles est d'environ 8 755 cartes en circulation. Étant donné que le nombre total de cartes en circulation dans la banque est de plusieurs centaines de milliers, cette valeur de MAE est relativement faible, ce qui indique une bonne précision de la prédiction de la méthode de Holt de lissage exponentiel.

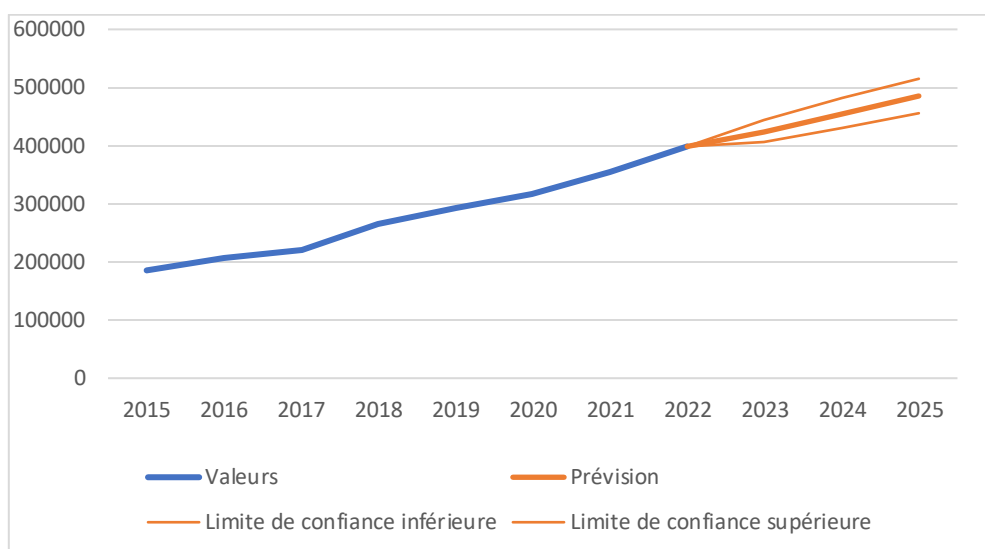
- La valeur de RMSE indique que, en moyenne, les prévisions pour les années à venir pourront différer de la réalité d'environ 10 361,27 cartes en circulation. Cette erreur moyenne absolue

est relativement faible par rapport à la moyenne des valeurs de la colonne "Valeurs" sur la période 2015-2021, qui est d'environ 285 244 cartes. Cela suggère que la prédiction est relativement précise, mais il est important de noter que l'exactitude de la prédiction dépendra de nombreux facteurs tels que les changements économiques, les politiques de la banque, la concurrence, etc.

3.4 Les prévisions sur le nombre de circulation des CIB

Le graphique présent un résumé des résultats de la prévision basée sur la méthode de Holt de lissage exponentiel. Il représente les valeurs observées et les prévisions pour une période de trois ans, ainsi que les limites de confiance inférieure et supérieure pour ces prévisions.

Figure 23 : évolution des cartes CIB, Données, Prévisions et Limites



Source : résultats du l'Excel.

En résumé, les résultats de la méthode de lissage exponentiel de Holt pour les prévisions des cartes CIB au sein du Crédit Populaire d'Algérie indiquent une tendance à la hausse pour les années à venir. Les prévisions pour les années 2023, 2024 et 2025 sont relativement précises, avec des valeurs prévues se situant dans des limites de confiance spécifiées. Les mesures statistiques, telles que MASE, SMAPE, MAE et RMSE, confirment également la précision des prévisions.

Ces prévisions sont influencées par plusieurs facteurs économiques qui expliquent la préférence croissante des consommateurs pour les cartes de paiement par rapport aux moyens de paiement traditionnels.

D'une part, la commodité et la facilité d'utilisation des cartes de paiement ont contribué à leur adoption croissante. Les consommateurs apprécient la rapidité et la simplicité des paiements effectués avec une carte, évitant ainsi la manipulation d'argent liquide, ce qui est plus pratique dans les transactions quotidiennes. De plus, les fonctionnalités supplémentaires offertes par les cartes, telles que les programmes de récompenses et les avantages spéciaux, constituent des incitations économiques attractives pour les consommateurs.

D'autre part, la sécurité accrue des transactions par carte de paiement par rapport aux paiements en espèces a également influencé la préférence des consommateurs. La sensibilisation aux risques liés au transport d'argent liquide a conduit de plus en plus de personnes à opter pour l'utilisation de cartes de paiement, réduisant ainsi les risques de vol ou de perte. Cette dimension sécuritaire a renforcé la popularité croissante des cartes de paiement.

En outre, les progrès technologiques dans le domaine des paiements électroniques ont renforcé la confiance des consommateurs dans l'utilisation des cartes de paiement. Les améliorations constantes des systèmes de paiement électronique en termes de sophistication et de sécurité ont contribué à réduire les préoccupations liées à la fraude ou aux violations de la sécurité des données. Cette confiance accrue dans les transactions par carte a joué un rôle essentiel dans l'essor du paiement électronique.

Ainsi, la préférence croissante des consommateurs pour les cartes de paiement s'explique par des raisons économiques telles que la commodité, les avantages supplémentaires, la sécurité et la confiance accrues. Ces facteurs ont conduit à une augmentation de l'adoption des technologies de paiement électronique en Algérie, ce qui a contribué à l'évolution positive du système de paiement. Les prévisions de croissance pour les années à venir reflètent cette tendance et soulignent les opportunités de développement du commerce en ligne en Algérie.

Conclusion du chapitre

À la lumière de ce chapitre, plusieurs conclusions importantes peuvent être tirées concernant le e-paiement au sein du Crédit Populaire d'Algérie (CPA). Les indicateurs analysés révèlent une augmentation significative de l'utilisation des cartes de paiement, des distributeurs automatiques de billets (DAB) et des terminaux de paiement électronique (TPE) au CPA, témoignant ainsi d'une tendance positive vers l'adoption des technologies de paiement électronique par les clients de la banque. Cependant, il est important de noter que le nombre de web marchands au sein du CPA est actuellement limité.

Néanmoins, cette situation offre des opportunités significatives pour augmenter cette population de web marchands et promouvoir davantage le commerce en ligne. La demande croissante de services de paiement électronique, accentuée par la pandémie de COVID-19, met en évidence l'importance des paiements sans contact et accélère la transition vers des solutions de paiement électronique. De plus, l'interopérabilité des systèmes monétiques entre le CPA et l'Algérie Poste facilite l'utilisation des paiements électroniques en offrant aux titulaires de cartes un accès à un réseau plus étendu de DAB et de TPE. Cette interopérabilité joue un rôle clé dans l'adoption croissante des paiements électroniques.

Les indicateurs du e-paiement au CPA témoignent également de la volonté de modernisation du système financier en Algérie, avec une augmentation des transactions électroniques, la mise en place de nouveaux équipements et une amélioration de l'accessibilité des services bancaires. Pour tirer pleinement parti de ces avancées, il est essentiel pour le CPA de continuer à investir dans des solutions technologiques avancées et à promouvoir l'éducation financière. Cela encouragera davantage l'adoption des paiements électroniques et permettra de répondre aux besoins changeants des consommateurs.

Dans un contexte où l'adoption croissante du e-paiement, l'impact de la pandémie et la volonté de modernisation du système financier convergent vers une transformation numérique du secteur bancaire en Algérie, le CPA joue un rôle clé en tant qu'acteur majeur. En encourageant activement les web marchands à intégrer le système de paiement électronique et en facilitant l'accès aux services de commerce en ligne, le CPA peut contribuer à l'essor du commerce électronique en Algérie, améliorer l'efficacité des transactions financières et favoriser l'inclusion financière pour un plus grand nombre de personnes.



Conclusion générale

Conclusion générale

Le paiement électronique est devenu un enjeu majeur pour les institutions financières, car il permet de répondre aux attentes croissantes des consommateurs en matière de commodité et de sécurité lors des transactions. Dans ce contexte, le Crédit Populaire d'Algérie (CPA) s'est engagé à jouer un rôle prépondérant en offrant des solutions de paiement électronique innovantes et fiables, afin de satisfaire les besoins de sa clientèle et de rester compétitif sur le marché.

Les cartes CIB, ou Cartes Interbancaires, jouent un rôle essentiel dans le paysage des paiements électroniques en offrant aux clients une solution pratique et sécurisée pour effectuer des transactions.

A travers ce travail, nous avons essayé dans un premier chapitre de présenter les généralités sur le système de paiement, en examinant son évolution historique ainsi que les différents systèmes existants. Nous avons également exploré les différents moyens de paiement, en mettant en évidence leurs avantages et inconvénients. Ensuite, dans le deuxième chapitre, nous avons étudié la monétique en Algérie, en présentant son cadre théorique, son histoire de réforme et les acteurs impliqués. Nous avons également réalisé un état des lieux sur le paiement électronique et la carte bancaire en Algérie, en analysant des données statistiques relatives à leur utilisation.

Dans le troisième chapitre, consacré au paiement électronique au sein du Crédit Populaire d'Algérie (CPA), nous avons présenté le CPA lui-même et analysé les instruments de paiement électronique utilisés, notamment en effectuant une prévision sur le nombre de cartes CIB.

Durant notre travail de recherche, nous avons cherché à répondre à la problématique suivante :
Quelle est la réalité de l'utilisation du paiement électronique en Algérie et comment a-t-il évolué ?

Pour cela, nous avons entrepris de tester la validité de l'ensemble des hypothèses formulées :

- D'après notre étude théorique, nous avons remarqué une évolution significative de la monétique en Algérie depuis 2016. Par conséquent, notre première hypothèse, selon laquelle l'utilisation du paiement électronique en Algérie a connu une croissance importante au cours des dernières années en raison de l'augmentation de l'accès à Internet et de l'adoption croissante des technologies numériques, **est confirmée.**
- D'après nos observations pratiques, nous avons conclu que la monétique au sein du CPA a connu une évolution remarquable ces dernières années, notamment après la pandémie

et l'interopérabilité. Ainsi, notre deuxième hypothèse, selon laquelle on peut considérer que la monétique est développée au sein du CPA, **est confirmée**

- Pour répondre à la troisième question, nous avons formulé l'hypothèse suivante : l'avenir du paiement électronique au sein du CPA pourrait être marqué par l'expansion de services innovants. En effectuant une étude statistique et en examinant les prévisions, nous avons constaté une croissance prévue des cartes CIB pour les années à venir, ce qui **confirme notre hypothèse**.

Donc, notre étude nous a permis d'explorer en détail le système de paiement, la monétique et l'utilisation du paiement électronique en Algérie. Nous avons constaté que la monétique en Algérie continue de se développer, avec l'introduction de nouveaux outils et services bancaires. De plus, d'après l'analyse des données statistiques, nous avons observé une tendance à la hausse de l'utilisation de la carte bancaire, ce qui laisse entrevoir des perspectives prometteuses pour les années à venir. Cependant, il reste encore des défis à relever pour une adoption plus large du paiement électronique en Algérie.

À la fin de cette recherche, nous espérons avoir abordé notre sujet de manière appropriée en décrivant la situation réelle de l'évolution du paiement électronique en Algérie, en mettant l'accent sur la monétique. Bien que notre échantillon puisse ne pas être très large, nous avons utilisé la méthode de Holt pour analyser les données disponibles et obtenir des prévisions. Cependant, il convient de noter qu'il reste encore des aspects à explorer et des investigations supplémentaires à mener. Si vous disposez d'un échantillon plus large à votre disposition, il serait judicieux d'utiliser des méthodes telles que ARIMA pour obtenir des résultats plus robustes et représentatifs.

Dans l'ensemble, notre recherche constitue une première étape pour examiner l'évolution du paiement électronique en Algérie. Nous espérons que notre travail apporte une valeur ajoutée en fournissant des informations pertinentes et en identifiant des pistes de recherche pour approfondir davantage ce domaine.

Recommandations

Renforcer la réglementation : Il est essentiel d'établir des réglementations claires et adaptées au paiement électronique en Algérie. Cela garantira la sécurité des transactions, la protection des consommateurs et la prévention de la fraude.

Encourager l'innovation : Pour rester compétitif sur le marché mondial, il est important de favoriser l'innovation dans le domaine du paiement électronique. Les institutions financières et

les fournisseurs de services de paiement doivent encourager la recherche et le développement de nouvelles technologies, telles que les paiements mobiles pour offrir des solutions innovantes aux consommateurs et aux commerçants.

Suivre les tendances internationales : Il est important de rester informé des tendances et des bonnes pratiques internationales en matière de paiement électronique. L'Algérie peut s'inspirer des expériences réussies d'autres pays et adapter ces approches à son propre contexte

Limites de l'étude

Tout d'abord, la durée du stage allouée à cette recherche peut être considérée comme insuffisante pour couvrir tous les aspects pertinents du paiement électronique en Algérie, en particulier au sein du Crédit Populaire d'Algérie. Une période plus longue aurait pu permettre une collecte de données plus approfondie et une analyse plus complète de l'évolution et des défis spécifiques liés au paiement électronique dans cette institution.

De plus, un autre aspect à prendre en compte est la taille limitée de l'échantillon utilisé dans cette étude. En raison de contraintes de temps et de ressources, il se peut que l'échantillon de participants ou de données recueillies ne représente pas l'ensemble de la population ou de l'institution étudiée. Cela peut entraîner une certaine limitation dans la généralisation des résultats obtenus.



Bibliographie

Bibliographie

Ouvrages :

BEGUIN.J.M et BERNARD.A, L'essentiel des techniques bancaires, Éditions Groupe Eyrolles, 2008.

BASSINO.J-P, JEAN.Y et MICHELENA.P, La monnaie et finance, édition Foucher, Paris, 2000.

CHERCHEM.M, Système de paiement de masse, Edition El-Amar, Alger. 2006

CLAUDE.D et d'autre : les moyens de paiement : des espèces à la monnaie électronique, Edition d'organisation, paris, 2013

DRAGON.C et autres, les moyens de paiement : des espèces à la monnaie électronique, édition Banque, 1998

DRAGON.C, GEIBEN.D, et NALLARD. G, La carte et ses atouts, in revue Banque, 2002

Jean-Pierre Toering et François Brion, les moyens de paiement, édition PUF, Paris, 1996

HACHEM SHERIF.M, la monnaie électronique système de paiement sécurisé, édition1999.

LUC-BERNET.R, Principe de technique bancaire, Edition DUNOD, Paris, 2008.

MOSTAPHA, Hashem Sherif, Paiements électroniques sécurisés, Edition presses polytechniques et universitaires ramandes, 2007.

MICHKIN.F, Monnaie, banque et marchés financiers, Pearson Éducation, 9ème édition, Paris, 2004.

MORGUES.M, Macroéconomie monétaire, Edition Economica, Paris, 2000.

RAMBURE.D, Les systèmes de paiement, Edition Economica, paris, 2005.

REGIS.B, Le monde des paiements, Edition Revue Banque, Paris, 2005.

PROVENCE.R, la banque,27ème Edition DUNOD, Paris, 1967

Storrer Pierre, Droit de la monnaie électronique, RB Edition,2014

PIEDELVIERE.S, Les instruments de crédit et de paiement, Edition DALLOZ, paris ,2016

PLIHON.D, la monnaie et ses mécanismes, Edition la découverte, Paris, 2003

PIEDELIEVRE.S, instrument de crédit et de paiement, Edition Daloz, 2001

ZOLLINGER M, Monétique et Marketing, édition Vuibert, Paris 1989.

VANTET.C, La Monétique les transactions bancaires, IR3, Paris, 2008.

Articles :

SIDIBE HAROUNA.I. Cartographie des risques liés à la compensation interbancaire : cas de la Banque Atlantique du Mali [en ligne], Avril 2011.

REFAFA.B, La monétique en Algérie, développement et perspectives, Université Dr Moulay T, SAIDA, Algérie, Date d'acceptation : 01/12/2020.

IBEGHOUCHE.S, MOKRANE.A, Adoption et utilisation des paiements électroniques en Algérie : étude empirique de la période (2016-2022), Revue de l'économie financière & des affaires,2022.

SAM.H, BADI.A, La monétique comme levier de la finance inclusive : synthèse de l'approche quantitative sur la portée de la carte Edahabia au niveau d'Algérie Poste, journal of Business and Trade Economics,2022.

Samia BENCHERIF *, Abdelkrim MOKRANI, L'incidence de la pandémie du Coronavirus sur l'utilisation des moyens de paiement électronique en Algérie

Sites:

www.larousse.fr

www.abe-infoservice.fr

<https://www.planet-monetic.fr/basiques-monetique/>

<https://www.lelynx.fr/finance/banque/comparaison/offres/carte-bancaire/>

<https://www.mataf.net/fr/edu/glossaire/carte-privative>

www.comprendrelespaiements.com

www.capital.fr

<https://financeland.fr/lexique/distributeur-automatique-de-billets-dab/>

<https://centenaire.org/fr/distributeur-automatique-de-billets>.

<https://professionnels.societegenerale.dz/fr/banque-quotidien/vos-services-quotidien/terminal-paiement-electronique-tpe/>

<https://www.bitakati.dz/fr/>

<https://www.satim.dz/fr/>

<https://giemonetique.dz/>

<https://www.cpa-bank.dz/index.php/fr/la-banque>

Documents :

Glossaire CSPR des termes utilisées pour les systèmes de paiement et de règlement, BRI, 2003, P37

Rapport d'activité de la BA 2005, Chapitre VI, Modernisation de l'infrastructure du système bancaire.

Document CPA.



Table des matières

Remerciements	
Dédicace	
Sommaire	I
Listes des tableaux	II
Liste des figures	III
Listes des abréviations	IV
Résumé	V
Abstract.....	IV
Introduction générale	A-G
Chapitre 1 : Généralités sur le système de paiement	1
Introduction du chapitre.....	2
Section 01 : histoire et évolution du système de paiement.....	3
1.L'opération de paiement Vs l'opération de règlement.....	3
1.1 Définition du paiement.....	3
1.2 Définition du règlement	3
2.Le système de paiement, Réalité et historique.....	4
2.1 Définition d'un système de paiement.....	4
2.2 Les composants d'un système de paiement	4
2.3 Les intervenants dans un système de paiement.....	5
2.3.1 Les banques commerciales	5
2.3.2 La banque de règlement.....	5
2.3.3 Le centre de compensation	6
3.Les différents systèmes de paiement	6
3.1 Le système de paiement de gros montant : RTGS (Real Time Gross Settlements)	6
3.2 Le système de paiement de petits montant.....	6
3.3 Le système hybride(mixte).....	7
4.L'évolution du système de paiement en Algérie	7
4.1 Le système de compensation manuelle	7
4.1.1 Définition de la compensation manuelle	7
4.1.2 Les opérations de la compensation manuelle	8
4.2 Système de paiements de gros montants en temps réel « RTGS »	8
4.2.1 Composition du système RTGS(ARTS).....	9
Section 02 : les moyens de paiement	11
1.Définition de la monnaie	11

1.1	Les types de la monnaie	11
1.1.1	La monnaie fiduciaire	11
1.1.2	La monnaie scripturale	12
1.1.3	La monnaie électronique	12
1.2	La différence entre la monnaie fiduciaire et la monnaie scripturale	13
2.	Les types de moyens de paiement	13
2.1	Le chèque	13
2.1.1	Définition du chèque	13
2.1.2	Les mentions obligatoires	14
2.1.3	Les mentions facultatives	14
2.1.4	Les types de chèques	14
2.1.5	Les avantages et les inconvénients du chèque	16
2.2	Le virement	16
2.2.1	Définition du virement	16
2.2.2	Les types de virement	17
2.2.3	Les avantages et les inconvénients du virement	17
2.3	L'avis de prélèvement	18
2.3.1	Définition de l'avis prélèvement	18
2.3.2	Les avantages et les inconvénients de l'avis de prélèvement	18
2.4	Les effets de commerce	19
2.4.1	La lettre de change	19
2.4.2	Le billet à ordre	20
2.4.3	La différence entre la lettre de change et le billet à ordre	20
2.4.4	Les avantages et les inconvénients des effets de commerces	21
2.5	La carte bancaire	22
2.5.1	Définition de la carte bancaire	22
2.5.2	Types de carte bancaire	22
2.5.3	Les avantages et les inconvénients de la carte bancaire	23
2.6	Le télépaiement	23
2.6.1	Définition de télépaiement	23
2.6.2	Les avantages et les inconvénients du télépaiement	24
	Conclusion du chapitre	24
	Chapitre 2 : La monétique en Algérie	24
	Introduction du chapitre	25
	Section 01 : Cadre théorique de la monétique	26

1.La monétique	26
1.1 Définition de la monétique.....	26
1.2 Les acteurs de la monétique	26
2. Histoire de réforme de la monétique en Algérie	27
2.1 Les principales étapes de développement de la monétique en Algérie	28
3.Les opérateurs de la monétique en Algérie	29
3.1 La Société d'Automatisation des Transactions Interbancaires et de Monétique (SATIM).....	29
3.2 Le GIE monétique	30
3.3 Réseau monétique interbancaire (RMI)	33
4.Instruments de la monétique	34
4.1 La carte bancaire	34
4.1.1 Description du support de la carte	35
4.1.2 Les composants de la carte bancaire	35
4.1.3 Le cycle de vie de la carte	36
4.2 Distributeurs Automatiques de Billets (DAB).....	37
4.2.1 Le déroulement d'une opération de retrait sur le distributeur automatique	37
4.3 Guichets Automatiques de Banque (GAB).....	38
4.3.1 La déférence entre le DAB et GAB	39
4.3 Le terminal de paiement électronique TPE.....	40
4.3.1 Les transactions financières autorisé sur le TPE	41
4.3.2 Les types de TPE	41
4.3.3 Les services de TPE.....	42
Section 02 : Etat de lieu sur le paiement électronique et la carte bancaire en Algérie	43
1.Le nombre des cartes CIB en circulation.....	43
2.Nombre global des automates interbancaires en exploitation	45
3.Nombre total des transactions de retrait	46
5.Nombre global des transactions paiement (par TPE)	49
Conclusion du chapitre	51
Chapitre 3 : la monétique au sein du CPA, Réalité et perspectives	49
Introduction du chapitre.....	50
Section 01 : Présentation du crédit populaire d'Algérie CPA	51
1.Historique du crédit populaire d'Algérie CPA.....	51
2.1 Les fonctions de la direction monétique (DM).....	52
- Monétique nationale.....	52

- Monétique internationale	53
- Etudes, analyse et développement	53
- Comptabilité et Gestion des Contrats	54
2.2 Rôle et attributions des principaux responsable de la direction monétique	54
- Le directeur	54
- Le chef de département	55
Section 2 : évolution des principaux indicateurs du paiement électronique au niveau du CPA	56
1. L'évolution des cartes CIB en circulation.....	56
2. L'évolution des automates.....	57
3.Nombre d'opération de retrait au niveau du CPA	59
3.1 Nombre d'opérations effectuées par les porteurs de cartes du CPA sur les DAB du CPA.....	60
3.2 Nombre des retraits des porteurs des confrères sur les DAB du CPA	61
4.Evolution du parc de TPE en exploitation	64
4.1 Nombre de paiements sur les TPE du CPA.....	66
4.2 Nombre des paiements des porteurs du CPA sur les TPE des confrères.....	67
5.Évolution de paiement sur internet	68
5.1 Nombre de web marchands.....	70
5.2 Décomposition des opérations par web marchands	71
Section 03 : prévisions des cartes CIB au niveau du CPA.....	74
1.Méthodologie de travail	74
1.1 Présentation de la méthode utilisé (lissage exponentiel)	74
2.Echantillon et base de données	75
3.Résultats et commentaires	76
3.1 Les prévisions	76
3.2 Les limites de confiance inférieures et supérieures	77
3.3.1 Commentaires sur les mesures statistiques	78
3.4 Les prévisions sur le nombre de circulation des CIB	80
Conclusion du chapitre	82
Conclusion générale.....	84
Bibliographie	88
Table des matières.....	I-IV
Les annexes.....	i-xii



Annexes

Annexe 1 : Tableau de bord des années 2015,2016,2017,2018 et 2019.

Emission de cartes	2015	2016	2017
Nombre de Cartes CIB émises	331 268	366 415	401 472
Nombre de Cartes CIB en Circulation	185 418	207 145	221 580
Nombre de Cartes CIB Utilisées	62 726	65 184	71 157
Taux d'utilisation	34%	31%	32%
Nombre de Cartes VISA émises	34 103	40 936	47 606
Nombre de Cartes VISA en Circulation	21 295	25 596	29 702
Nombre de Cartes VISA Utilisées	11 270	13 183	14 138
Taux d'utilisation	53%	52%	48%
Nombre de Cartes Prépayées VISA "EL AMANE" émises	686	1 149	1660
Nombre de Cartes Prépayées VISA "EL AMANE" en Circulation	654	865	870
Nombre de Cartes Prépayées VISA "EL AMANE" Utilisées	415	361	329
Taux d'utilisation	63%	42%	38%

Utilisation des cartes CIB	2015	2016	2017
Nombre des Opérations	1 058 470	1 014 665	1 195 093
Montant des Opérations (U : Millions DA)	9 125	9 374	11 547
Nombre d'opération de Retrait	1 047 541	982686	1 122588
Montant des opérations de Retrait	9 060	9 134	11 070
Nombre des opérations de porteurs CPA sur DAB CPA	274295	295185	315 782
Montant des opérations de porteurs CPA sur DAB CPA (U : Millions DA)	2 453	2 796	3136
Nombre d'opérations de Porteurs CPA sur DAB Confrères	453278	499847	589 416
Montant des opérations de Porteurs CPA sur DAB Confrères (U : Millions DA)	3 604	4 359	5592
Nombre d'opérations de porteurs Confrères sur DAB CPA	319968	187654	217 390
Montant des opérations de porteurs Confrères sur DAB CPA (U : Millions DA)	3 003	1 979	2342
Nombre des opérations de Paiement sur TPE	10929	31979	72 505

Montant des opérations de Paiement sur TPE (U : Millions DA)	65	240	477
Nombre d'opérations de porteurs CPA sur TPE CPA	1 311	4 130	6457
Montant des opérations de porteurs CPA sur TPE CPA (U : Millions DA)	7,10	25,38	49,55
Nombre d'opérations de Porteurs CPA sur TPE Confrères	2 137	4 931	24 549
Montant des opérations de Porteurs CPA sur TPE Confrères (U : Millions DA)	12,99	25,78	79,79
Nombre d'opérations de porteurs Confrères sur TPE CPA	7 481	22918	41 499
Montant des opérations de porteurs Confrères sur TPE CPA (U : Millions DA)	44,82	188,86	347,97

Utilisation des cartes VISA (classique & gold)	2015	2016	2017
Nombre des Opérations	203703	231008	233 489
Montant des Opérations (Millions USD)	38,8	44,7	43,3
Nombre des opérations de Retrait	66760	75503	77 557
Montant des opérations de Retrait (Millions USD)	19,9	16,2	14,4
Nombre des opérations de Paiement	136943	155505	155 932
Montant des opérations de Paiement (Millions USD)	18,9	28,5	28,8

Utilisation des cartes VISA Prépayée "EL AMANE"	2015	2016	2017
Nombre des Opérations	3 536	3 432	2 909
Montant des Opérations (Millions USD)	2,30	1,53	1,09
Nombre des opérations de Retrait	1 614	1 504	1 072
Montant des opérations de Retrait (Millions USD)	0,4	0,63	0,36
Nombre des opérations de Paiement	1 914	1 928	1837
Montant des opérations de Paiement (Millions USD)	1,9	0,90	0,73

Parc d'acceptation	2015	2016	2017
Nombre de TPE installés	2 185	2 413	2919
CIB	1 699	1 879	2 381
VISA & MASTERCARD	432	482	487
Mixtes (CIB & VISA & MASTER CARD)	54	52	51
Nombre de DAB Opérationnels	160	161	162
CIB	112	113	113
Mixtes (MC, VISA & CIB)	48	48	50
Nombre de Web Marchand Opérationnels		5	5
CIB		5	5

Acceptation Internationale	2015	2016	2017
Nombre des Opérations	159862	153048	156 842
Montant des Opérations (Millions DA)	4 242	4 186	4338
Nombre des opérations de Cash Advance •®	1 355	936	551
Montant des opérations de Cash Advance (Millions DA)	34	28	18
Nombre des opérations de Retrait sur DAB CPA VISA	39706	37617	33 629
Montant des opérations de Retrait sur DAB CPA VISA (Millions DA)	465	450	423
Nombre des opérations de Paiement par cartes V & MC	118801	114495	122 662
Montant des opérations de Paiement par cartes V & MC (Millions DA)	3 743	3 708	3897

Emission de cartes	2018	2019
Nombre de Cartes CIB émises	473 488	517 448
Nombre de Cartes CIB en Circulation	266 698	291 557
Nombre de Cartes CIB Utilisées	74 155	84 218
Taux d'utilisation	28%	29%
Nombre de Cartes CIB Colporte émises	5 500	14 695
Nombre de Cartes CIB Corpor@te en Circulation	5 426	14 398
Nombre de Cartes CIB Corpor@te Utilisées	2 956	4 022
Taux d'utilisation	54%	28%
Nombre de Cartes VISA émises	54 641	64 718
Nombre de Cartes VISA en Circulation	33 660	39 281
Nombre de Cartes VISA Utilisées	14 769	15 188
Taux d'utilisation	44%	39%
Nombre de Cartes Prépayées VISA "EL AMANE" émises	1 765	1 932
Nombre de Cartes Prépayées VISA "EL AMANE » en Circulation	968	576
Nombre de Cartes Prépayées VISA "EL AMANE » Utilisées	170	76
Taux d'utilisation	18%	13%

Utilisation des cartes CIB	2018	2019
Nombre des Opérations	197 391	265 535
Montant des Opérations (U : Millions DA)	12 297	13 653
Nombre d'opération de Retrait	144 898	219 253
Montant des opérations de Retrait	11 913	13 272
Nombre des opérations de porteurs CPA sur DAB CPA	287 808	298 566
Montant des opérations de porteurs CPA sur DAB CPA (U : Millions DA)	3 018	3 258
Nombre d'opérations de Porteurs CPA sur DAB Confrères	659 649	704 504

Montant des opérations de Porteurs CPA sur DAB Confrères (U : Millions DA)	6 624	7 330
Nombre d'opérations de porteurs Confrères sur DAB CPA	197 441	216 183
Montant des opérations de porteurs Confrères sur DAB CPA (U : Millions DA)	2 272	2 684
Nombre des opérations de Paiement sur TPE	52 493	46 282
Montant des opérations de Paiement sur TPE (U : Millions DA)	384	381
Nombre d'opérations de porteurs CPA sur TPE CPA	5 241	3 593
Montant des opérations de porteurs CPA sur TPE CPA (U : Millions DA)	35,90	30,49
Nombre d'opérations de Porteurs CPA sur TPE Confrères	13 625	22 338
Montant des opérations de Porteurs CPA sur TPE Confrères (U : Millions DA)	100,18	175,48
Nombre d'opérations de porteurs Confrères sur TPE CPA	33 627	20 351
Montant des opérations de porteurs Confrères sur TPE CPA (U : Millions DA)	247,70	175,22
Nombre des opérations de Paiement sur internet	27 638	30 025
Montant des opérations de Paiement sur internet (U : Millions DA)	59	101
Nombre d'opérations de porteurs CPA sur web marchand CPA	928	1 319
Montant des opérations de porteurs CPA sur web marchand CPA (U : Millions DA)	2,40	4,44
Nombre d'opérations de Porteurs CPA sur web marchand Confrères	24 048	25 070
Montant des opérations de Porteurs CPA sur web marchand Confrères (U : Millions DA)	47,23	90,86
Nombre d'opérations de porteurs Confrères sur web marchand CPA	2 662	3 636
Montant des opérations de porteurs Confrères sur web marchand CPA (U : Millions DA)	9,24	6,17

Utilisation des cartes VISA (classique & gold)	2018	2019
Nombre des Opérations	247 016	257 011
Montant des Opérations (Millions USD)	47,8	48,58
Nombre des opérations de Retrait	82 694	86 884
Montant des opérations de Retrait (Millions USD)	15,9	16,19
Nombre des opérations de Paiement	164 322	170 127
Montant des opérations de Paiement (Millions USD)	31,8	32,39

Utilisation des cartes VISA Prépayée "EL AMANE"	2018	2019
Nombre des Opérations	1 418	329
Montant des Opérations (Millions USD)	5,24	1,44
Nombre des opérations de Retrait	576	165
Montant des opérations de Retrait (Millions USD)	1,74	0,07
Nombre des opérations de Paiement	842	164
Montant des opérations de Paiement (Millions USD)	3,50	1,37

Utilisation des cartes Mastercard Platinum	2018	2019
Nombre des Opérations		
Montant des Opérations (Millions USD)		
Nombre des opérations de Retrait		
Montant des opérations de Retrait (Millions USD)		
Nombre des opérations de Paiement		

Montant des opérations de Paiement (Millions USD)		
------------------------------------------------------	--	--

Parc d'acceptation	2018	2019
Nombre de TPE	6 286	8 782
CIB	5 726	8 247
VISA & MASTERCARD	512	535
Mixtes (CIB & VISA & MASTER CARD)	48	-
Nombre de DAB	162	162
CIB	114	114
Mixtes (MC, VISA & CIB)	48	48
Nombre de Web Marchand	9	10
CIB	9	10

Acceptation Internationale	2018	2019
Nombre des Opérations	164 066	125 531
Montant des Opérations (Millions DA)	4 580	3 790
Nombre des opérations de Cash Advance •®	290	252
Montant des opérations de Cash Advance (Millions DA)	11	13
Nombre des opérations de Retrait sur DAB CPA VISA	32 124	27 440
Montant des opérations de Retrait sur DAB CPA VISA (Millions DA)	427	363
Nombre des opérations de Paiement par cartes V & MC	131 652	97 839
Montant des opérations de Paiement par cartes V & MC (Millions DA)	4 142	3 414

**Annexe 2 : tableau de bord de
2020,2021et 2022**

Emission de cartes	2020	2021	2022
	556	613	671
Nombre de Cartes CIB émises	794	319	528
	315	355	398
Nombre de Cartes CIB en Circulation	182	084	631
Nombre de Cartes CIB Utilisées	86567	89952	108273
Taux d'utilisation	25%	25%	27%
Nombre de Cartes CIB Corpor@te émises	25786	40670	53736
Nombre de Cartes CIB Corpor@te en Circulation	24976	38652	50436
Nombre de Cartes CIB Corpor@te Utilisées	6362	8343	12033
Taux d'utilisation	25%	22%	
	68	72	80
Nombre de Cartes VISA émises	837	840	248
Nombre de Cartes VISA en Circulation	38	34	34
	750	551	716
Nombre de Cartes VISA Utilisées	7 544	4 598	10 783
Taux d'utilisation	19%	13%	31%
Nombre de Cartes Mastercard Platinum émises			
Nombre de Cartes Mastercard Platinum en Circulation			
Nombre de Cartes Mastercard Platinum Utilisées			
Taux d'utilisation			

Utilisation des cartes CIB	2020	2021	2022
	1	2 894	4 469
Nombre des Opérations	613	509	948
Montant des Opérations (U : Millions DA)	21	43	64
	780	997	705

	1		
	539	2 484	3 770
Nombre d'opération de Retrait	217	610	285
Montant des opérations de Retrait	21	40	56
	128	588	810
		392	563
Nombre des opérations de porteurs CPA sur DAB CPA	321	694	334
Montant des opérations de porteurs CPA sur DAB CPA	4	5	8
	017	564	727
		917	1 280
Nombre d'opérations de Porteurs CPA sur DAB Confrères	740	738	491
Montant des opérations de Porteurs CPA sur DAB Confrères	9	12	17
	099	725	229
		1 174	1 926
Nombre d'opérations de porteurs Confrères sur DAB CPA	477	178	460
Montant des opérations de porteurs Confrères sur DAB CPA	8	22	30
	012	299	854
Nombre des opérations de Paiement sur TPE	74654	317797	552342
Montant des opérations de Paiement sur TPE (U : Millions DA)	652	3128	7262
		13	23
Nombre d'opérations de porteurs CPA sur TPE CPA	3	523	430
Montant des opérations de porteurs CPA sur TPE CPA	877	168,69	573,92
		86	122
Nombre d'opérations de Porteurs CPA sur TPE Confrères	31	896	082
Montant des opérations de Porteurs CPA sur TPE Confrères	169	742,23	1
	260,70		378,49
		217	406
Nombre d'opérations de porteurs Confrères sur TPE CPA	39	378	830
Montant des opérations de porteurs Confrères sur TPE CPA	608	2	5
	356,40	216,96	309,13
		92	147
Nombre des opérations de Paiement sur internet	67	102	321
	502		

Montant des opérations de Paiement sur internet (U : Millions DA)	194	281	633
Nombre d'opérations de porteurs CPA sur web marchand CPA	349	264	451
Montant des opérations de porteurs CPA sur web marchand CPA	4,79	8,81	11,69
Nombre d'opérations de Porteurs CPA sur web marchand Confrères	66 231	90 966	138 892
Montant des opérations de Porteurs CPA sur web marchand Confrères	183,34	256,89	568,37
Nombre d'opérations de porteurs Confrères sur web marchand CPA	922	872	7 978
Montant des opérations de porteurs Confrères sur web marchand CPA	6,23	15,12	52,92

Utilisation des cartes VISA (classique & gold)	2020	2021	2022
Nombre des Opérations	106	87	182
Montant des Opérations (Millions USD)	796	010	151
	22,74	19,06	30,03
Nombre des opérations de Retrait	48 616	38 024	50 707
Montant des opérations de Retrait (Millions USD)	7,58	6,59	12,66
Nombre des opérations de Paiement	58 180	48 986	131 444
Montant des opérations de Paiement (Millions USD)	15,16	12,47	17,37

Parc d'acceptation	2020	2021	2022

Nombre de TPE	12379	9442	8945
CIB	11918	8956	8431
VISA & MASTERCARD	461	486	514
dont Contact		199	132
dont Sans contact		287	382
Nombre de DAB/GAB	162	178	182
DAB	162	68	72
GAB		110	110
Nombre de Web Marchand	10	25	58
CIB	10	25	58

Annexe 3 : résultats de l'Excel

Chronologie	Valeurs	Prévision	Limite de confiance inférieure	Limite de confiance supérieure
2015	185418			
2016	207145			
2017	221580			
2018	266698			
2019	291557			
2020	315182			
2021	355084			
2022	398631	398631	398631,00	398631,00
2023		425008,799	404701,08	445316,52
2024		455218,653	429821,81	480615,50
2025		485428,507	455793,81	515063,21